

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 18 JUIN 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

Pouvoirs

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI

M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS

Excusé·e·s

Mme Delphine TERLIZZI

Mme Leïla DIRI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

M. Eric GARANDEAU

A 19h05, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Merci et bienvenue à toutes et à tous. Je salue le public présent ce soir. Notre ordre du jour n'est pas particulièrement léger. Nous allons donc essayer d'être le plus efficace possible. Nous allons commencer par les communications. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Nawel OUMER comme secrétaire de séance. »

COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

M. le Maire : « Cette communication a lieu régulièrement et il nous semble important de la faire parce que nous avons pris des engagements forts en matière de petite enfance. Les besoins sont très élevés et les attentes sont fortes. Nous venons de passer une période de commission d'attributions importante. Les courriers que Mme Dominique KIELEMOËS et moi recevons témoignent des attentes de nos concitoyens en la matière.

Je vais passer la parole à Mme KIELEMOËS pour que nous puissions avoir un point le plus complet et précis possible sur la mise en œuvre de notre projet pour la petite enfance. »

Mme KIELEMOËS : « Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous, chers collègues, en tout cas à ceux qui sont là. Je pense que ceux qui ont des questions à poser sont présents. Cela devrait donc bien se passer. Je vais vous faire une communication sur l'accueil de la petite enfance dans notre arrondissement, comme l'an dernier à la même date.

Un premier chiffre : dans le 11^e, on enregistre environ 2 000 naissances par an. C'est donc un défi de répondre aux attentes des parents. L'équipe municipale poursuit un effort déterminé et constant pour développer les différents modes de garde, au premier rang desquels on trouve l'ouverture de nouvelles places en crèches (I), tout en attribuant de façon toujours plus juste et transparente les places du parc existant (II) et en améliorant l'information et l'orientation des familles de notre arrondissement (III).

I. Ouvrir de nouveaux établissements et entretenir ceux qui existent

Le contrat de mandature que nous avons présenté lors des élections municipales de 2014 faisait état de la création de 400 nouvelles places d'ici 2020. Aujourd'hui, nous avons au total 2 310 berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance :

- 1 689 dans les établissements municipaux ;
- 621 dans les établissements associatifs, subventionnés par la Ville de Paris.

Ils sont répartis entre 29 établissements municipaux (5 haltes-garderies, 22 crèches collectives et 2 crèches familiales) et 20 établissements associatifs.

Depuis 2014, quatre établissements ont été ouverts: deux crèches municipales et deux crèches associatives :

- Deux établissements associatifs ont ouvert. Il s'agit d'une crèche collective de 40 places situées au 8-10 impasse Saint-Sébastien, gérée par la Fondation Léopold Bellan, et d'une transformation, en septembre 2016, de la halte-garderie portée par l'association « Mosaïque, l'atelier des enfants » en établissement multi-accueil au 59 rue Saint-Sébastien/21 rue Folie-Méricourt de 24 places.
- Deux établissements municipaux ont ouvert :
 - une crèche collective municipale de 66 places a ouvert au 61 boulevard de Charonne en septembre 2016. Elle est gérée par le prestataire la Maison Bleue. Il s'agit d'une délégation de service public.
 - une crèche collective de 72 places a ouvert au 19 Villa Marcès au sein de l'ilot Bréguet en mars 2017. Elle est gérée par le prestataire Les Petits Chaperons Rouges. Il s'agit également d'une délégation de service public.

Trois nouveaux établissements associatifs vont ouvrir à la rentrée de septembre de cette année :

- deux établissements gérés par l'association La Maison Kangourou : un multi-accueil de 48 places au 25 rue Léon Frot, et une mini-crèche de 13 places au 226 boulevard Voltaire.
- un multi-accueil, géré par l'association Crescendo, de 45 berceaux au 38 rue Basfroi.

Par ailleurs, cinq établissements sont en projet :

- Un multi-accueil municipal au 12 rue de l'Asile Popincourt (25 places) dont l'ouverture est programmée pour septembre 2019. Un projet de délibération de la Direction de l'Urbanisme lui est consacré car il s'agit d'un achat d'espace dans un projet immobilier.
- Quatre projets associatifs :
 - Un projet de multi-accueil de 42 places porté par l'association Crescendo au 36 rue Spinoza (42 places).
 - un multi-accueil de 75 berceaux au 38 rue Sedaine sera porté par l'association ABC puériculture.
 - un multi-accueil de 49 places sera ouvert au sein du Palais de la femme pour l'été 2019. Une réunion publique s'est tenue la semaine dernière en présence de M. Michel BILIS et M. Philippe HANSEBOUT, directeur de la DFPE, pour présenter ce projet.
 - un multi-accueil de 57 berceaux, porté par l'association Léo-Lagrange, doit ouvrir au 62 B avenue Parmentier début 2020.

Ces ouvertures sont le fruit d'un travail pour repérer des locaux vacants et des surfaces constructibles dans l'arrondissement. Je vous rappelle que nous sommes un arrondissement très dense – le plus dense de Paris – où il y a peu de foncier. Il y a une recherche acharnée d'espace pour pouvoir ouvrir des locaux dédiés à la petite enfance. Cette recherche est effectuée par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris, mais aussi par la Direction de l'Urbanisme (DU), et par M. Patrick BLOCHE, conseiller délégué à l'urbanisme au sein de l'équipe du 11^e arrondissement et, depuis octobre 2017, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à l'éducation, à la petite enfance et aux familles.

Pour être totalement complète sur ce sujet, je tiens à vous signaler la vitalité de l'offre privée. Depuis le début de la mandature, ce sont 18 établissements privés qui ont ouvert (dont 14 micro-crèches, trois multi-accueils et une crèche collective) portant le nombre de places en crèches privées à 258 depuis avril 2014. Si les établissements privés qui ouvrent sont soumis aux règles et aux contraintes de la PMI, ils ont toutefois besoin de moins de foncier et d'espace. Par conséquent, leur tâche est plus aisée dans le 11^e arrondissement.

Alors que l'objectif de la mandature est de créer 400 places d'ici 2020, un bilan d'étape nous permet donc de constater que 187 places municipales ou associatives ont été créées à ce jour et que ce total sera porté à 293 d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, si on ajoute aux places municipales et associatives les places créées dans le parc privé d'avril 2014 à ce jour, ce sont 445 places qui ont été créées dans le 11^e. D'ici la fin de l'année, ce seront plus de 550 places créées, et plus de 800 places nouvelles qui devraient être créées d'ici 2020. Le contrat de mandature sera a priori rempli.

Si nous ouvrons de nouveaux établissements, nous entretenons également ceux existants. En 2017, 275.000 € de crédits d'intervention de l'arrondissement d'intérêt local ont été consacrés à l'entretien des établissements d'accueil de la petite enfance dans le 11^e. Ils ont notamment permis le financement de travaux de restructuration de la façade de la crèche collective rue Saint-Maur et d'entretien du bâti.

L'investissement de la Ville a également permis la rénovation du centre thermique des crèches situées 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud et 21 rue de Vaucouleurs (plus de 500 000 € ont été engagés) ou encore la modernisation des réseaux de circuit de chauffage de la crèche collective 62 rue Saint-Sabin (pour 84 000 € environ).

Les principaux travaux opérés au sein des crèches municipales de l'arrondissement ces derniers mois portent sur la restructuration de la crèche du 9 rue Servan (réouverture en novembre). Sont également prévus la modernisation des menuiseries de la crèche du 81 rue Jean-Pierre Timbaud ainsi que la modernisation du plan de change de la crèche du 25 rue Godefroy-Cavaignac.

Enfin, la crèche associative Solidarité Roquette, fermée pour travaux durant le deuxième semestre 2017, a rouvert en début d'année.

Un des problèmes qui s'est imposé à nous, c'est le renforcement de la sécurisation des crèches. Les travaux de déploiement de visiophones et de pose de films opacifiants se sont poursuivis. L'ensemble des établissements municipaux de petite enfance de l'arrondissement en sont désormais équipés. De même, la sécurisation de la crèche 16 cité Beauharnais s'est poursuivie ainsi que celle de la crèche située 15 cour Debille. Le centre ressources petite enfance du 9 passage Piver a également été doté d'un visiophone.

Le vote, lors de l'édition 2015 du Budget Participatif ouvert aux idées des habitants, a permis de retenir dans les projets élus : « 100.000 euros d'équipements supplémentaires pour les établissements de petite enfance » dans l'arrondissement. Ces crédits ont ainsi pu être dépensés en vue de financer des structures motrices, des activités ludiques et tapis intérieurs de protection au sein de l'ensemble des crèches municipales de l'arrondissement. Un jardin pédagogique et un abri de jardin ont également pu être mis en place dans ce cadre au sein de la crèche du 117 avenue Philippe-Auguste.

II. Attribuer les places en crèches municipales de manière toujours plus juste et transparente

Je vais vous expliquer la façon dont nous progressons dans l'attribution des places de crèche pour que celle-ci soit la plus transparente et la plus juste possible.

Ces places en crèche sont attribuées dans une commission, que je préside car Monsieur le Maire a décidé de me faire confiance depuis le début de la mandature. Cette commission réunit les directions des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistant(e)s sociales du Service d'agrément et d'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s, les services de la Mairie, ainsi que les médecins de la Protection maternelle infantile (PMI), qui participent aux réunions afin d'apporter leur regard de professionnel.

Ces réunions de la commission ont lieu plusieurs fois par an. Leur fréquence est liée au nombre de places libérées. La date des commissions est ainsi fixée avec les directrices de crèches lorsque des places se libèrent dans leur établissement. La commission ne siège pas si aucune place n'est disponible.

En 2017, la commission s'est réunie à cinq reprises. Les principales commissions d'attributions, celles de l'été (mai, juin et septembre), ont permis d'attribuer 731 places, soit près de 80 % des places attribuées sur l'année. Nous sommes tributaires du passage des grands enfants à l'école maternelle permettant aux enfants du niveau moyen de passer dans l'espace des grands, aux petits dans celui des moyens, et d'accueillir les bébés nés l'année précédente. En tout, en ajoutant les attributions lors des autres commissions, nous avons ainsi pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 927 enfants, soit 183 de plus qu'en 2014.

A cela s'ajoutent les admissions dans les haltes-garderies (environ 50 places pour des familles ayant un besoin en temps partiel) et dans les crèches associatives (environ 250 places chaque année). Ce sont donc plus de 1 200 demandes pour lesquelles une solution de garde dans un établissement d'accueil collectif a été trouvée en 2017.

Cette donnée est à mettre en relation avec les 2 040 dossiers examinés lors de ces commissions. Au total, les admissions en crèches municipales collectives et familiales auront permis d'apporter une solution à environ 45 % des demandes ayant été déposées au RIF (Relais Informations Familles). En ajoutant les places du secteur associatif, c'est approximativement 60 % de la demande qui a été couverte en 2017 par un accueil dans un mode de garde collectif, municipal ou associatif.

Parce que les attentes légitimes des habitants de l'arrondissement nous invitent à franchir une nouvelle étape pour améliorer la compréhension de la procédure d'attribution des places en crèche, et pour simplifier les démarches, Monsieur le Maire a signé fin 2016, avec dix maires d'arrondissement parisiens, la charte « Priorité Transparence » issue de la réflexion inter-arrondissements. L'un des principaux objectifs de la charte est de « *garantir l'accès à tous les parents souhaitant bénéficier d'une place en crèche à une information transparente sur le fonctionnement de la procédure d'attribution, notamment aux critères prioritaires retenus dans l'arrondissement* ».

C'est dans cette volonté de renforcer la transparence, mais aussi d'assurer une meilleure équité des attributions, ainsi que de simplifier le travail des commissions d'attribution des places en crèches, que nous avons décidé que soit mis en œuvre depuis mai 2017 un mécanisme de cotation en appui au travail de la commission d'attribution des places en crèche du 11^e arrondissement. En

d'autres termes, chaque dossier de demande de place en crèche se voit désormais attribuer un certain nombre de points, à partir d'une grille qui présente trois grandes familles de critères :

- la situation professionnelle des parents
- la tranche de revenus de la famille
- la situation sociale et familiale.

Les critères retenus et leur pondération font l'objet d'un travail associant l'ensemble des acteurs de la petite enfance du 11^e arrondissement à partir des critères déjà susceptibles d'être renseignés au sein de l'application SIPE (Système d'Information de Petite Enfance), logiciel qui permet de gérer les attributions.

La grille de cotation est connue de tous, de manière équitable et objective. En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, les commissions d'attributions des places en crèches statuent sur la base de la cotation des dossiers.

Le pourcentage encourageant d'attributions évoqué précédemment et le renforcement de la transparence via le mécanisme de cotation ne doivent cependant pas masquer le fait que de nombreuses familles sont, à l'issue de chaque commission, toujours en recherche d'un mode de garde. Il nous paraît donc important de poursuivre le développement de l'information des parents sur les autres solutions qui peuvent être proposées.

III. Informer et orienter au mieux les familles du 11^e arrondissement

Chaque 1^{er} jeudi du mois a lieu une réunion que nous appelons les «Jeudis du Relais Informations Familles (RIF)», qui présente les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Y participent le personnel administratif de la Mairie, une responsable d'établissement municipal de petite enfance, une assistante sociale du Service d'accueil et d'agrément des Assistants Maternels et Familiaux (SAMF), et le service « Faire garder mon enfant à Paris ». Toutes ces personnes expliquent les modalités de la garde simple ou partagée. Depuis quelques mois, sont également présentes la référente famille de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE des 11^e-12^e) et une ou deux responsables de crèches associatives, dont une crèche parentale. Chaque mois, entre une cinquantaine et un peu plus d'une centaine de parents et futurs parents participent à cette réunion.

Après chaque Jeudi du RIF, un espace est mis à disposition des parents et futurs parents afin qu'ils puissent discuter, échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde, et notamment envisager un partage de nounou pour leurs enfants. Un cahier est également mis à disposition au Relais Informations Familles de la mairie afin que les parents qui sont à la recherche d'autres parents pour mettre en place une garde partagée puissent déposer une annonce.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillères du Relais Informations Familles (RIF) de la mairie. Ce service a reçu en 2017 plus de 11 000 visites, dont presque 7 000 liées à la petite enfance et 1 792 étaient consacrées à une inscription sur le logiciel SIPE qui gère les demandes de places en crèche.

En outre, les agents du Relais Informations Familles travaillent, depuis plus d'un an, en plus grande proximité avec leurs collègues du Relais Informations Logement et Habitat. En effet, ces deux services ont été rapprochés afin de renforcer la qualité du premier accueil de l'utilisateur, tant par une salle d'attente plus adaptée que par le développement d'un accueil mobile, d'un guichet visant à traiter les formalités rapides, et l'ajout de nouveaux bureaux. Ce rapprochement permet

d'améliorer le confort et de renforcer la polyvalence au sein des équipes afin de diminuer l'attente des usagers.

Je me dois bien sûr de remercier les agents du RIF, au premier rang desquels Mesdames Martine MONTEBAULT et Mireille BONNET, responsable et adjointe à la responsable de ce service, parce qu'elles assurent ce service avec beaucoup d'efficacité et d'humanité, pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leur situation. Je reçois de très nombreux courriers et messages, et le travail se fait en toute transparence car tout ce que je reçois est transféré au service du RIF dans l'objectif de travailler de la manière la plus transparente et efficace possible.

En novembre 2017 ont été élus, comme chaque année, les 69 membres des Conseils des parents des établissements de petite enfance du Nord et du Sud du 11^e arrondissement. Pour la première année, les quatre crèches municipales en gestion externalisée ont, à ma demande, élu des parents qui ont siégé au sein de ce Conseil. Cette instance créée en 2010 est désormais bien installée dans le 11^e et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le Conseil des parents a été l'occasion d'échanges avec les parents sur l'évolution des modalités de regroupement des crèches municipales lors de la période estivale, sur le budget participatif, sur le rapport des tout-petits aux écrans ou encore sur l'organisation du forum de la petite enfance.

Organisé pour la première fois en juin 2015, le Forum de la petite enfance s'est à nouveau déroulé le 6 juin 2018 à la Mairie du 11^e, en partenariat avec les acteurs concernés de l'arrondissement. Ce rendez-vous annuel permet d'informer les parents et futurs parents sur les modes de gardes existant pour leurs enfants, et trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Vingt stands d'informations sur les modes de garde étaient tenus dans la salle des fêtes de la mairie (et non dans la cour, à cause de la pluie) par les différents acteurs de l'arrondissement : RIF, crèches municipales, crèches associatives, crèches privées, services d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux, le service « Faire garder mon enfant à Paris ». Ont également été mis en place un espace de rencontre entre parents, une bourse aux vêtements en lien avec l'association La Petite Rockette, mais aussi des activités pour les tout-petits (ateliers d'éveil aux langues portés par l'association DULALA, ateliers jardinage, lecture et théâtre de papier menés par les professionnelles de la petite enfance), suivis d'un spectacle pour enfants en fin d'après-midi. Le petit bus d'« ABC puériculture », qui va à la rencontre des auxiliaires parentales et des assistantes maternelles de l'arrondissement en proposant aux enfants dont elles ont la garde des activités, des jeux et des échanges, stationnait exceptionnellement sur le parvis de la mairie.

Avec Monsieur le Maire, nous avons déjà eu l'occasion de le faire vendredi dernier lors de nos échanges avec les directrices de crèches, mais je voudrais encore une fois remercier tous les professionnels de la petite enfance de notre arrondissement : les responsables d'établissements, les agents de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, les médecins de la PMI qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire de nos établissements d'accueil des lieux d'épanouissement des tout-petits, particulièrement prisés des familles. Et je ne peux pas conclure sans remercier chaleureusement M. Julien KEIME, Directeur général adjoint des services, avec qui je travaille le plus étroitement possible.

Voilà chers collègues toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur les crèches depuis très longtemps. »

M. le Maire : « Merci Mme Dominique KIELEMOËS. Vous avez salué et remercié l'action de tous les agents et vous avez eu raison de le faire. Je tiens à saluer la vôtre ainsi que votre engagement dans cette très importante délégation. Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT, puis M. Adrien TIBERTI. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont s'associer aux félicitations que vous adressez aux services de la Ville pour la gestion des crèches du 11^e arrondissement et de l'ensemble des lieux qui accueillent les enfants, et tout particulièrement à ceux qui les accueillent en mairie. En effet, vous l'avez souligné Mme KIELEMOËS, 4 familles sur 10 n'obtiennent pas de place en crèche. Ces agents de la Mairie sont témoins d'un certain nombre de drames, lorsque l'un des deux parents doit quitter son emploi pour garder son enfant parce qu'il ne trouve pas de place en crèche, par exemple. Ce type de situation peut avoir des conséquences professionnelles et familiales importantes. On voit bien, avec ce problème de défaut de places en crèche dans le 11^e arrondissement, que l'objectif premier d'une ville doit être d'offrir suffisamment de services de ce type à la population, et qu'il faut faire attention à la tentation de densifier la ville à outrance sans précaution.

Il y a trois points d'amélioration que nous voulions vous suggérer pour les crèches dans le 11^e arrondissement sur :

- l'accueil individuel : il faut constater que la Mairie a longtemps ignoré l'accueil individuel et qu'elle a concentré son effort sur l'accueil collectif des enfants. La Mairie tente aujourd'hui un rattrapage et a lancé un plan de soutien à l'accueil individuel qui s'est concentré sur les assistantes maternelles, laissant de côté l'accueil à domicile qui est pourtant le deuxième mode de garde à Paris au sein des familles. La Mairie a ainsi annoncé, en décembre 2017, la suppression de la seule aide financière qui existait pour les familles qui recouraient à une garde à domicile (aide « PAPADO - Paris Petit à Domicile ») au prétexte qu'elle concernait peu de bénéficiaires, ce qui demeure un mystère. Nous aurions aimé savoir s'il y avait eu un manque de communication sur cette aide et pourquoi, de façon générale, les familles n'y recouraient pas.
- l'accueil d'urgence : nous avons formulé une proposition lors du Conseil d'arrondissement du 9 octobre 2014, celle d'importer dans le 11^e arrondissement une idée qui fonctionne très bien, une hotline pour les familles qui auraient besoin d'une crèche en urgence pour un soir ou une journée. Cela consistait à mutualiser les places libres au sein des crèches de l'arrondissement pour pouvoir indiquer à certaines familles, ponctuellement dans le besoin, un lieu où elles pourraient déposer leur enfant en cas d'urgence. Ce vœu avait été rejeté. Le projet fonctionne bien dans le 9^e arrondissement. Nous suggérons donc à nouveau qu'il soit mis en œuvre dans le 11^e arrondissement.
- L'anticipation en cas d'absence : ce sujet n'est toujours pas bien traité. Les familles se plaignent d'un défaut d'annonce suffisamment anticipée des absences des gardes d'enfants, des auxiliaires de puériculture dans les crèches, que ce soit pour des problèmes de santé ou de grève. Or, cela peut avoir des conséquences assez importantes au sein des familles quand des personnes ayant des emplois sont prises de court et peinent à s'organiser. Là aussi, nous aurions aimé qu'il y ait davantage d'anticipation de la part de ces services pour le bien-être des enfants et des familles.

Merci. »

M. le Maire : « Bien. Je passe la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je voudrais remercier Mme Dominique KIELEMOËS pour son intervention et pour le travail qu'elle fait dans notre arrondissement, et évidemment celui effectué par le service.

Évidemment, nous pouvons nous féliciter de conduire l'action pour laquelle nous avons été élus, d'aller au-delà et donc d'améliorer chaque année la capacité d'accueil de places en crèche. C'est une très bonne chose et nous allons continuer. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ceci dit, quand on regarde dans le détail, les établissements que nous avons ouverts depuis le début de la mandature, y compris en prenant ceux que vous avez cités et qui ouvriront dans les prochains mois, je suis un peu surpris de ne voir qu'aucun établissement n'était géré directement par les services de la Ville. Vous disiez que nous avons ouvert quatre établissements, deux associatifs et deux municipaux, qui sont gérés en délégation de service public. Les trois établissements qui ouvriront à la rentrée sont associatifs. Dans les cinq projets auxquels vous faisiez allusion, quatre sont associatifs. La Mairie sera propriétaire des murs de l'établissement de la rue Asile Popincourt, si nous votons favorablement la délibération, mais cela ne nous dit pas quel mode de gestion sera choisi.

J'ai un peu peur que nous nous retrouvions en fin de mandature avec une augmentation considérable du nombre des places en crèche – ce qui est une très bonne chose – mais en proportion, avec un recul de la place des crèches municipales, au sens strict, gérées directement par les services de la Ville. J'y verrais un choix politique qui ne me plaît pas car il consiste à sous-traiter au secteur associatif l'accueil de la petite enfance. Je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Je pense qu'une Ville a totalement vocation à embaucher des auxiliaires de puériculture, former du personnel et à leur offrir les garanties du statut de fonctionnaire pour permettre un accueil serein, dans la durée, de nos enfants. J'aimerais que vous puissiez me rassurer sur le fait que je vois le mal où il n'y en a pas, et que la Ville est très attachée au service public en régie directe. Ce serait vraiment une très bonne chose.

J'ai également écouté l'intervention de M. LEFORT. Il était à deux doigts de nous féliciter pour notre action. Il s'en est empêché au dernier moment. Il a sans doute perdu de vue le chiffre que vous donniez sur les 800 places en crèche supplémentaires en 6 ans alors que les besoins sont de 2 000 par an. On est aujourd'hui à 60 % d'accueil et c'est une très bonne chose. Pour éviter de nous féliciter, il est allé – lui, l'homme de droite, profondément libéral – jusqu'à complètement occulter la place des crèches privées. Pourtant, si on l'écoute le privé c'est formidable, y compris quand des entreprises se donnent une responsabilité sociale en offrant la possibilité par leur financement de trouver des places en crèche à leurs salariés. C'est une bonne chose. Mais M. LEFORT l'oublie et dit qu'il n'y a que 60 % des familles qui ont une place en crèche tandis que les autres sont désespérées. Non, ce sont 60 % en plus de celles qui ont des places en crèche privée, qui constitue une offre en développement.

Je ne reviens pas sur ses propos concernant la densification de la ville car on voit bien qu'il prépare le débat sur les délibérations relatives au logement. Laissons-nous un peu de temps.

Je ne reviens pas non plus sur la différence que vous mettez entre accueil collectif et accueil individuel. Je considère que c'est plutôt une bonne chose que la Ville, comme collectivité, développe d'abord l'accueil collectif. En plus, il se trouve que, sur le plan du développement de l'enfant, c'est plutôt une bonne chose qu'il soit accueilli en collectivité. Je vous rappelle que tous les enfants, dès 3 ans, vont se retrouver à l'école en collectivité donc s'ils apprennent, dès leur plus jeune âge, les règles de vie collective, c'est formidable. Toutes les études ont prouvé que des

enfants accueillis en crèche dès leur plus jeune âge s'adaptent mieux au milieu scolaire. C'est une très bonne chose.

Je ne reviens pas non plus sur vos histoires d'accueil d'urgence car nous avons déjà eu le débat. Encore une fois, un enfant, ce n'est pas un paquet que l'on peut déposer en urgence à des gens que l'on ne connaît pas n'importe quel jour. Ce n'est pas possible. Quand on a un enfant, on ne le confie pas à n'importe qui, à des gens qu'on ne connaît pas, à des gens qui ne le verront qu'une fois, car cela pose de nombreux problèmes, notamment affectifs. J'en finirai là-dessus. Peut-être que je crée le débat.

Je voudrais tout de même que nous puissions nous féliciter du travail accompli. Je pense qu'il est important que l'idée soit connue que sur la question de l'accueil de la petite enfance, nous allons au-delà des objectifs que nous nous sommes fixés devant les électeurs. Il faut le dire et le répéter. »

M. le Maire : « Absolument. Vous avez raison d'y insister puisque, comme les chiffres de Mme Dominique KIELEMOËS l'ont montré, nous aurons doublé le résultat par rapport à l'objectif que nous nous étions nous-mêmes fixé. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je vais être rapide. Monsieur le Maire, je voudrais vous féliciter de la très bonne idée que vous avez eu d'inscrire les enjeux de la petite enfance à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement car c'est une très belle opportunité de valoriser ce qui se passe bien à Paris et tout particulièrement dans le 11^e arrondissement.

J'écoutais M. LEFORT qui évidemment, loin de pointer les 60 % de satisfaction que rappelait Mme Dominique KIELEMOËS, désignait les familles qui n'ont pas encore à l'heure actuelle la possibilité de pouvoir faire garder leur enfant dans des structures collectives, en pointant les difficultés que cela peut représenter. M. LEFORT, vous appartenez à une formation politique qui a été en responsabilité à Paris jusqu'en 2001. Je ne sais pas si vous avez à l'esprit le taux de satisfaction des familles à cette époque, avant que M. Bertrand DELANOË pendant ses deux mandats et Mme Anne HIDALGO aient fait de la petite enfance une priorité, notamment de l'accueil des enfants parisiens dans des équipements. C'est un effort considérable qui se traduit dans le budget de la Ville de Paris en termes de construction de milliers de places, avec l'objectif fixé par la Maire de Paris de 5 000 places en crèche au cours de cette mandature. Nous en voyons la déclinaison très concrète à travers le chiffre que donnait Mme KIELEMOËS à l'instant.

Aujourd'hui, avant même que nous ayons atteint l'objectif de 5 000 places en crèche durant cette mandature, Paris est le premier département en France pour l'accueil dans le domaine de la petite enfance. Cela nous amène à avoir une relation extrêmement dynamique avec un partenaire incontournable qui est la Caisse d'allocations familiales de Paris. Il faut que vous sachiez que nous avons une politique tellement dynamique à Paris en ce domaine que les chiffres donnés par la CAF l'illustrent de façon assez incroyable : Paris représente environ 3 % de la population française, et les Parisiens reçoivent environ 8 % du budget global de la Caisse nationale d'allocations familiales, soit 3 % de bénéficiaires et 8 % des prestations versées. La raison : il y a une collectivité qui, dans ce domaine, a des objectifs extrêmement ambitieux et les plus ambitieux qui soient en France.

Effectivement, le Conseil de Paris a adopté un plan de soutien à l'accueil individuel parce qu'il y a la nécessité de pouvoir prendre en charge les demandes très fortes des assistantes maternelles qui se retrouvent dans une difficulté majeure à Paris compte tenu de la pression immobilière. Elles n'habitent pas dans les quartiers où la demande de garde est la plus forte et, parallèlement, elles

ont souvent des logements qui ne leur permettent pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle, avec le soutien très actif de la CAF de Paris, nous avons mis en place un plan ambitieux de création de maisons d'assistantes maternelles, reprenant la préoccupation exprimée par M. Adrien TIBERTI, celle de regrouper quatre assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants dans une maison dédiée.

Je me réjouis Monsieur le Maire, suite à votre accord qui vient de me parvenir, que nous créerons, très certainement à l'automne, la première maison d'assistantes maternelles dans le 11^e arrondissement. J'en suis très heureux.

De la même façon, quand on parle de l'accueil les jours de grève, on ne saurait remettre en cause ce qu'est le droit du travail et notamment le droit de grève.

(En raison d'une coupure de l'enregistrement principal pendant une dizaine de minutes, certains propos difficilement audibles n'ont pu être retranscrits)

Les pourcentages parlent d'eux-mêmes. Les efforts que font les personnels de la petite enfance pour rejoindre leur lieu de travail chaque jour de grève de la SNCF traduisent la haute idée qu'ils ont de leur métier et du service public. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « En attendant la réponse de Mme KIELEMOËS, je souhaite avancer quelques éléments de réponse.

Sur l'accueil individuel : bien sûr, le collectif est important pour apprendre à l'enfant à vivre en société. Il lui permet également de découvrir tôt la relation avec les élèves de son âge. Mais 4 demandes sur 10 ne sont pas actuellement satisfaites dans le 11^e arrondissement. Donc l'idée de vouloir faciliter d'autres formes de garde me paraît importante. Vous aviez cité les assistantes maternelles mais il y a des moyens de développer d'autres formes d'accueil comme l'accueil à domicile. Lorsqu'une personne ne trouve pas une place en crèche et qu'elle doit arrêter son travail, elle se retrouve chez elle. Si les conditions de logement sont correctes, nous pourrions inciter cette personne à suivre des formations accélérées ou à passer des diplômes de manière à accueillir des enfants chez elle. »

Mme KIELEMOËS : « Je me souviens très bien qu'il y avait très peu de places en crèches avant 2001. Et je me souviens aussi de la manière dont on obtenait les places en crèches à l'époque. Nous essayons maintenant de pratiquer l'attribution des places de la manière la plus transparente et la plus juste possible. Ce n'était pas le cas avant 2001. Paris était le dernier département au niveau du nombre de places en crèches. Il est devenu le premier depuis 2014.

Mais nous avons un problème spécifique dans le 11^e, celui du foncier. Et pour ouvrir une crèche municipale collective, il faut du foncier et de l'espace pour les trois sections d'enfants, pour le personnel, le change et la restauration. Nous n'avons du foncier qu'au cas par cas. Nous ne nous désintéressons pas de l'accueil individuel.

(Reprise de l'enregistrement principal)

Nous aurons sans doute l'occasion d'ouvrir la première maison d'assistantes maternelles dans le 11^e arrondissement.

L'aide PAPADO a été supprimée car très peu de familles y avaient recours et elle était peu efficace. Il vaut mieux travailler comme nous le faisons en étroite collaboration, comme l'a dit M. BLOCHE, avec les services de la CAF.

Nous avons parlé de l'accueil en urgence en 2015. Je ne suis pas toujours d'accord avec M. TIBERTI mais, pour le coup, il a raison. Une crèche n'est pas une halte-garderie. Une crèche a un projet pédagogique et des équipes, ça travaille en collectif donc on ne dépose pas son enfant comme un paquet. Le système de la hotline n'est pas pédagogique. En revanche, nous sommes d'accord – et nous le faisons – pour trouver une solution en cas d'urgence, non pas pour 2 ou 4 heures mais pour du court ou moyen terme pour des parents qui sont en grande difficulté. Très souvent, on pousse les murs des crèches collectives pour ne pas laisser une famille dans l'embarras. Quant aux familles qui sont désespérées au service du RIF, quand le désespoir correspond à une vraie situation de désespoir, nous y répondons toujours.

Que dire du droit de grève ? Oui, les salariés des crèches collectives ont le droit de grève. Elles ne sont pas tenues de prévenir 48 heures à l'avance, c'est la loi. En revanche, les responsables d'établissement font en sorte de prévoir et de prévenir le plus possible les parents. J'obtiens les prévisions donc je suppose qu'elles préviennent également les parents.

Sur la question de la gestion directe, la délégation de service public ou la gestion externalisée, la réponse est très simple : les crèches en délégation de service public permettent d'élargir les horaires d'accueil des enfants le matin et le soir. Je réponds par avance à la critique qui pourrait être faite : il n'est évidemment pas question d'accueillir des enfants le plus longtemps possible, mais de les accueillir tôt le matin lorsque les parents travaillent tôt le matin, ou le soir lorsque les parents travaillent plus tard. Pour conforter ce que je viens de dire, la future crèche qui ouvrira au Palais de la Femme l'an prochain aura une amplitude horaire de 15 heures. Évidemment, il n'est pas question de laisser les enfants 15 heures dans la crèche. Ce ne seront pas les mêmes qui seront là tôt le matin ou tard le soir, mais cela permettra de rendre service aux familles qui en ont besoin.

Je pense avoir fait le tour des questions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est moi qui vous remercie. Je voudrais compléter ces propos très clairs en précisant que l'échange que nous venons d'avoir sur la situation d'avant 2001 ne correspond pas à une façon de gérer la Ville ou d'envisager notre mandat en ayant le regard tourné dans le rétroviseur. Il s'agit tout simplement d'acter le fait que nous sommes le produit d'une histoire et de constater que, si certains arrondissements ont satisfait 100 % de leurs besoins, c'est parce qu'ils étaient déjà dans cette situation en 2001. Cela correspond à de vrais choix politiques. Évidemment, il s'agit d'arrondissements qui ne sont pas dans l'Est parisien. Tout le travail que nous continuons à conduire 17 ans après consiste à corriger ces injustices flagrantes produites par cette politique. Il est utile de le rappeler de temps en temps. Malgré la situation, les difficultés, l'absence de foncier, notre volonté déterminée nous conduit à ouvrir au cours de cette mandature 800 nouvelles places de crèche dans cet arrondissement. C'est le résultat de cette situation, de cette histoire et de notre détermination à corriger ces injustices criantes. Ce travail permet de satisfaire 60 % des familles dans le 11^e arrondissement, et plus encore demain. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de cette situation, au lieu de fustiger le fait que 40 % des familles – c'est évidemment beaucoup trop – ne trouvent encore pas de réponse dans ce dispositif.

L'ensemble des dispositifs et des réponses qui ont été apportés leur permettent néanmoins de trouver, y compris dans le privé, des solutions. Mais étant donné les différences de prix, nous sommes déterminés à aller encore plus loin dans cette politique.

Je ne serai pas plus long. Je voulais saluer une dernière fois le travail de Mme Dominique KIELEMOËS, de M. Julien KEIME et de l'ensemble des équipes de la DFPE qui ont conduit cette action au niveau parisien, sous la responsabilité de M. Patrick BLOCHE. S'agissant d'une communication, nous n'avons pas de vote à exprimer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018

M. le Maire : « Nous reprenons l'examen de l'ordre du jour. Nous avons désigné Mme Nawel OUMER comme secrétaire de séance.

Des pouvoirs me sont arrivés : Mme Isabelle CHARPENTIER a donné son pouvoir à M. Adrien TIBERTI ; M. Florent HUBERT à M. Luc LEBON jusqu'à son arrivée ; Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS ; M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 22 mai. Y a-t-il des observations ? Non. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Le Maire : « Comme d'habitude, nous avons des communications sur les projets de délibération inscrits au Conseil de Paris, notamment des délibérations qui relèvent du Conseil départemental :

- **2018 DASES 131-G** *Subventions (85.000 euros) à 16 associations et conventions avec 14 associations pour leurs actions sociolinguistiques*

M. le Maire : « Dans le 11^e arrondissement, cette délibération concerne l'association Equipes Saint-Vincent Insertion Oberkampf, pour une subvention de 2.500 €. »

- **2018 DASES 198-G** *Subventions (26.500 euros) et conventions avec 10 associations menant des actions de santé dans les quartiers Politique de la ville (10^e, 11^e, 14^e et 17^e)*

M. le Maire : « Cette délibération concerne quatre associations du 11^e arrondissement : Le Picoulet (3.500 €), Etape (2.500 €), Raconte-nous ton Histoire (1.500 €), Francophonie et Culture Partagée (2 000 €). »

- **2018 DASCO 16-G** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions (44.026 euros), subventions (223.808 euros), subventions (317.246 euros)

M. le Maire : « Cette délibération concerne le collège Beaumarchais pour l'acquisition d'une imprimante 3D (3.300 €), et le collège Lucie Aubrac pour la mise en peinture de la salle de musique et de la loge (1.778 €). »

- **2018 DASCO 40-G** Divers collèges - Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

M. le Maire : « Cette délibération concerne les collèges :

- Alain Fournier (17.500 €), avec un premier versement de 8.550 € en juillet
- Anne-Frank (5.000 €) avec un premier versement de 2 500 €
- Beaumarchais (5.000 €) avec un premier versement de 2 500 €
- Lucie Aubrac (19.500 €) avec un premier versement de 10 250 €
- Pilâtre-de-Rozier (5.000 €) avec un premier versement de 3 000 €
- Voltaire (17.500 €) avec un premier versement de 8 750 €.

M. le Maire : « Par ailleurs, je vous informe qu'une délibération concernant l'attribution des locaux du tribunal d'instance de notre arrondissement sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Elle propose l'attribution de ces locaux à la Cimade. Nous avons voté un vœu lors du dernier Conseil d'arrondissement demandant leur attribution à l'AGECA. Je vous le dis en toute transparence, ce point n'était pas réglé au moment d'établir l'ordre du jour. Cela m'a ainsi conduit à refuser l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, afin ne pas avoir à voter contre l'attribution de locaux à la Cimade, qui est une association que nous soutenons évidemment.

Depuis lors, nous avons eu une nouvelle réunion avec Mme Pauline VERON et le cabinet de la Maire de Paris. Les négociations avec l'Évêché ont pu être poursuivies et nous entrevoyons une solution de sortie de crise pour l'AGECA. C'est a priori, avec toute la prudence requise, une nouvelle positive qui conduira la Maire de Paris, détentrice de l'ordre du jour du Conseil de Paris, à maintenir cette délibération d'attribution des locaux du tribunal d'instance à la Cimade.

J'ajoute, pour la pleine information de chacun et de chacune, que la Maire nous a demandé d'identifier de nouveaux lieux d'accueil de nuit, en nous suggérant, d'ailleurs, de les installer dans les tribunaux d'instance. Elle a l'intention de profiter de l'examen de cette délibération par le Conseil de Paris pour demander qu'un système partagé puisse être mis en œuvre au tribunal d'instance du 11^e arrondissement entre la Cimade et ce point d'accueil de nuit. Les deux activités paraissent tout à fait complémentaires. Il me semblait important de donner une complète information du Conseil d'arrondissement sur ce point qui nous a préoccupés pendant ces derniers mois, tout en restant prudent puisque tout n'est pas encore terminé. Mais nous sommes sur une piste plutôt positive. Je vous accorde exceptionnellement une prise de parole, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Monsieur le Maire, le 11^e arrondissement est concerné par l'attribution des locaux du tribunal d'instance, mais vu la politique de l'État de disparition des services publics locaux, la plupart des tribunaux d'instance, voire la totalité, ont disparu de leur localisation actuelle pour aller aux Batignolles. Du coup, un certain nombre de locaux municipaux ont été libérés. Pour faire écho à ce que vous disiez, je sais que le groupe Communiste au Conseil de Paris déposera un vœu pour que ces locaux libérés par les tribunaux d'instance en partance soient attribués selon le système existant et transparent d'attribution des locaux libres de la Ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est tout à fait pertinent. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Attractivité et Emploi

2018 DAE 224 Création d'un marché découvert alimentaire biologique Place du Père Chaillet (11^e) et signature d'un avenant à la convention de gestion du lot A des marchés découverts alimentaires

11201838 Vœu rattaché à la délibération 2018 DAE 224 (déposé en séance)

M. le Maire : « Nous allons examiner en avance les délibérations rapportées par M. Philippe DUCLOUX car il doit nous quitter, non sans laisser un pouvoir. Il va présenter la première délibération. M. Adrien TIBERTI se prépare à intervenir. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération importante sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, y compris à l'occasion de notre dernier Conseil le 22 mai, lorsque j'ai fait ma communication sur le commerce et l'artisanat. C'est une belle délibération qui va concrétiser un élément fort de notre projet et de notre programme municipal, l'implantation du marché bio place du Père Chaillet.

Aujourd'hui à Paris, on compte environ 70 marchés découverts, dont 5 dans le 11^e arrondissement. Parmi ces 70 marchés, 3 sont bio. Je pense essentiellement à celui du boulevard Raspail dans le 6^e arrondissement, celui de la place Constantin Brancusi dans le 14^e et celui du boulevard des Batignolles dans le 17^e. Le quatrième marché sera donc situé place du Père Chaillet avant la fin de l'année 2018, d'où l'importance de cette délibération qui vise à signer un avenant à la convention de gestion du lot A des marchés découverts alimentaires.

Qui dit marché bio, dit commerçants bio. Le sujet des circuits courts sera peut-être associé. Pour votre information, M. François VAUGLIN et moi avons eu énormément de réunions sur ce sujet, avec le cabinet de Mme Olivia POLSKI, le concessionnaire Cordonnier Frères qui gère déjà les marchés du 11^e arrondissement, le cabinet d'études Intencité, les conseils de quartier Folie Regnault et Bastille/Popincourt, et l'association des commerçants Voltaire et Léon que nous avons sollicités afin d'avoir une dimension démocratique sur la manière dont nous comptons mettre en place ce marché.

Cette délibération aborde la partie technique et juridique du projet. Elle satisfait une de nos demandes : que ce marché puisse avoir lieu deux fois par semaine, prioritairement le samedi. Il nous avait semblé que cela correspondait à la sociologie du quartier.

Nous avons également demandé un deuxième créneau. Pour ne pas qu'il y ait de rapprochement trop important entre le samedi et un autre jour, et en tenant compte des autres marchés qui se tiennent dans l'arrondissement, nous avons proposé le mercredi après-midi. Cette demande a également été retenue.

M. François VAUGLIN et moi avons réuni, avec les représentants de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), un certain nombre de commerçants du 11^e arrondissement qui font du bio afin d'avoir cette dimension de proximité. Sur les 15 à 20 emplacements qui seront réservés sur ce marché, nous

avons souhaité qu'un tiers puisse l'être à des commerçants du 11^e arrondissement. Nous avons eu un certain nombre de candidats. Une procédure doit être mise en place par le délégataire et la Direction. Beaucoup de commerçants ont participé à la réunion organisée à la Mairie du 11^e arrondissement.

La délibération de ce soir concerne également la DVD car l'installation d'un marché implique l'aménagement d'un site avec toutes les questions techniques relatives. Monsieur le Maire et moi avons lourdement insisté pour que nous puissions avoir cette délibération ce soir et non en septembre car nous souhaitons fortement que ce marché puisse commencer à exister avant la fin de l'année 2018, voire à la rentrée de septembre 2018.

Je remercie toutes celles et ceux qui font confiance à ce projet, que ce soient les élus de la majorité municipale et ceux de l'opposition. Ce projet fédérateur vise à faire en sorte que, sur cette place du Père-Chaillet où nous allons maintenir un manège, nous puissions avoir une dimension économique, commerciale et sociale qui favorise le vivre ensemble. Grâce à la qualité des produits et à travers la volonté d'associer les commerçants du 11^e arrondissement qui le souhaitent, nous serons les premiers de cette mandature à obtenir un marché bio à Paris et nous ne pouvons qu'en être fiers. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. J'ajoute un argument qui nous a conduits à demander le créneau supplémentaire du mercredi après-midi : la présence du manège attire les familles. Les parents pourront ainsi faire les courses pendant que les enfants feront un tour de manège.

M. Adrien TIBERTI a déposé un vœu rattaché à cette délibération. Je lui propose de le présenter en même temps que son intervention. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Au nom du groupe Communiste, j'ai déposé un vœu car il s'agit d'une délibération du Conseil de Paris que nous ne pouvons pas amender en Conseil d'arrondissement. Mais vu l'importance de ce projet et sa centralité dans notre arrondissement, il était important que nous ayons le débat jusqu'au bout.

La création d'un marché bio est une vraie bonne nouvelle. Elle permettra le réaménagement de cet espace, ce qui est aussi une grande nouvelle. Pour autant, marché bio dit tout seul ne peut pas suffire. Le bio est évidemment une nécessité pour la santé des consommateurs, mais le bio n'a de sens que s'il s'intègre dans un nouveau système de production agricole détachée des grands circuits industriels et de l'agro-industrie qui est en train de détruire rapidement cette planète. Il est évident qu'on ne peut pas se contenter de produits bio. Il faut que ceux-ci soient issus de circuits courts pour éviter la production trop importante de gaz à effet de serre dans le transport des produits.

De plus, les Communistes ne détachent jamais la question sociale de la question écologique puisqu'elles sont intimement liées. C'est bien le capitalisme et son mode de production qui détruisent la planète. Pour nous, il est évident que le bio doit être en permanence relié à des prix rémunérateurs pour les producteurs afin de leur permettre de vivre. Nous menons par ailleurs, grâce à l'action de toute la majorité – je pense aux différents amendements déposés en Conseil de Paris sur les plans d'alimentation durable de la Ville –, une politique d'accès du plus grand nombre aux produits bio par l'intermédiaire de la question des paniers bio.

Il n'était donc pas nécessaire forcément de le rajouter là, mais si nous adoptons ce vœu, nous nous donnerons les moyens de faire en sorte que ce marché de la place du Père Chaillet soit bio, mais de la meilleure des façons possibles. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est la version amendée du vœu qui vous a été présentée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je me réjouis également que l'on bénéficie de cette réalisation d'un marché bio dans le 11^e arrondissement après les trois autres créations à Paris.

Concernant la notion de circuits courts, il ne faut pas tout confondre. Qu'est-ce qu'un circuit court ? Cela veut dire simplement que c'est un circuit sans intermédiaire. La question de proximité ne se pose pas. On peut donc avoir un circuit court à 800 km de Paris, voire même à des milliers de kilomètres, à partir du moment où il n'y a pas d'intermédiaire.

Maintenant, le véritable circuit court, c'est directement au producteur. La bonne nouvelle est que le marché bio explose : il a encore augmenté de 20 % par rapport à 2016. Mais en Île-de-France, on reste encore à moins de 3 %. La plupart des producteurs d'Île-de-France suffisent à peine à alimenter le circuit des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et c'est largement insuffisant. Pour ce faire, il faut permettre aux commerçants qui ont leur propre réseau de circuit court de le développer. Le problème d'un circuit court, c'est qu'il l'est tant qu'il n'y en a pas d'autres plus courts. C'est la notion de proximité qui est plus intéressante.

Il est vrai que les halles alimentaires qui existent à Paris n'ont rien à voir avec un marché bio. Il s'agit simplement d'une offre nouvelle intéressante par rapport à des producteurs que l'on rassemble. Ce sont de petites surfaces de 150 - 170 m². Par ailleurs, je signale qu'un supermarché coopératif autogéré sera créé dans le 11^e arrondissement et qui permettra de faire fonction de halle alimentaire. Mais le marché bio, tel qu'on le conçoit, est une spécificité parisienne. Dans notre arrondissement, il permettra à un grand nombre de commerçants, qui ont déjà leur réseau de producteurs en circuit court, de participer à une offre nouvelle de marché bio. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. David BELLIARD puis M. Jacques LEFORT. »

M. BELLIARD : « Merci Monsieur le Maire. J'irai dans le sens des interventions précédentes, déjà pour nous féliciter, au nom de mon groupe, de l'installation de ce nouveau marché bio en plein cœur de notre arrondissement qui répond à l'explosion incroyable de la consommation du bio (+ 20 % l'année dernière). Quand on regarde la tendance sur les dix dernières années, ces deux dernières années ont été extrêmement importantes en termes d'augmentation de la consommation. Dans ce contexte d'un marché en progression, plus on augmente l'offre qualitative de produits, plus on stimule cette demande importante. Je crois que nous pouvons tous collectivement nous féliciter de l'installation de ce marché.

Nous voterons le vœu. Nos collègues communistes posent deux très bonnes questions car le bio en tant que tel ne suffit pas, même si l'on peut disserter longtemps sur la question du circuit court. En gros, le circuit court, c'est globalement 200 km sans intermédiaire. Je crois qu'il faut être très attentif au fait de prioriser sur ce type de circuit et d'approvisionnement. On le voit par exemple avec les avocats bio qui sont aujourd'hui cultivés massivement au Mexique, mais dont la production est aux mains d'une mafia locale. Le bio n'est pas uniquement synonyme de rémunération correcte des producteurs et d'un circuit vertueux sur un plan économique.

Nous voterons bien évidemment ce vœu car il pose de bonnes questions. Il intègre un modèle qui allie à la fois des produits sains, bons pour la santé, et qui pose la question du modèle économique. Je pense que nous pouvons nous retrouver sur le sujet. »

M. le Maire : « Très bien. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du centre ont toujours été d'accord avec l'installation de ce marché bio place du Père Chaillet. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le manège soit maintenu au sein de ce marché car il permettra aux familles qui n'auraient pas forcément eu envie de venir acheter bio de découvrir la qualité gustative de ces produits en venant faire des tours de manège à leurs enfants. C'était d'ailleurs l'objet du vœu que nous avons défendu le 11 septembre 2017, en nous faisant le relais des conseils de quartier.

Il y a un point d'attention qui nous a été soulevé à plusieurs reprises : la concurrence du marché avec les commerces bio locaux du 11^e arrondissement. Cela étant dit, si le marché a lieu un jour par semaine, il ne devrait pas déstabiliser l'activité commerciale du 11^e arrondissement.

Concernant le sujet du bio et du circuit court, objet du vœu déposé par les élus communistes, je pense qu'il y a effectivement un sujet important à avoir en tête : le bio n'est pas l'alpha et l'oméga en matière de qualité environnementale de ce que nous mangeons. Il y a aussi l'agriculture raisonnée, par exemple, qui permet de parler de la même chose mais de façon beaucoup plus adaptée à un certain nombre de productions, notamment franciliennes. Il ne faut pas s'enfermer dans le bio alors qu'il y existe d'autres solutions plus adaptées pour ménager la planète.

Le deuxième sujet qui me semble important de souligner est la notion de circuit court. Personnellement, il m'arrive d'aller chercher mon panier bio dans le 11^e arrondissement. Mais le circuit court peut également produire une explosion des transports à Paris. C'est pour cela que, M. Jacques CHIRAC ou peut-être un autre maire avant lui, dans sa grande sagesse, avait créé le marché de Rungis, qui permet à l'ensemble des producteurs d'amener leur production à un endroit de la Couronne de façon à ce qu'ensuite les trajets vers Paris soient minimisés en quantité. A contrario, le fait de privilégier à tous crins les circuits courts dans le 11^e arrondissement peut doper le nombre de transports de véhicules dans Paris et obstruer davantage la capitale. En cela, je pense qu'il faut être assez prudent dans la manipulation de ces concepts.

Votre vœu est intéressant, mais il faut prendre en compte l'ensemble de la problématique qu'il pose. Cela permettra à ce marché bio de remplir pleinement sa mission. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Je laisse M. Philippe DUCLOUX répondre. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. Il y a unanimité sur un beau sujet. Le seul bémol que j'émettrai par rapport au vœu de M. Adrien TIBERTI, c'est qu'il arrive assez tard. Mais sur le fond, c'est un vœu important et les diverses interventions des uns et des autres ce soir anticipent l'adoption du projet à l'unanimité, et je m'en réjouis. M. CORSIA et M. BELLIARD l'ont rappelé, la question du bio doit être maîtrisée avec certains bémols.

Sur le fond, ce vœu va dans le sens de notre projet avec ce marché bio. Nous nous réjouissons à la fois de l'implantation du marché, gage de qualité, et de ce que nous allons pouvoir faire pour optimiser au maximum la qualité. Je donne évidemment un avis favorable. »

M. le Maire : « Très bien. C'est effectivement une délibération qui nous fait chaud au cœur et nous vous donnons rendez-vous pour l'ouverture, on l'espère, à l'automne. Je vous propose de passer au vote. »

2018 DAE 224 Création d'un marché découvert alimentaire biologique Place du Père Chaillet (1^e) et signature d'un avenant à la convention de gestion du lot A des marchés découverts alimentaires

M. le Maire : « Je vais mettre tout d'abord aux voix la délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11201838 Vœu rattaché à la délibération 2018 DAE 224

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant la création d'un marché bio place du Père Chaillet ;

Considérant que cela s'inscrit dans la stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Considérant que les produits bio n'ont d'utilité pour protéger l'environnement que s'ils sont issus de circuits courts ;

Considérant que la démarche bio n'a jamais été séparée d'une démarche sociale de la même façon qu'il ne peut y avoir de lutte efficace pour la protection de l'environnement sans lutte pour le développement des droits humains et sociaux ;

Considérant la réussite des expériences de halles alimentaires dans les 10^e et 14^e arrondissements;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI et des élu-e-s des groupes Communiste-Front de Gauche, et Socialiste ;

EMET LE VŒU :

Que le Conseil de Paris intègre, dans la mesure du possible, dans le cahier des charges du délégataire la nécessité de choisir les étalagistes non seulement pour leur capacité à proposer des produits bio mais également à privilégier des circuits courts et des prix rémunérateurs pour les producteurs.

M. le Maire : « Je mets le vœu aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Merci et bravo. Quel talent ! »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Voirie et Déplacements

2018 DVD 24 Plan Vélo - Approbation du plan triennal 2018-2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Pierre JAPHET pour la présentation. Plusieurs personnes se sont inscrites pour intervenir. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui porte sur la demande de cofinancement à la Région du Plan vélo. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici et de voter cet ambitieux Plan vélo 2015-2020 qui vise à tripler la part modale du vélo, c'est-à-dire la part des déplacements effectués à vélo dans la capitale, pour passer de 5 à 15 % environ à l'horizon 2020.

Pour autant, ce Plan vélo a eu du mal à démarrer car les études de ces projets sont complexes et font intervenir beaucoup de parties prenantes : différents services de la Ville, la Préfecture de police, les Architectes des Bâtiments de France, etc. Aujourd'hui, beaucoup de projets restent à réaliser, que les travaux soient engagés ou pas encore.

Les transports et les déplacements sont une compétence régionale. Le 18 mai 2017, le Conseil régional d'Île-de-France a voté un Plan vélo régional, prévoyant que la participation financière de la Région au Plan vélo de la Ville de Paris se fasse sur la base d'un plan triennal qui présente les objectifs et l'état d'avancement du Plan vélo. Ce document, qui vous a été communiqué en annexe, fait l'objet de cette demande de financement.

Je souligne les réalisations qui concernent le 11^e arrondissement. La piste cyclable du boulevard Voltaire n'est pas intégrée car ce projet est déjà financé et largement engagé. Il y a :

- les travaux d'aménagement de la piste cyclable du Faubourg Saint Antoine qui doivent démarrer à la rentrée 2018
- les projets de l'avenue de la République et de l'avenue Parmentier à l'horizon 2020.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à présenter cette demande de financement auprès de la Région. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire. Quand on sait que 75 % des déplacements concernent moins de 5 km, le vélo n'est pas un sujet mineur. Nous pouvons tous nous réjouir de le voir enfin érigé au rang de priorité régionale et nationale. Il est vrai que notre municipalité s'est préoccupée dès le début de ce sujet et nous pouvons nous en féliciter. À l'échelle parisienne et nationale, nous avons encore, malheureusement, du travail et du retard sur certains de nos voisins. Quand on voit les structures existantes et l'usage du vélo aux Pays-Bas, au Danemark, en Suisse, en Allemagne, on se dit que l'on a encore du chemin à parcourir. Combien de millions de mètres cubes de CO₂, combien de centaines de milliers de blessés ou de morts auraient pu être évités si nous n'avions pas privilégié la politique automobile jusqu'au début des années 2000 ? S'il est important de développer un réseau sécurisé à l'échelle de Paris et de la région, c'est aussi à l'échelle nationale qu'il faut penser ces vélo-routes.

Aujourd'hui, ces pistes existent. Une signalisation a été installée mais celle-ci est régulièrement vandalisée. Ces petits triangles que nous voyons aux feux rouges, aux passages piétons et ces tourne-à-droite ont été enlevés, dégradés ou masqués. Pour être moi-même usager du vélo, il y a des centaines d'exemples dans Paris où l'on ne peut plus lire cette signalisation. Par ailleurs, en matière de signalisation, il y a aussi un effort à faire en matière directionnelle et d'indications de temps de parcours. C'est aujourd'hui assez embryonnaire à Paris.

Pour pouvoir utiliser ces pistes cyclables et ces structures, il faut un vélo. À l'heure où le renouvellement de Vélib' peine un peu, il y a un vrai problème de sécurisation des vélos privés. Beaucoup de copropriétés n'admettent pas le stationnement des vélos dans les cours ou n'ont pas de locaux dédiés. Il y a aussi un réel effort à faire en matière de parking sécurisé pour les vélos.

Quand le commissariat du 11^e arrondissement était installé dans cette mairie, je me souviens de l'amoncellement de vélos qu'il y avait en face, sur le boulevard Voltaire, dans le parking à vélos tout simplement parce que les gens se disaient qu'avec les policiers en face, leur vélo serait encore présent le lendemain.

Il faut que ce Plan vélo traduise une véritable aspiration culturelle de nos concitoyens, une véritable révolution. Le développement des mobilités actives, que sont la marche, le vélo, le vélo électrique et la trottinette, est l'une des clés des politiques de santé publique, et pas seulement dans les territoires urbains. C'est une façon de se déplacer plus économe, moins agressive et moins énergivore pour l'espace public. À cet égard, le développement du vélo ne peut se faire qu'en maîtrisant les risques de sécurité routière sur la chaussée, notamment en ville, avec des vitesses de circulation des autres véhicules, notamment à moteur (scooters, voitures ou motos) qui doivent également être régulées. Bien souvent, 50 km au cœur des villes, c'est beaucoup trop tant pour les piétons que pour les cyclistes.

J'ai le sentiment que cette « vélorution » est en marche mais qu'il nous reste encore pas mal de chemin à parcourir et qu'il faut être vigilant. J'espère que ce plan triennal contribuera à une nette amélioration de l'usage du vélo, pour le bien de tous et pour celui de l'air que nous respirons quotidiennement. »

M. le Maire : « En résumé : vive le vélo ! M. Jacques LEFORT a souhaité prendre la parole. »

M. LEFORT : « Nous sommes d'accord : vive le vélo. Et vive ces projets proposés à la subvention par le Conseil régional d'Île-de-France.

Je note que ce projet omet avec pertinence de subventionner deux pistes cyclables dans le 11^e arrondissement : celles du boulevard Voltaire et celles du boulevard de Belleville. Ces pistes sont justement sujettes à caution, eu égard aux débats que nous avons eu dans ce Conseil d'arrondissement. Je vais vous éviter le débat sur la piste du boulevard Voltaire. En revanche, je vais vous parler très rapidement du sujet du boulevard de Belleville, dont on n'entend pas d'écho dans ce Conseil d'arrondissement. Le projet prévoit de mettre le boulevard de Belleville en sens unique et donc de bloquer dans le sens descendant, du Nord vers le Sud, la partie du boulevard qui situe au Sud du métro de Belleville, côté 11^e arrondissement. Cela va générer un certain nombre de reports de circulation dans les petites rues et notamment dans l'artère qui sépare le 11^e du 10^e arrondissement. Nous n'avons pas de vision sur ces sujets. C'est pourquoi que nous aurions eu de la peine à nous prononcer sur la pertinence de ce projet.

En l'occurrence, le projet de délibération porte sur des pistes cyclables intéressantes pour le 11^e arrondissement. Celle qui est prévue en 2018 concerne la rue du Faubourg Saint-Antoine. C'est un projet utile pour rendre plus de fluidité aux piétons de part et d'autre des trottoirs du Faubourg Saint Antoine, du côté de la place de la Bastille.

Les trois autres projets cités dans cette délibération concernent la rue Oberkampf, l'avenue Parmentier et l'avenue de la République. Ce sont trois projets prévus en 2020 et sur lesquels nous n'avons absolument aucune visibilité.

Nous pouvons effectivement voter cette délibération en anticipant le fait que le projet soit harmonieux, durable et préserve la qualité de vie des commerces alentour, mais ce n'est pas un blanc-seing. Nous aurions aimé savoir quelle était la nature concrète de ces aménagements à venir. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'ai bien écouté M. LEFORT, comme souvent vous le savez. Donc, M. LEFORT dit « vive le vélo » mais il est contre des pistes cyclables sur les principaux axes structurants, qui pourraient permettre de faire du vélo dans de bonnes conditions. C'est là où je ne le suis plus. C'est là où je note une certaine hypocrisie, un double discours. Si on est pour le vélo, il faut obligatoirement une piste cyclable sur le boulevard Voltaire. C'est quand même l'axe de circulation structurant du 11^e arrondissement. Il a été construit et pensé de cette manière par le Baron Haussmann qui voulait éventrer le faubourg et son potentiel révolutionnaire. Il faut une piste cyclable sur le boulevard Voltaire.

J'ai une autre question. On demande des subventions à la Région. Nous avons été obligés de sortir le boulevard Voltaire et celui de Belleville du projet car les relais locaux de la majorité régionale n'auraient pas accepté de les financer, mais avons-nous des garanties sur le fait que la Région va soutenir l'action de la Ville ? Ou est-ce que, encore une fois, nous serons les victimes des volontés politiciennes de l'actuelle majorité régionale ? »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autre demande de parole. Avant de laisser M. Pierre JAPHET pour vous répondre, je voudrais faire une incise sur le boulevard de Belleville puisqu'une question précise a été posée et s'appuie sur des documents qui ont été présentés en réunion publique. Les services n'arrivant pas à faire passer la piste cyclable, le bus ou les stationnements pour le marché, en même temps qu'un aménagement permettant de faire passer les automobiles, une option avec une suppression des voitures sur le haut du boulevard de Belleville en face de l'école a été présentée lors de la dernière réunion de concertation sur ce projet. Cette option induisait beaucoup de conséquences, notamment sur les trois arrondissements voisins. Un travail en commun entre les quatre arrondissements a été mené sous la houlette du cabinet de la Maire de Paris. Cette dernière en a été informée et a mis son grain de sel dans cette opération afin que la mise en sens unique de la rue de Belleville, séparant les 19^e et 20^e arrondissements, en remontant sur la colline, puisse être créée ainsi que le passage de la nouvelle ligne de bus, annoncée par Île-de-France Mobilités. Cette ligne a besoin de ces aménagements pour pouvoir passer dans la rue de Belleville. Il pourra passer évidemment sur le boulevard de Belleville.

Ce n'est pas une mise à sens unique qui sera faite, mais simplement une zone de rencontre, c'est-à-dire une limitation à 20 km/h sur ce tronçon devant l'école. C'est une bonne chose pour la sécurité des écoliers. C'est également un espace très contraint qui est assez mal organisé, tout simplement parce qu'il n'y a pas de place. Les voitures pourront donc circuler mais au pas. Je vous rappelle que dans les zones de rencontre, les piétons sont en toutes circonstances prioritaires. Voilà les éléments de mise à jour sur le boulevard de Belleville.

Je passe la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre sur l'ensemble des autres points. »

M. JAPHET : « Je souscris à ce qu'a dit M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF sur le fait que la signalisation est dégradée – malheureusement cela ne concerne pas que le vélo –, sur l'importance du stationnement sécurisé, et sur le respect par l'ensemble des usagers, y compris par les cyclistes eux-mêmes. Depuis le début de la mandature, je prône le respect mutuel de tous les usagers. Il faut arrêter de dire que c'est toujours la faute de l'autre, sans jamais remettre en question son propre comportement.

Tout cela fait beaucoup de projets et demande beaucoup de financement. Bien sûr, les aménagements cyclables sont le sujet phare car ils engagent des millions d'euros. D'autres projets sont moins spectaculaires en termes de financement, mais sont tout aussi importants.

Pour répondre à M. LEFORT sur les projets futurs, le financement demandé à la Région devra permettre de faire leur étude. Qu'il s'agisse de l'avenue de la République ou de la rue Oberkampf, ces projets n'ont pas encore fait l'objet d'études et ces financements permettront de les mener à bien. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voilà un débat intéressant et structurant pour notre arrondissement, comme pour la ville dans son ensemble. Nous allons donc nous exprimer par un vote sur cette approbation. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DVD 46 Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

M. le Maire : « J'indique que M. Philippe DUCLOUX a laissé son pouvoir à Mme Liliane CAPELLE.

M. Pierre JAPHET va présenter le projet. M. Jacques LEFORT se prépare. »

M. JAPHET : « Cette délibération fait suite à la mise en place du forfait post-stationnement (FPS) depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce forfait ne concernait pas, jusqu'à maintenant, les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cela créait une situation particulière puisque les véhicules exemptés de FPS pouvaient potentiellement stationner gratuitement dans l'espace public. Or le but de cette réforme – et on en a vu les effets très rapidement dans Paris – est de libérer l'espace public de ce que l'on appelle les « véhicules ventouses » de façon à fluidifier la rotation du stationnement et éviter que des véhicules tournent et polluent en cherchant une place disponible. Tout le monde a pu constater rapidement l'effet de ce forfait post-stationnement.

Ce projet a pour objectif de faire rentrer les véhicules de plus de 3,5 t dans ce dispositif, et de prévoir un forfait de stationnement pour les véhicules de déménagement et pour les monte-charges. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Je voulais prendre la parole sur cette délibération pour souligner deux sujets souvent évoqués par les artisans du 11^e arrondissement et, de façon générale, par un certain nombre de commerçants.

Le premier sujet, ce sont les amendes que prennent ces artisans lorsqu'ils se garent. Il y a régulièrement des plaintes sur le montant de la sanction, et surtout son caractère extrêmement rapide. Il faut veiller à ce qu'il y ait une forme de souplesse dans le dispositif, si tant est que l'on puisse prendre la main sur l'entreprise que vous avez missionnée pour verbaliser, car les artisans ne peuvent pas prendre des dizaines d'euros d'amende pour un défaut de quelques minutes à chaque fois qu'ils livrent un meuble chez un particulier et qu'ils n'ont pas pu se garer sur une place de livraison. C'est quelque chose qui est assez insoutenable, d'autant plus quand on sait la volonté que nous, les élus, avons de défendre l'artisanat dans nos arrondissements.

Le deuxième sujet est la taille des espaces de livraison. On nous rapporte que leurs longueurs sont parfois inadaptées pour les camions qui font l'objet de cette délibération. Ces camions sont donc obligés de se mettre ailleurs pour pouvoir livrer et sont donc sanctionnés. Je pense qu'il y a une réflexion à avoir quant à la disposition des places de livraison, en mettant par exemple plusieurs places les unes derrière les autres, aux droits des commerces qui font l'usage de ce type de camions, de façon à ce qu'ils puissent se faire livrer sans se faire sanctionner. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Concernant le stationnement des professionnels, il faut savoir qu'il y a des dispositifs que la Ville de Paris destine aux professionnels, qu'ils soient sédentaires ou nomades. Il y a une carte professionnelle qui leur permet de bénéficier de tarifs adaptés à leurs besoins.

La délibération est assez technique et longue, mais j'avais oublié de mentionner qu'elle contient également l'extension du dispositif à des professions qui n'étaient pas encore couvertes, comme les installateurs d'équipement de froid. La Ville prend tout à fait en compte les besoins spécifiques des artisans, mais la réponse ne peut évidemment pas être de ne pas payer le stationnement. Il faut simplement avoir une réponse adaptée aux besoins et aux usages de chacun.

Concernant la taille des espaces de livraison, on peut toujours améliorer les choses, mais sachez que l'implantation des espaces et des stationnements de livraison ne se fait pas au hasard. La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) étudie les besoins en fonction de la densité des commerces et de leur type. Pour l'avoir vécu, je peux vous dire que si les commerçants nous font part d'un problème de place de livraison, on regarde toujours si l'on peut améliorer la situation, en fonction de son emplacement ou de sa taille. Si vous avez connaissance d'emplacements inadaptés, je vous invite à me les communiquer afin qu'on les étudie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il faut effectivement rappeler que cette réforme a permis de libérer des places, mais surtout d'étendre le service rendu. Avant, le stationnement payant rotatif était limité à deux heures. Maintenant, les personnes qui souhaitent rester jusqu'à six heures peuvent le faire. Évidemment, cela coûte plus cher mais c'est normal car l'espace public est une denrée rare à Paris. »

M. JAPHET : « Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je veux juste rappeler qu'avant cette réforme, ce service public faisait l'objet d'un taux de fraude de 90 %. »

M. le Maire : « Vous avez raison de le rappeler. Ce taux de fraude était important. Au-delà de deux heures, les gens qui ne payaient pas couraient le risque de faire embarquer leur véhicule à la fourrière. Aujourd'hui, ils peuvent stationner jusqu'à six heures mais nous imposons aux personnes de payer le service qu'ils utilisent. Cela me semble de bonne gestion. Nous ne le ferions pas que cela nous le serait reproché, à juste raison.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Familles et Petite Enfance**2018 DFPE 137 Subvention (118.071 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)****2018 DFPE 139 Subventions (245.971 euros) et avenants n° 2 avec l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance**

M. le Maire : « Nous allons passer aux deux délibérations de Mme Dominique KIELEMOËS sur lesquelles M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF s'est inscrit. On va faire une présentation groupée de ces deux projets que nous retrouvons chaque année. Le débat garde néanmoins tout son suspense. Je donne la parole à Mme KIELEMOËS pour présenter les subventions à Ganone Yad et à Ozar Hatorah pour leur établissement d'accueil de la petite enfance. »

Mme KIELEMOËS : « Merci Monsieur le Maire. Nous nous trouvons effectivement en pays de connaissance puisqu'il s'agit d'un avenant n° 2 à une convention signée en décembre 2016 et qui se terminera en décembre 2019. Il nous est proposé d'attribuer la subvention municipale (118.071 €) pour l'année 2018 à l'association Institutions Ganone Yad pour sa crèche collective située au 145 rue Saint Maur accueillant 66 enfants.

Pour l'association Ozar Hatorah, qui a un établissement de petite enfance dans le 11^e arrondissement, il s'agit également d'un deuxième avenant à la subvention de 245.971 €. Son établissement se situe au 40 rue de l'Orillon. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez rappelé, voilà deux délibérations héritées d'une précédente ère, puisque je crois que c'est M. Jacques CHIRAC qui avait conventionné ces associations avant de quitter l'Hôtel de Ville. Cela fait 23 ans maintenant que vous les votez. Elles reviennent telle l'hirondelle au printemps. Cela fait 200.000 € attribués à ces deux associations confessionnelles qui ne s'en cachent pas et qui le revendiquent. Je lisais sur le site de l'une d'entre elles : *'La philosophie d'Ozar Hatorah, et ce depuis sa création, consiste à intégrer des élèves de tous horizons sociaux et de leur transmettre l'amour de la Torah et de renforcer leur identité juive, leur pratique de la Torah et de ses commandements'*.

Pour ce qui concerne les Radicaux, nous considérons toujours que l'argent public doit aller à des établissements laïcs et universels, *a fortiori* non religieux. En tout cas, c'est l'esprit de la loi de 1905. C'est certes le droit des parents de vouloir que leurs enfants soient élevés selon des principes religieux particuliers. En tout cas, nous considérons que ce n'est pas à la communauté nationale de les financer. Nous préférerions que ces 200.000 € – et à l'échelle de Paris, ce sont plusieurs millions d'euros – soient attribués à des crèches associatives non confessionnelles, universelles, laïques, ou mieux, qu'ils permettent la création de nouveaux berceaux dans des établissements publics accessibles à tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Sans surprise, je soutiendrai les propos de mon collègue Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Il paraîtrait que, dans notre société, la laïcité serait devenue un problème majeur dont il faudrait parler tous les jours, à toutes les sauces, sur tous les

sujets. Personnellement, je ne le pense pas. L'article 1 de la loi de 1905 reconnaît la liberté de culte et l'article 2 dit que « *l'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte* ». Ces deux articles suffisent pour définir parfaitement la laïcité. Il n'est pas nécessaire d'en parler tous les jours, à moins d'avoir des vues politiques autres et bien moins avouables.

En revanche, la laïcité, il ne faut pas en parler mais la faire. La faire, cela consiste donc à ne pas subventionner des associations confessionnelles comme nous le faisons et que nous continuons à faire alors même qu'on ne nous a jamais prouvé le caractère non confessionnel des activités proposées malgré les demandes répétées.

Nous voterons contre ces deux délibérations. Et je vois que cela émeut fortement M. LEFORT qui en casse son verre. »

M. le Maire : « Bien. Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement réaffirmer la position du groupe Europe Écologie-Les Verts. En l'absence d'éléments nouveaux prouvant que, dans les faits, le recrutement serait devenu de nature moins communautaire, le groupe Ecologiste s'abstient sur le vote de la subvention à la crèche collective située au 40 rue de l'Orillon. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Je m'exprime en mon nom, en celui de Mme Nicole SPINNEWEBER et de M. Christian SAINT-ETIENNE. Nous allons voter cette délibération, tout simplement parce qu'il manque des places de crèche dans le 11^e arrondissement.

J'ai visité personnellement cet établissement. Il me paraît être très bien tenu et tout à fait ouvert à tout enfant, même s'il y a effectivement une orientation dans les soins ou dans l'organisation de l'établissement qui est d'ordre communautaire. Mais l'accueil et la qualité des services rendus me paraissent tout à fait suffisants pour voter cette délibération. En plus, cette crèche a passé une convention par laquelle elle s'engage à respecter un certain nombre de critères, notamment liés au bon usage de l'argent public. »

M. le Maire : « Bien. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je repasse la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour les réponses. »

Mme KIELEMOËS : « Effectivement, M. LEFORT, vous m'avez tendu une perche. Il s'agit d'une convention signée entre la Mairie de Paris et des associations, ce qui signifie que la Ville de Paris ne reste pas sans rien faire à l'égard de ces associations et des équipements de la petite enfance.

Je voudrais juste rappeler que la Mairie de Paris ne finance pas les associations, mais le fonctionnement de deux crèches collectives. Ces associations répondent effectivement aux critères qui leur ont été imposés par la Mairie de Paris.

Pour rappel – puisque nous sommes dans un domaine connu – la Mairie de Paris a mis en place depuis 2014 une méthode d'accompagnement de ces établissements qui accueillent plus de 1400 enfants dans tout Paris. Un cycle de visites a été engagé par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) afin d'évaluer le respect de l'application de la convention d'objectifs pluriannuels qui lie la Ville de Paris à ces associations. 32 visites ont été effectuées en deux phases

par les services de la DFPE. Chaque année, je vous ai tenus au courant de ces résultats. Ce bilan est globalement positif. La DFPE a constaté le bon respect général de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion.

Ces visites ont également permis d'identifier des marges de progression, par exemple dans le domaine de l'amélioration de la fréquentation de certains établissements, ou du renforcement du partenariat avec les arrondissements. Ce n'est pas le cas dans le 11^e arrondissement. Les responsables de ces deux crèches participent aux commissions d'attribution des mois de mai et septembre, c'est-à-dire celles où l'essentiel des places sont attribuées. Elles sont dans la même configuration que les autres crèches associatives : les attributions ne se font pas en commission, mais les responsables participent à la commission pour éviter qu'il y ait des doublons avec d'autres crèches. Elles rendent donc bien un service aux citoyens du 11^e arrondissement.

Ce qui est sympathique, c'est que je peux dire n'importe quoi, les deux personnes qui m'ont posé une question n'écourent pas ma réponse.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville de Paris a entrepris, pour la première fois, un cycle de visites inopinées dans ces structures associatives. Dans ce cadre, 35 établissements d'accueil de la petite enfance ont été visités entre le 6 avril et le 7 juin, dont 17 structures à caractère professionnel. Une deuxième vague de visites aura lieu à l'automne. Il se trouve que parmi celles-ci, une de ces deux crèches était concernée. Il s'agit de Ganone Yad. Les éléments du rapport montrent que la structure est ouverte le vendredi après-midi, comme il est demandé dans la convention. Le partenariat avec la Mairie d'arrondissement, dans le cadre des commissions d'attribution et le partage des listes des inscrits, est effectif. Aucune communication en dehors de celles relatives à la vie de l'établissement de petite enfance n'est transmise aux parents. Des journées pédagogiques entre professionnels sont organisées à un rythme satisfaisant. Toutes les familles accueillies sont parisiennes. Les protocoles d'hygiène et de sécurités sont bien mis en place. Le projet d'établissement est en cours de réécriture.

J'ai en ma possession le rapport de visite mais il est confidentiel. Je n'en parlerai donc pas ici de manière publique, mais je peux fournir des informations à certains de mes collègues s'ils le souhaitent. Ces informations ne reprennent que ce que je viens de vous dire.

Je pense avoir répondu à vos problèmes existentiels. J'aimerais cependant – et je pense être assez bien placée dans ce domaine – que l'on ne mélange pas le concept, le principe et la valeur de laïcité avec tout et n'importe quoi. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Juste un instant. Je remercie vraiment Mme Dominique KIELEMOËS pour sa chute car ce n'est pas un problème de laïcité. Il n'y aurait pas ici, dans ce Conseil d'arrondissement, des élus qui respecteraient mieux les principes de laïcité que d'autres. Je n'admets pas le reproche qui me serait fait, ainsi qu'à d'autres élus ici présents, notamment ceux qui voteront cette délibération, le fait que nous serions moins laïcs. Non, il y a des principes de laïcité qui sont respectés. Effectivement, ces associations sont financées uniquement sur la base du fonctionnement des crèches. Cela permet d'accueillir de nombreux enfants.

Ce qui me déprime le plus, ce n'est pas le fait qu'on essaye de manière récurrente de se rassurer avec des discours généralistes sur la laïcité, mais qu'on ne prenne pas en compte que, année après année, les choses changent dans le bon sens de celles et ceux qui pouvaient se poser des questions légitimes au départ. Je dis cela parce que Mme KIELEMOËS a fait explicitement

référence au fait que nous sortons justement d'un contrôle qui s'est fait sur la base d'une visite inopinée.

Les délibérations qui vous sont soumises ce soir visent les établissements qui respectent strictement les prescriptions du règlement. Je dis cela parce que, dans la responsabilité qui a été la mienne, j'ai été amené au mois de juillet à retirer une délibération concernant un établissement d'une autre association dans un autre arrondissement parce que la visite inopinée avait montré que la convention liant cet établissement avec la Ville et la Caisse d'allocations familiales n'avait pas été respectée.

Ce qui m'attriste dans ce débat, c'est que l'on répète machinalement la même chose à chaque fois depuis des années, mais sans prendre en compte le fait que les choses ont beaucoup bougé ces dernières années. Mme KIELEMOËS est amenée à faire la même réponse à chaque fois. À partir de là, celles et ceux qui vont voter ce projet de délibération sont, à ce titre, de bons laïcs. »

M. le Maire : « Merci pour cette salutaire précision à laquelle j'adhère pleinement. Nous allons passer au vote de la délibération 2018 DFPE 137. »

2018 DFPE 137 Subvention (118.071 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institutions Ganone Yad (1^{er}) pour la crèche collective (1^{er})

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus des groupes Socialiste et Europe Écologie-Les Verts, M. Jacques LEFORT, Mme Nicole SPINNEWEBER et M. Christian SAINT-ETIENNE. Qui est contre ? Les groupes Communiste-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui s'abstient ? Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2018 DFPE 139 Subventions (245.971 euros) et avenants n° 2 avec l'association Ozar Hatorah (1^{er}) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Socialiste, M. Jacques LEFORT, Mme Nicole SPINNEWEBER et M. Christian SAINT-ETIENNE. Qui est contre ? Les groupes Communiste-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. »
Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Logement et Habitat

2018 DLH 155 Location de l'immeuble du 5 impasse des Trois Sœurs (11^e) à la Société Immobilière 3F. Bail emphytéotique

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER pour présenter la délibération. M. Jacques LEFORT se prépare à intervenir. »

M. RECHER : « Merci Monsieur le Maire. Désolé pour mon retard. Il s'agit de la suite logique d'une délibération précédente. Après la préemption de l'immeuble du 5 impasse des Trois Sœurs, il s'agit maintenant pour la Mairie de mettre en place le bail emphytéotique avec la société Immobilière 3F afin que ce projet puisse voir le jour. Je rappelle que ce projet va permettre de passer des 631 m² existants à 927 m² pour 16 logements sociaux et à 246 m² pour la construction d'une crèche. La procédure habituelle a été mise en place.

Le loyer capitalisé a été estimé à un peu plus de 3 millions d'euros. Dans ces conditions, le loyer proposé au bailleur, dans le cadre du périmètre de déficit de logements sociaux que connaît l'arrondissement, est de 880.000 €. Après 65 ans, la Ville sera propriétaire de l'ensemble de la parcelle et du bâti, ce qui est une bonne opération pour la Ville et pour le bailleur. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous avons ici l'exemple d'une opération intéressante puisque sur cette parcelle de 630 m² sont actuellement édifiées de petites constructions en R +1 sur rue qui ont vocation à être démolies. Elles seront remplacées par un immeuble qui, si je lis bien la délibération, permettra d'héberger un certain nombre de logements sociaux et cela convient aux élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Bien entendu, les loyers capitalisés, dont le montant s'élève à près de 900.000 € sur les 3 millions d'euros, sont une manipulation financière qui grève les revenus futurs de la Ville de Paris puisque ces loyers capitalisés ne seront plus versés pendant un certain nombre d'années à la Ville. Pour mémoire, nous rappelons que ces loyers permettent de combler les déficits budgétaires de la Ville de Paris. Ce sont des opérations très ponctuelles que nous regretterons dans le futur étant donné que nous n'aurons plus ces revenus pour faire de beaux projets pour la capitale.

Cela étant dit, le projet en lui-même, nonobstant ce montage financier, nous convient et nous allons donc voter pour ces logements sociaux. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. M. Bastien RECHER, c'est un débat que nous avons déjà eu. »

M. RECHER : « Oui. Je remercie M. LEFORT pour son intérêt pour les baux emphytéotiques et les loyers capitalisés. Cela me permet d'intervenir à chaque Conseil d'arrondissement, ce qui est toujours un plaisir. Je souhaite saluer le vote du représentant Les Républicains.

En revanche, je pense que des termes comme « manipulation financière » à propos de processus qui sont tout à fait encadrés par la loi me paraissent être totalement excessifs. Je voudrais encore une fois souligner le fait que c'est une façon pour la Ville de financer du logement social et de l'assumer dans le cadre actuel. Ce n'est pas un mauvais investissement pour la Ville car, comme je l'ai déjà dit, elle redevient propriétaire de la parcelle et du bâti à l'issue des 65 ans. C'est donc un bon investissement. Le loyer de 880.000 €, particulièrement conséquent, permettra d'assumer un certain nombre de dépenses. Encore une fois, nous revendiquons ces opérations. »

M. le Maire : « Bien sûr. Encore une fois, j'ajouterais que ces loyers capitalisés ne correspondent qu'à une participation des bailleurs sociaux à l'effort qui est fait par la Ville de Paris, sachant que cet effort de la Ville de Paris est bien supérieur au montant des loyers capitalisés. Vous présentez une situation dans laquelle la Ville s'enrichirait sur le dos des bailleurs sociaux alors qu'elle

débourse beaucoup d'argent pour acquérir ces immeubles et qu'elle demande une participation sous forme de capital plutôt que d'encaisser un loyer tous les ans. Bref, c'est un montage classique d'une grande banalité qui n'a rien de scandaleux. Cela reste de la bonne gestion de l'argent public.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Jeunesse et Sports

2018 DJS 1 Subventions (46.000 euros) à 22 associations proposant des activités sportives dans les quartiers Politique de la ville (11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

M. le Maire : « La parole est à Mme Liliane CAPELLE. M. Jacques LEFORT se prépare. »

Mme CAPELLE : « Merci, Monsieur le Maire. Je suis particulièrement heureuse de défendre cette délibération puisqu'elle concerne notamment l'association Tatane, non pas pour le travail déjà effectué, mais pour ce qui va se passer pendant les vacances, une période toujours difficile pour celles et ceux qui ne partent pas. L'association Tatane nous a déjà démontré toutes ses compétences, son savoir-faire et son envie. Elle a su mobiliser beaucoup de jeunes et s'insérer dans le tissu social et associatif très particulier dans ce quartier Politique de la Ville. Ils l'ont fait petit à petit et on ne peut que les en remercier.

Cette subvention pour Tatane est de 8.000 €. Elle consiste à mettre en place un programme d'animations pendant les vacances scolaires au gymnase Berlemont dont on entend moins parler, sauf en bien. Ce programme est destiné aux filles et garçons entre 11 et 18 ans. J'y tiens beaucoup car l'une des approches de Tatane est de ne pas mettre les filles de côté quand on parle de foot ou de sport. Chaque jour de la semaine, un atelier de jeu et de création co-construit en amont avec un ou plusieurs partenaires institutionnels, ou une association, sera proposé gratuitement. Chaque atelier sera l'occasion de mêler le foot à une autre activité ou discipline, qui pourra être culturelle, sportive, artistique, ou encore scientifique. Je tiens beaucoup à ce que la culture et le sport ne soient pas séparés. Par ailleurs, une activité hors les murs sera proposée chaque semaine, ainsi qu'une rencontre intergénérationnelle. Je voudrais, pour ceux qui auraient un doute, rappeler qu'un tournoi a eu lieu le 21 ou 22 avril. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Je souhaitais prendre la parole parce que le 8 novembre 2017, en Conseil d'arrondissement, nous nous étions élevés contre la subvention attribuée à cette association à qui nous donnions 2.500 € alors qu'elle avait 16.000 € de trésorerie non expliquée. D'ailleurs, nous n'avions pas eu beaucoup d'éclairage en Conseil d'arrondissement. Cela étant dit, je souligne deux choses :

- 1) Cette association œuvre dans un quartier qui en a besoin, notamment autour du gymnase Berlemont.
- 2) Nous les avons rencontrés lors de la fête de quartier qui s'est tenue le 26 mai dernier dans la rue Robert Houdin. Leurs actions nous ont parues intéressantes.

Nous avons donc l'intention de voter cette délibération, avec toutefois un petit bémol : cette même association perçoit lors de la même séance du Conseil d'arrondissement, 2.000 € avec la délibération 2018 DDCT 33 et 7.000 € avec la délibération 2018 DDCT 111, qui viennent se cumuler aux 8.000 € de cette même délibération. Cela fait donc un total de 17.000 € pour cette association. Je rappelle sa trésorerie qui est tout à fait pléthorique. Je pense donc qu'il serait intéressant de revoir le montant de ces subventions et de nous les présenter de façon peut-être plus synthétique eu égard aux moyens dont dispose déjà cette association et aux besoins qui se font ressentir par ailleurs dans ce quartier. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. J'ai aussi pu apprécier récemment la transformation de la rue Vaucouleurs lors d'un événement organisé par l'association Tatane qui travaille à la découverte du foot via des activités culturelles, sportives, artistiques et scientifiques.

Dans la délibération, on fait essentiellement référence à des ateliers journaliers pendant la semaine au gymnase Berlemont, ainsi qu'à une activité hebdomadaire hors les murs. Je voulais savoir si d'autres activités dans la rue Vaucouleurs étaient programmées cet été et comment allait s'articuler le réaménagement de la rue Vaucouleurs avec cette activité de l'association Tatane. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Mme Liliane CAPELLE va répondre. »

Mme CAPELLE : « Pour répondre à M. LEFORT, cette délibération est ciblée sur une action pendant les vacances. Elle ne s'additionne pas aux autres délibérations.

S'agissant de la rue Vaucouleurs et des activités qui pourraient y être organisées, il n'y en a pas de prévu à l'heure actuelle. On est sur Berlemont et sur ce qui peut se passer avec les autres associations. On avance pas à pas. Pour l'instant, on est surtout sur le projet qui me semble plutôt intéressant. »

M. le Maire : « Même très intéressant. Merci beaucoup. Une nouvelle fois, il faut ne pas confondre la trésorerie et le besoin de fonds de roulement. En l'occurrence, l'association a aussi des dettes que vous n'avez pas mentionnées. Sa trésorerie est inférieure à son résultat de l'année dernière. Il faut prendre l'ensemble de ces éléments en considération, ainsi que le budget annuel de l'association, pour réaliser qu'elle a en fait en trésorerie quelques mois de fonctionnement seulement, ce qui n'est pas pléthorique, pour reprendre le terme que vous avez utilisé. Cela lui permet simplement de pouvoir honorer ses traites à la fin de chaque mois pour seulement les cinq mois qui viennent. Cette subvention, ainsi que les autres, seront particulièrement bienvenues, au-delà du fait que son action a été déterminante dans la reconquête du gymnase Berlemont et la restauration d'un esprit sportif positif dans ce gymnase.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci à chacun des élus d'aller voir les associations pour ainsi se mettre à voter les délibérations. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Démocratie, Citoyen-ne-s et Territoires**2018 DDCT 111 Subventions (502.700 euros) et conventions avec 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens – Deuxième enveloppe 2018**

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va présenter cette délibération et Mme Joëlle MOREL se prépare. »

M. CORSIA : « Merci Monsieur le Maire. Chaque année, un appel à projets commun entre la Ville et l'État est lancé pour soutenir des actions associatives participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville. Il y a trois enveloppes. Une première enveloppe de plus de 500.000 € de subventions a été attribuée pour un certain nombre de projets en mars 2018. Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une seconde enveloppe de 502.700 € pour les projets présentés par les associations. S'il n'y a pas de projet, il n'y a pas de financement.

Parmi ces associations, une quinzaine sont situées dans le 11^e arrondissement. On peut citer :

- **Francophonie et Cultures Partagées**, 2.000 € pour le projet « Accueil social femmes du quartier », et 1.000 € pour le projet « Ateliers pratiques et récits de vie »
- **Galane** pour le projet intitulé « De l'Ombre à la lumière » (1.000 €)
- **Réussir Moi Aussi** pour le projet intitulé « Je prépare ma période de stage(s) – collèges / lycées professionnels » (2.000 €)
- **Groupe SOS Jeunesse** pour le projet intitulé « Teame.75 - Travail Entrepreneurial pour la Mise à l'Emploi » (2.500 €)
- **Parcours le Monde IDF**, 2 000 € pour l'action localisée dans le 11^e arrondissement du projet « Osez l'international ! pour les jeunes parisiens »
- **Ensemble et solidaires – Union Nationale Retraités et Personnes âgées** pour le projet intitulé « Prévention des chutes et accès aux droits pour les personnes âgées » (2.000 €)
- **La Compagnie par Has'arts**, 7.500 € pour le projet intitulé « Lire en délire, semaine du livre solidaire dans le quartier Fontaine au Roi », et 1.000 € pour le projet intitulé « Les rendez-vous Manga – cycle découverte de la culture manga à la Fontaine au Roi »
- **Le Picoulet**, 2.000 € pour le projet intitulé « Accueil de proximité dans les parcours d'insertion professionnelle », et 1.000 € pour le projet intitulé « Blog de Quartier » ;
- **La Petite Rockette**, 1.000 € pour le projet intitulé « Ateliers de co-réparation de vélo en voie publique » ; 1.000 € et 2 000 € pour le projet intitulé « Stage d'apprentissage à la pratique du vélo »
- **Régie de Quartier Fontaine au Roi** pour le projet intitulé « Ateliers échange de savoirs et bricolage pour favoriser la rénovation par soi-même » (2.000 €) ;
- **Coordination Eau Ile-de-France** pour le projet intitulé « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger » (1.000 €) ;
- **L'Oiseau à Lunettes** pour le projet intitulé « Financer un projet intergénérationnel / multiculturel autour des contes du monde et des arts numériques » (4.500 €) ;
- **Ombre en Lumière** pour le projet intitulé « À la croisée des regards » (1.000 €) ;
- **Pazapas Belleville** pour le projet intitulé « Pazapas Théâtre » (1.500 €) ;
- **Tatane** pour les projets « Citizen Foot, ateliers gymnase Berlemont / Petites vacances » et « Citizen Foot, ateliers gymnase Berlemont /Grandes Vacances » (7.000 €) ;

Vous le voyez, la variété des projets est très riche. Nous vous demandons de voter cette délibération pour attribuer ces subventions. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Bien sûr, on peut se féliciter du dynamisme des associations qui interviennent tout particulièrement dans le quartier Politique de la Ville. Nous avons confiance en ces associations.

Malgré tout, je voudrais attirer votre attention sur le fait que plusieurs associations sont subventionnées, dans ce même Conseil, par d'autres services. Les explications données ne semblent pas être assez précises, à la lecture, pour bien différencier sur quoi chaque association est subventionnée. J'ai regardé avec attention les différentes subventions. C'est vrai qu'elles manquent de précision. Peut-être que les services pourraient nous donner plus d'information la prochaine fois. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. M. Jean-Pierre CORSIA va répondre. »

M. CORSIA : « Comme tout appel à projets, il y a un cahier des charges et les associations y ont répondu. À partir de là, les subventions ont été attribuées. Mais il est vrai que nous n'avons pas le détail. »

M. le Maire : « On peut le déplorer et M. LEFORT le fait régulièrement. Dans un monde parfait, on pourrait imaginer qu'il n'y ait qu'une seule délibération, une seule subvention pour une association et qu'on n'y revienne pas. Malheureusement, notre monde administratif est un peu plus complexe et c'est cette situation dans laquelle nous naviguons. Heureusement, cela n'empêche pas les associations de vivre et de porter de beaux projets. Nous vous invitons donc à voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DDCT 117 Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif

M. le Maire : « Mme Nawel OUMER a la parole et Mme Joëlle MOREL se prépare. »

Mme OUMER : « Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous restons dans le thème des actions au soutien des quartiers Politique de la Ville à Paris. Depuis plusieurs éditions du budget participatif, une partie de l'enveloppe est dédiée aux projets situés dans les quartiers populaires. Cette attention particulière ne consiste pas simplement à identifier une enveloppe, mais aussi à accompagner la mise en œuvre du budget participatif dans ces quartiers, et plus particulièrement à accompagner les habitants de ces quartiers pour qu'ils se saisissent de cette initiative qu'est le budget participatif. C'est l'objet de cette délibération.

Concernant le 11^e arrondissement, l'association Les Parques propose un projet assez innovant de mobilité et de proximité avec un bus, afin de promouvoir et de donner aux habitants les outils pour s'emparer du budget participatif. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Cette délibération me pose quelques soucis. Je souhaite comprendre pourquoi l'association les Parques, qui est implantée dans le 13^e et qui revendique ses actions dans cet arrondissement et dans le Sud de Paris, est affectée pour intervenir dans le quartier Politique de la Ville du 11^e afin de favoriser la participation des habitants du quartier. Son projet est de développer une maison mobile qui est, sans doute, une idée intéressante, mais nous avons créé récemment le Conseil citoyen. Ce conseil est animé par une personne qui, depuis 2 ans, travaille à créer des liens avec les habitants et les amène à développer des actions collectives et participatives.

Le groupe Écologiste salue l'organisation et le fonctionnement du conseil Citoyen qui commence à prendre de l'ampleur. Je crains que le fait de multiplier les interventions associatives, qui semblent parachutées avec de nouveaux intervenants, ne permettent pas à celles et ceux qui sont sur le terrain depuis des années de développer leurs activités. Par exemple, en début de mandature, nous avons eu dans ce même quartier, grâce au budget participatif, l'intervention de plusieurs collectifs dans le cadre de « Bienvenue à Babelville » pour que le quartier affirme son « moi » urbain. Cette opération intéressante a porté un regard festif mais elle a été, d'une certaine façon, trop superficielle pour qu'un vrai processus de participation et de construction avec les habitants puisse être élaboré.

Je me pose ces questions et je souhaiterais mieux comprendre l'intervention de l'association les Parques. »

M. le Maire : « Bien. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Nawel OUMER va répondre. »

Mme OUMER : « Merci Monsieur le Maire. Mme MOREL vous en avez convenu, c'est une démarche innovante puisqu'il s'agit de prévoir une maison mobile. Je pense que c'est le projet qui est allé à l'arrondissement et non pas l'inverse. Ce projet pouvait présenter un intérêt pour un quartier Politique de la Ville, et celui-ci était prêt à l'accueillir. Je pense que c'est aussi simple que cela. Il n'y a pas de sectorisation d'une association en fonction du lieu de son siège social. Vous savez très bien que les associations peuvent intervenir dans Paris à partir du moment où le projet qu'elles proposent est pertinent pour le territoire et le public concerné.

Il faut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, tout n'est pas devenu soluble avec l'existence du Conseil citoyen. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existent en Politique de la Ville et dans les quartiers Politique de la Ville, de façon élargie ou de façon beaucoup plus resserrée sur une thématique ou un type de public particulier. J'ai plutôt envie de voir cela comme une vision élargie, généreuse et inclusive de tout ce qui pourrait permettre aux citoyens de s'emparer du budget participatif.

Le Conseil citoyen est jeune et récent. Le budget participatif l'est presque autant. Cette action est spécifique au budget participatif et le Conseil citoyen n'a pas pour seul objet de se concentrer sur le budget participatif. Il a un rayonnement et un champ d'action beaucoup plus large. Je pense que ce sont des choses complémentaires qui n'ont pas vocation à s'annuler. Au contraire, comme c'est l'esprit de Fontaine au Roi, comme c'est l'esprit porté par nos services notamment au sein

de l'équipe de développement local, il s'agit de se rencontrer, de travailler ensemble et de construire par la rencontre et l'utilisation de plusieurs outils pour aller à la rencontre de publics différents, pour créer quelque chose de positif et qui entraîne les habitants. »

M. le Maire : « Merci. J'ajoute que l'association a vocation à intervenir sur plusieurs arrondissements, dans plusieurs quartiers Politique de la Ville, ce qui permet d'ouvrir ces derniers plutôt que de les fermer. D'ailleurs, le titre du projet « L'Ouvre Boîte » n'a pas été retenu par hasard.

Je vous propose donc de voter. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DDCT 82 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF présente cette délibération. M. Jacques LEFORT se prépare. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Les mairies d'arrondissement disposent de salles parfois prestigieuses, comme les salles des fêtes et les salles de mariages, mais aussi de salles de réunion de plus petites tailles qui sont régulièrement mises à disposition. La délibération 2012 DUCT 175 a fixé les conditions tarifaires et les modalités de ces locations de salles.

L'Inspection Générale de la Ville a audité le dispositif de mise à disposition des salles, et dans un rapport rendu en mai 2016, a préconisé un certain nombre d'améliorations. Lors du comité des arrondissements du 13 janvier 2017, il a été acté qu'un groupe de travail composé de mairies volontaires de tous bords réfléchirait à l'amélioration de ce dispositif de location.

Le projet qui vous est proposé, issu des réflexions de ce groupe de travail, envisage de simplifier et modifier la structure tarifaire de la délibération 2012 DUCT 175 en ne retenant que 2 tarifs : un tarif semaine (de 9 heures à 18 heures) et un tarif soir, week-end et jours fériés, en étendant la gratuité à tous les établissements publics, et en adaptant la minoration de tarifs à des manifestations participant à l'animation locale. Les associations à but non lucratif bénéficient toujours de la gratuité. Comme en 2012, les mairies qui le souhaitent peuvent opter pour des tarifications spécifiques pour des salles prestigieuses ou de grande capacité.

S'agissant du personnel mis à disposition du bénéficiaire de la salle, il nous est proposé de fixer un montant forfaitaire par heure et par agent afin de pouvoir mettre fin au système actuel qui repose sur la délibération D790 du Conseil de Paris en date du 22 juin 1987 qui fixait une rémunération horaire pour les agents inférieure au montant d'une heure supplémentaire.

Cette nouvelle tarification prendra effet, si le Conseil de Paris et nous la votons, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Outre ces modifications tarifaires, d'autres dispositions sont prévues, sur la base des préconisations de l'Inspection Générale, afin de simplifier le travail administratif et comptable issu des mises à disposition de salles, et pour sécuriser les processus, notamment par une application informatique pour la gestion des créneaux de réservation, et l'actualisation des documents liés à la gestion des salles. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Cette délibération nous paraît votable par les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre. Je voulais souligner un point : les tarifs augmentent de 10 %. Je n'ai pas en tête les tarifs de location actuels et je ne sais pas s'ils sont dans la délibération, mais il serait intéressant de les citer. Ces 10 % que vous proposez de faire payer en plus aux associations qui utiliseraient ces salles, c'est exactement l'augmentation que l'AGECA devrait appliquer aux associations qui utilisent ses locaux pour arriver à équilibrer ses comptes et pour qu'il n'y ait plus de problème vis-à-vis de l'Évêché et donc du loyer annuel que lui demande l'Église du Bon Pasteur.

La Mairie demande un effort aux associations à qui elle loue ses salles, et l'AGECA pourrait donc faire de même. Ou bien, la Mairie pourrait combler la partie de la somme que ne peut pas payer ou ne veut pas payer l'AGECA, grâce à ces recettes supplémentaires. Cela permettrait ainsi de régler ce problème, qui est d'ailleurs peut-être en passe d'être réglé puisque M. le Maire l'a évoqué tout à l'heure. »

M. le Maire : « Bien. C'est un peu en marge de cette délibération. Je pense que vous aurez mal entendu M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF puisqu'il a bien indiqué que la gratuité était étendue aux établissements publics et aux associations à but non lucratif. On ne peut donc pas parler d'une augmentation de 10 %. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Comme on a un débat sur la laïcité et que nous n'arrivons pas à nous mettre forcément d'accord, je voulais demander à M. LEFORT s'il considérait qu'il restait dans un cadre laïc et républicain quand il se faisait le porte-parole de l'Évêché dans notre assemblée, y compris sur des sujets qui n'ont rien à voir. Cela nous permettra de nous acheminer tous ensemble sur une définition commune de la laïcité, ce qui nous ferait du bien. »

M. le Maire : « Bien. Je propose de passer au vote. Sauf si M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF veut réagir ? »

M. MIKHAÏLOFF : « Monsieur le Maire, vous avez parfaitement répondu. Ces tarifs n'avaient pas été revus depuis très longtemps. Comme vous l'avez dit, les associations à but non lucratif ou des initiatives visant une très large ouverture bénéficient d'une exonération importante sur ces tarifs. Certes, ils ont augmenté de 10 % mais ils ne l'avaient pas été pendant de très nombreuses années. De plus, il y a beaucoup d'exonérations et de minorations.

Je voudrais aussi souligner une chose importante : nous disposons de la très belle salle Olympe de Gouges, et au lieu de la sortir de ce tarif général, relativement modéré, nous avons décidé de la maintenir à ce tarif. Nous n'appliquons donc pas un tarif d'exception à cet équipement exceptionnel. C'est un effort notable vis-à-vis d'associations susceptibles de louer cet équipement. »

M. le Maire : « Tout à fait. L'augmentation frappera notamment les sociétés commerciales qui peuvent utiliser des salles. Je rappelle que les trois quarts du produit de ces locations reviennent à

l'arrondissement. Ils permettent de financer les fonds du Maire, donc les subventions aux associations locales.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Attractivité et Emploi

2018 DAE 209 Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec Scintillo pour l'accélérateur de projets culturels FAR (11^e)

M. le Maire : « Mme Mercedes ZUNIGA présente le projet de délibération 2018 DAE 209 Subvention d'investissement (250 000 euros) et convention avec Scintillo pour l'accélérateur de projets culturels FAR que nous venons d'inaugurer. »

Mme ZUNIGA : « Tout à fait. Nous l'avons inauguré il y a à peine un mois. Avant de revenir sur l'objet de la subvention proposée, je vais vous dire quelques mots sur cette structure et sur le contexte de sa création.

Les industries culturelles et créatives occupent de plus en plus une place très importante dans l'ensemble de l'économie parisienne. Ces industries regroupent plus de 500 000 emplois, dont 25 000 environ ont été créés au cours de ces 4 ou 5 dernières années. Cette évolution va de pair avec l'apport et la transformation induite par le numérique ainsi que le nouveau mode de travail et de financement collaboratif.

Cette évolution répond à des besoins. Pour pouvoir mener à terme leur activité, les artistes et les porteurs de projet ont besoin du soutien d'experts dans le domaine juridique, administratif, et aussi celui des technologies culturelles. Ils ont également besoin d'un soutien pour la recherche et la levée de fonds collaboratifs, de locaux et de lieux d'échanges et de collaboration.

Pour répondre à ce besoin, il y a la société Scintillo. Elle a créé en 2012 la première structure d'accompagnement des entrepreneurs culturels Créatis. Pendant ces 4 dernières années, Créatis a accompagné 130 créateurs. Fort de ces résultats, Scintillo et le groupe SOS ont souhaité consolider l'écosystème d'un incubateur/accélérateur de projets culturels avec la mise en place de l'équipement FAR (Fontaine Au Roi).

Cet équipement est considéré comme le plus grand incubateur en France. Il a ouvert ses postes pour rassembler sous le même toit des profils très différents (startups, associations, artistes, chercheurs) afin de mettre à leur disposition tout ce dont un porteur de projet culturel a besoin pour développer son activité. À ce jour, FAR se fixe comme objectif d'accompagner 30 start-up incubées (environ 70 emplois) et 30 incubées hors mur (70 emplois).

L'immeuble de 2.500 m² abrite des espaces de travail, des studios de montage son et vidéo, une salle événementielle et un grand lieu convivial. Ces locaux ont pour vocation d'accueillir ceux qui démarrent leur activité (artistes et associations), ainsi que des startups plus expérimentées : un entrepreneur spécialisé dans la production de musique classique ; un site spécialisé dans la

réservation des entrées au cinéma ; la Fabrique de la Danse ; un incubateur sur le patrimoine ; des productions en lien avec la Manufacture Solidarité Ici Montreuil. Après un mois, il ne reste que peu de places disponibles.

Concernant la subvention de 250.000 €, il y a eu des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 15 rue de la Fontaine au Roi lors de l'acquisition de cet immeuble. La subvention d'investissement proposée porte uniquement sur l'aménagement et l'équipement du studio radio et vidéo au sous-sol, et sur l'aménagement d'un espace d'accueil de 184 m² pouvant accueillir 160 personnes environ. Cet espace est dédié à la programmation d'événements mais aussi à favoriser la rencontre avec les habitants du quartier.

Compte tenu de l'apport au niveau national, parisien et local de cette structure, je vous invite à voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. C'est un projet qui s'inscrit dans la structure de l'Arc de l'Innovation qui couvre l'Est parisien et francilien. Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci Madame ZUNIGA pour la présentation de ce projet qui est effectivement intéressant. Il est tout à fait essentiel de développer ce type de cluster pour dynamiser le savoir-faire français, notamment à l'international. Il est tout aussi important que nous le développons dans le 11^e arrondissement, et tout particulièrement à Belleville car c'est un quartier qui a besoin qu'on s'y rende davantage et que l'économie y devienne prospère.

J'espère que cette proposition, et cette vitrine internationale, nous permettra d'accueillir un certain nombre de grandes signatures de la France entière et du monde. Cela dopera ainsi l'attractivité touristique du quartier de Belleville de façon à en faire davantage un lieu où chacun pourra s'y épanouir.

Nous appelons d'ailleurs à ce que l'équivalent en termes de cluster soit créé sur l'artisanat, qui est un autre savoir-faire historique de notre arrondissement, en sus de cette industrie culturelle et créative.

Notre attention est attirée par le montant de 250.000 € qui est donné à cette vitrine internationale. Étant donné le montant en jeu, il nous paraît tout à fait essentiel d'être attentif aux retours de cet établissement pour le 11^e arrondissement. Cela étant dit, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre voteront cette délibération avec intérêt. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Mme Mercedes ZUNIGA va répondre. »

Mme ZUNIGA : « La convention précise les modalités de contrôle de cette subvention de 250.000 €. Il n'y a pas de doute sur le fait qu'il y aura un contrôle par rapport aux objectifs fixés par la convention, c'est-à-dire aménager le sous-sol, les espaces son et vidéo, et l'espace dédié à l'organisation d'événements et à l'accueil du public.

Cette structure profite également au quartier qui a besoin de ce type de structure. L'accueil des habitants du quartier ainsi que la proposition d'événements dans le quartier font partie des objectifs fixés par la convention. J'espère que cela aura aussi un impact sur le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Tout à fait. Il s'agit néanmoins d'un projet dont l'envergure dépasse le seul quartier.

M. LEFORT souhaite qu'une structure similaire puisse voir le jour sur l'artisanat. J'ai le plaisir de lui indiquer qu'elle a d'ores et déjà été créée par la Ville de Paris. Cela s'appelle les « Ateliers de Paris ». Un immeuble entier de la rue Faidherbe fait office d'incubateur de projets artisanaux. Il est absolument enthousiasmant, magnifique et fantastique. Il y a une rotation des porteurs de projets émergents dans cet établissement et c'est un véritable enchantement à chaque visite.

Je vous propose de voter. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Affaires Culturelles

2018 DAC 131 Subventions (21.500 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20^e)

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va présenter cette délibération et Mme Joëlle MOREL se prépare. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci Monsieur le Maire. C'est la première fois que nous donnons une subvention à cette association des Ateliers d'Artistes de Belleville. Dans le projet de délibération, il est noté que ce sont des ateliers d'artistes du 20^e arrondissement. En fait, il y a des ateliers dans les 4 arrondissements qui composent Belleville soit les 19^e, 10^e, 20^e et 11^e. C'est donc à ce titre que nous leur avons proposé une subvention de 2 000 € au titre de l'amendement Bloche. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci. Je souhaite dire combien les Ateliers d'artistes marquent notre identité dans l'Est de Paris et combien nous y sommes attachés.

Malgré tout, j'étais étonnée de voir que les Ateliers d'artistes du Père Lachaise, qui percevaient une subvention de 5.000 € depuis 2014, ne reçoivent que 2.500 € cette année. Je voulais vous faire part de mon étonnement. »

M. le Maire : « Avaient-ils fait des demandes ? L'information demande à être vérifiée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. »

Mme DEBIEUVRE : « Il me semble que ce n'est pas le 11^e qui donne cette subvention de 2.500 €. Je pense que cette subvention vient du 20^e arrondissement. C'est la première fois qu'on les rencontrait. Ils nous ont sollicités parce qu'ils s'étonnaient que la Mairie du 11^e ne soit pas intéressée par leur travail. C'est pour cela que nous avons voulu rétablir un peu d'équité entre les différentes associations d'artistes, puisque l'on connaît bien Artistes à la Bastille et le Génie de la Bastille. »

M. le Maire : « Exactement, dans le cadre de ces amendements Bloche. Je remercie Mme Martine DEBIEUVRE pour cette proposition.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Espaces Verts et Environnement

2018 DEVE 114 Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL nous présente le projet de délibération. »

Mme MOREL : « Dans le cadre du Budget participatif « + de nature en Ville » organisé lors de l'édition 2016, plusieurs associations ont pu bénéficier de cet appel à projets sur le thème « Éducation et enseignement à la biodiversité ». Cette année, l'appel à projets avait pour thème « Protection et développement de la biodiversité parisienne ». Nous avons reçu 37 demandes de subvention et 23 seront attribuées à des associations. Nous pouvons citer les associations du 11^e arrondissement qui sont retenues :

- l'association Jardin partagé éphémère Truillot, qui créera un quartier pilote en matière de biodiversité. Elle recevra une subvention de 1.000 €.
- l'Association du Quartier Saint-Bernard, qui va créer un toit végétalisé sur la cabane de jardinage. Elle recevra une subvention de 800 €.

J'évoque aussi une autre association, Pépins production, installée dans le 19^e mais qui agit aussi tout particulièrement dans le 11^e arrondissement. Elle recevra une subvention de fonctionnement de 800 €.

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER a souhaité prendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. J'ai une question sur un point de détail sur lequel j'aimerais que Mme MOREL m'éclaire. Je vois que l'association Jardin partagé éphémère Truillot recevra une subvention de 1.000 €. Le mot « éphémère » me surprend car je ne comprends pas qui est cette association puisque le jardin Truillot va être ouvert ainsi que le jardin partagé. Je comprenais très bien la notion de jardin éphémère pendant les travaux, mais est-ce que ce ne serait pas plutôt sur le jardin partagé Truillot que va se positionner cette subvention ? J'aimerais un éclairage sur ce point-là puisque le jardin Truillot ouvre au mois de juillet. Nous sommes à la mi-juin et c'est un peu surprenant. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL va répondre. »

Mme MOREL : « Cette association s'est appelée au départ le « Jardin partagé éphémère Truillot » puisqu'elle est installée dans le square des Moines de Tibhirine. Cette association agira également lorsqu'elle pourra le faire, dans le jardin Truillot et deviendra le « Jardin partagé Truillot ». »

M. le Maire : « L'association a été créée sous ce nom et c'est sous ce nom que la subvention est versée. Il ne faut pas voir au-delà des éléments conjoncturels que Mme Joëlle MOREL a rappelés. Cela n'enlève rien à la qualité du projet et à son intérêt pour le jardin Truillot. Merci beaucoup.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION :

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Je vous propose de passer au vote global sur les autres délibérations. »

- **2018 DASCO 13** Subventions (3.000 euros) à diverses associations pour des actions Politiques de la Ville dans le 11^e arrondissement
- **2018 DLH 162** Maintien de garantie de la Ville de Paris à EFIDIS pour 3 prêts PLS souscrits dans le cadre de leur refinancement auprès du Crédit Foncier de France
- **2018 DU 114** Secteur Breguet (11^e) - Acquisition auprès de Paris Habitat OPH d'une parcelle correspondant à un jardin public et une voirie nouvelle entre la rue Breguet et la Villa Marcès
M. le Maire : « Le secteur correspond à l'îlot Bréguet. La Ville récupère les emprises publiques. »
- **2018 DU 17** Acquisition d'un volume d'air à usage de crèche situé 12 rue de l'Asile Popincourt (11^e)
- **2018 DFPE 8** Subventions (148.000 euros), conventions et avenants à convention avec 9 associations pour leur activité d'accompagnement des séparations
- **2018 DFPE 25** Subvention et convention (900.000 euros) avec la Fondation de l'Armée du Salut (20^e) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance au sein du Palais de la Femme (11^e)
- **2018 DFPE 77** Subvention (133.037 euros) et avenant n° 2 avec l'association Solidarité Roquette (11^e) pour la crèche collective multi-accueil Les Pitchouns (11^e)
- **2018 DFPE 105** Subvention (79.539 euros) et avenant n° 2 avec l'association Square Bande (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2018 DFPE 124** Subvention (89.246 euros) et avenant n° 2 avec l'association Babillages (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2018 DFPE 108** Subventions (4.513.822 euros) et avenants avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2018 DFPE 123** Subventions (1.939.685 €) à 16 associations, conventions pour la gestion de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

- **2018 DFPE 157** Subventions et conventions avec 4 associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel-le-s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant-e-s (RAM-RAP)
- **2018 DJS 11** Subventions (58.500 euros) à 20 associations sportives locales (11^e)
- **2018 DJS 195** Subvention (6.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11^e, 19^e, 20^e)
- **2018 DDCT 29** Subventions (63.500 euros) à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- **2018 DDCT 33** Subventions (82.000 euros) à 17 associations au titre des droits des femmes
- **2018 DDCT 102** Subventions (100 000 euros) à 12 associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes
- **2018 DDCT 79** Subventions (254.300 euros), 15 conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires
- **2018 DAE 214** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10.180 euros), signature des conventions afférentes aux indemnités
- **2018 DAC 50** Subventions (426.000 euros) à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissement
- **2018 DAC 56** Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11^e)
- **2018 DAC 256** Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Par Has'Arts pour ses actions dans le quartier Fontaine au Roi (11^e)
- **2018 DAC 282** Subvention (2.000 euros) à l'association I Giocosi sur proposition de la Mairie du 11^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale
- **2018 DPE 30** Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »
- **2018 DPE 34** Modification du règlement du service public de l'eau
- **2018 DEVE 86** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens
M. le Maire : « La distribution des sachets de bulbes se fera en octobre, et celle de graines début 2019. »
- **2018 DEVE 113** Budget participatif « Cultiver en Ville » - Subventions (18.200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés

M. le Maire : « Je vous propose de voter pour l'ensemble de ces projets de délibération. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201828 Vœu relatif à l'optimisation des budgets et des objectifs de la Ville de Paris concernant la prévention des déchets et le réemploi solidaire

(fusionné avec V11201829-Vœu relatif à la prévention des déchets et au réemploi solidaire)

M. le Maire : « Chers collègues, il est à peu près 22 heures. Nous avons 11 vœux et une question orale à examiner, c'est-à-dire un de plus que lors du dernier Conseil où nous avons mis 2 heures 30 pour le faire. Je vous invite donc à faire preuve de concision dans vos expressions. Je vous remercie par avance. Nous allons commencer en donnant l'exemple et en regroupant les deux vœux relatifs à la prévention des déchets et au réemploi que Mme Joëlle MOREL et M. Jean-Pierre CORSIA vont présenter. Je donne la parole à Mme MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Le tri des déchets est une préoccupation bien partagée par les Parisiens et les Parisiennes. Beaucoup de citoyens cherchent à participer activement aux actions du Plan climat que nous avons voté avec enthousiasme au Conseil de Paris en mars dernier. La votation Plan climat, organisée dans la foulée, montre combien les Parisiens et les Parisiennes ont pris conscience que nous souillons chaque jour un peu plus notre planète et qu'il est temps d'agir.

Les Parisiens ne supportent plus que les biodéchets soient mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer à une réduction de l'empreinte carbone de la ville. La participation des habitants à la distribution de lombricompost dans notre arrondissement la semaine dernière a été un succès. Je suis certaine que si nous organisions une seconde distribution, elle aurait autant de succès. C'est dans cet état d'esprit que le groupe Ecologiste dépose simultanément ce vœu dans les Conseils d'arrondissement pour aider à la mise en place de composts collectifs de quartier qui seront une des actions concrètes pour diminuer nos déchets et pour les valoriser.

Les lombricomposts ne suffisent pas. Il faut passer à une autre étape : la création effective des cinq composts de quartier votés dans le cadre du Budget Participatif 2016. À travers les jardins partagés, je suis témoin que cette action collective peut créer du lien et de la convivialité dans les quartiers. Je pense particulièrement au compost du jardin partagé au square Jules-Verne qui contribue à la création de relations et d'échanges entre les habitants. Aussi, le compost du jardin partagé du square Jules Verne pourrait être reconnu comme compost de quartier. La MJC Mercœur et le jardin partagé Truillot sont également prêts à prendre la responsabilité d'un compost de quartier dans le square Rajman, dans le futur jardin Truillot. Je souhaite que le jardin partagé de la Cité industrielle accepte aussi d'accueillir un compost de quartier. Nous devons simplement mener une réflexion pour trouver le dernier emplacement dans le quartier Nation.

C'est pour ces raisons que nous émettons ce vœu. Nous vous demandons de favoriser les composts de proximité. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Pour compléter ce que dit Mme MOREL, il s'agit d'un vœu de soutien aux activités de ressourceries et de recycleries. Les recycleries sont des ressourceries spécialisées. Le principe des ressourceries est d'intervenir principalement dans les activités de valorisation et de prévention des déchets. Par valorisation, on entend les aspects de réutilisation, de réemploi, de réparation. Ces structures jouent plusieurs rôles essentiels :

- un rôle dans la sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- un rôle social par le lien qu'elles tissent avec le public et par l'insertion professionnelle des personnes employées
- un rôle économique puisqu'il s'agit de la création d'emplois de proximité
- un rôle de protection de l'environnement.

Ces structures sont donc indispensables. Ce vœu permet de soutenir leur action. »

M. le Maire : « Je vais repasser la parole à Mme Joëlle MOREL pour qu'elle puisse présenter le véritable premier vœu de l'ordre du jour. »

M. BELLIARD : « Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais en faire la présentation très rapide puisque, effectivement, ce n'était pas la bonne. Le vœu concerne le financement des ressourceries qui représentent des acteurs importants pour la question du réemploi car nous avons un objectif de création de 20 ressourceries dans les prochaines années.

Ces structures associatives ont une réelle efficacité puisque 62 % des déchets qu'elles collectent sont réemployés, en conformité avec les objectifs de la loi. En plus de cette activité de collecte et de réemploi des déchets, elles ont des missions et des actions qui dépassent la question simple des déchets puisqu'elles font à la fois de la prévention, de l'information et de la pédagogie. Elles développent également des actions dans le domaine social.

Ces différentes actions ne sont pas rémunérées en fonction. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu qui souhaite que notre municipalité réfléchisse à des modalités de financement qui puissent assurer à la fois leur pérennité, dans un contexte où on souhaite développer le nombre de structures, et le développement de leurs actions de « core business » mais aussi sociales. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit donc de deux vœux qui ont convergé dans un vœu commun que nous vous proposons de voter, s'il n'y a pas d'autre demande de parole. Si, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Dans le vœu commun, le premier alinéa indique « *que la Mairie de Paris demande au gouvernement, comme cela a été acté dans la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), l'élargissement de l'assiette de la TEOM afin qu'elle puisse être affectée au financement de l'économie circulaire* ». Comment l'élargit-on ? Qui paye plus d'impôts en fait ? »

M. le Maire : « Bien. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Qui répond ? M. BELLIARD ou M. CORSIA ? »

M. CORSIA : « Vous savez certainement que vous payez une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figure sur la taxe foncière. Son taux de 6,21 % est basé sur la valeur locative et n'a pas de rapport avec la gestion des déchets. C'est ainsi depuis très longtemps. Il s'agit d'une taxe fixe, forfaitaire, établie en fonction de la valeur locative et du pourcentage.

On demande l'élargissement de l'assiette de cette taxe parce qu'elle n'est aujourd'hui attribuée qu'aux collectivités locales qui pratiquent la collecte des déchets. Elle n'est pas forcément assise sur la prévention des déchets. Nous souhaitons donc un élargissement pour que ce soit le cas.

De plus, la loi de transition écologique pour la croissance verte prévoit une innovation pour que cette taxe soit incitative afin de permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de pouvoir faire payer une partie de cette taxe en fonction des déchets évités par les citoyens. Ainsi, plus un citoyen fera des efforts pour réduire ses déchets, moins il paiera de part de cette taxe. Il y a aujourd'hui 300 communes en France qui se sont lancées sur cette notion de taxe incitative.

La Ville de Paris a décidé de faire un groupe de travail, et peut-être une expérimentation. Nous espérons qu'elle puisse avoir lieu dans le 11^e arrondissement. La plus grande collectivité bénéficiant de cette taxe incitative est l'agglomération de Besançon (200.000 habitants). Il est en effet très compliqué pour les villes denses de trouver les dispositifs qui permettent de peser en fonction du nombre de bacs sortis ou de sacs prépayés. Nous devons donc inventer la meilleure façon pour les habitants de réduire leurs déchets et donc de payer moins de taxes.

Tous les retours d'expérience montrent que ces dispositifs permettent d'économiser des déchets, donc des coûts. Tout le monde est ainsi gagnant. Cette interpellation du gouvernement vise à élargir cette assiette. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit de rendre plus vertueuse cette taxe. Mme Dominique KIELEMOËS a laissé son pouvoir à M. Patrick BLOCHE. Vous avez eu la réponse à votre question, je vous propose de passer au vote ? M. LEFORT, pour une intervention décisive je pense. »

M. LEFORT : « J'aime savoir pourquoi je vote ce type de vœu, qui est au demeurant intéressant. Si je comprends bien M. CORSIA, la loi de transition énergétique nous autorise à économiser des impôts si on économise des déchets. C'est ce que vous appelez l'élargissement de l'assiette ? Je ne suis pas tellement sûr qu'il s'agisse d'un élargissement puisque plus les gens deviendront vertueux, moins d'impôts arriveront dans les caisses de la Ville de Paris ou de l'État pour permettre de financer ce type de politique. Mais pourquoi pas ? Je trouve que l'idée est intéressante, mais je vous incite à revoir la notion d'élargissement de l'assiette si vous voulez qu'elle soit pleinement cohérente. Cela étant dit, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre voteront ce vœu. »

M. le Maire : « Bien. Il me semblait que M. Jean-Pierre CORSIA avait été très clair dans sa présentation : l'élargissement de l'assiette permet de moduler la taxe en fonction de son empreinte environnementale, et notamment de la production de déchets. On peut créer des polémiques mais je n'en comprends pas l'intérêt car il me semble que, sur le fond, on se rassemble tous sur l'objectif poursuivi. Je dois être quelqu'un d'optimiste, c'est peut-être un de mes travers. Je vous propose de voter sur ce vœu convergent. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris s'est donnée pour ambition d'être la capitale mondiale d'une économie porteuse de valeurs, d'innovation sociale, de transition écologique et respectueuse de l'environnement, particulièrement créatrice d'emplois, solidaire et innovante au service de la communauté ;

Considérant que le Plan Climat proposé par la Ville de Paris porte une stratégie ambitieuse de neutralité carbone comptant réduire "drastiquement la production des déchets à leur source" ;

Considérant que les ressourceries, au travers du lien de proximité qu'elles entretiennent avec les citoyens de leur territoire et des services qu'elles leur rendent, sont essentiellement un vecteur de prévention des déchets et de changement de comportement ;

Considérant que la Ville de Paris s'est saisie avec conviction de cet outil de mobilisation citoyenne en portant pour ambition d'ouvrir 20 ressourceries / recycleries sur le territoire parisien à horizon 2020 ;

Considérant que, suite au vœu du groupe écologiste, le Conseil de Paris a voté en juin 2018 une subvention supplémentaire aux ressourceries d'un montant de 50.000 euros ;

Considérant que les Parisiens ont massivement voté pour le développement des ressourceries et recycleries au Budget Participatif 2017 ;

Considérant que la prévention et la réutilisation des déchets sont des priorités fixées par la loi et qu'elles doivent être privilégiées au recyclage, à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que la Ville de Paris incinère aujourd'hui 78,9% de ses déchets, en recycle 18,5% et en enfouie 2,4% et que 0,2% sont actuellement réemployés ;

Considérant que les ressourceries / recycleries parisiennes réemploient en moyenne 62% de ce qu'elles collectent et qu'elles en recyclent 30%. Elles sont de fait, l'équipement le plus performant au regard des objectifs légaux et des ambitions de la Ville ;

Considérant que la ressourcerie la Petite Rockette, installée en 2011 et 2012 rue Oberkampf puis depuis 2013 au 125 rue du Chemin Vert, est la ressourcerie pilote à Paris

Considérant que l'ADEME estime que 25% des déchets des ménages pourraient potentiellement être réutilisés ;

Considérant que les ressourceries / recycleries ont collecté 2660 tonnes en 2016 et 3050 tonnes en 2017 alors que l'ensemble d'entre elles n'a pas encore atteint son rythme de croisière ;

Considérant que les ressourceries / recycleries parisiennes accueillent chaque année plus de 100 000 d'acheteurs et autant de donateurs uniques. (280 000 passages caisse et 150 000 dons) ;

Considérant que les ressourceries et recycleries sont 150 fois plus employeuses que l'incinération et qu'elles emploient, forment et accompagnent majoritairement des personnes éloignées de l'emploi (72% en insertion) ;

Considérant que la Ville de Paris économise 8 millions d'euros en dépense de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2016 comparativement à 2009 ;

Considérant que le budget collecte et traitement des ordures ménagères de la Ville de Paris est de plus de 460 millions d'euros ;

Considérant qu'il est indispensable pour la rationalité écologique, sanitaire, et budgétaire de perdurer cet effort de réduction des quantités de déchets ;

Considérant que la Ville de Paris dépense en régie ou en prestation une moyenne de 327 €/Ht par tonne d'ordures ménagères collectée incinérée, et 736 €/Ht par tonne d'encombrants collectée traitée ;

Considérant que la Ville de Paris a déployé un dispositif de soutien pour les trois premières années en investissement et en fonctionnement dédié au démarrage des activités des ressourceries et recycleries ;

Considérant qu'en dehors du dispositif de démarrage, lorsque les ressourceries et recycleries sont soutenues dans leur fonctionnement par la Ville de Paris pour leurs activités de collecte, de tri, de traitement et de prévention, elles le sont à hauteur équivalente de 120 € par tonne et que ce financement n'est pas suffisant ;

Considérant que lorsqu'une tonne de déchet passe par une ressourcerie, elle rayonne d'un très large spectre positif sur l'emploi, l'insertion, les solidarités, la dynamique locale, le soutien aux initiatives ;

Sur proposition des élu-e-s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, et Socialiste ;

EMET LE VŒU :

- Que la Maire de Paris demande au gouvernement, comme cela a été acté dans la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), l'élargissement de l'assiette de la TEOM afin qu'elle puisse être affectée au financement de l'économie circulaire ;
- Que la Maire demande au gouvernement d'étudier les modalités d'un financement des activités de prévention et de réemploi par le système de la responsabilité élargie des producteurs ;
- Que la Ville mette en place dès septembre 2018 un groupe de travail pour améliorer le fonctionnement des ressourceries et recycleries afin de conforter leur développement et leur pérennité ;
- D'étudier dans ce cadre la possibilité d'un financement par Conventions Pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- De déterminer des critères communs et lisibles d'évaluation pour toutes les ressourceries et recycleries grâce à des concertations et groupes de travail inter-acteurs, inter-arrondissement.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Vous voyez, j'ai raison d'être optimiste. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201830 Vœu relatif au développement des composts collectifs de quartier

M. le Maire : « Le vœu a déjà été présenté par Mme Joëlle MOREL tout à l'heure. Je vais donc passer la parole à M. Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « C'est un objectif plus que louable, notamment eu égard au débat que nous venons d'avoir, puisqu'il s'agit d'une façon assez intelligente de réduire le volume de déchets et sa production, et d'arrêter une aberration. En effet, incinérer des biodéchets n'est pas un mécanisme très intelligent car ce sont des déchets qui contiennent beaucoup d'eau. »

Nous sommes très favorables au développement des composts. Nous accompagnons le plus possible les Parisiens pour installer des composts. On le conçoit, c'est beaucoup plus difficile à Paris que dans d'autres régions car les gens ont peu de jardins individuels. Nous travaillons actuellement sur deux axes : les composts collectifs en immeubles collectifs, et les composts individuels (lombricomposteurs) pour les gens qui souhaitent en installer sur leur balcon. Nous avons récemment fait une distribution qui a connu beaucoup de succès. Nous en ferons d'autres car il y a une forte demande.

Il s'agit d'initier et de modifier les comportements afin de montrer que l'on peut valoriser ces déchets et en faire des choses très utiles. Les composts de quartier sont compliqués à faire vivre à Paris car il faut appliquer les bonnes pratiques. Malgré toutes ces difficultés, nous sommes très favorables à développer le maximum de composts à Paris. »

M. le Maire : « Merci. Il y a des amendements mineurs et de forme dans le vœu qui vous ont été présentés. Je propose de voter sur le vœu amendé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant l'arrêté du 9 avril 2018 qui fixe « les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation de lisier » ;

Considérant les objectifs fixés notamment dans le cadre de la loi de transition énergétique votée en 2015 et qui prévoit la généralisation du tri des biodéchets en 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie « Zéro déchet », et qu'elle comporte des actions pour accompagner les Parisiens à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires ;

Considérant que dans le plan compost issu de la stratégie « Zéro déchets », la Ville de Paris s'engage à soutenir et accompagner les projets de composts de quartier ; et qu'un objectif est de mobiliser plusieurs espaces par arrondissement ;

Considérant les projets de compost de quartier votés dans le cadre du Budget participatif ;

Considérant que le tri à la source et la valorisation des biodéchets constituent des éléments majeurs de toute trajectoire 0 déchet ; que cela repose sur d'une part, la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'autre part, l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent des alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que le compost de quartier est une des solutions avancées par la Ville pour rendre accessible à tous les Parisiens la pratique du compostage ;

Considérant qu'un quart des ordures ménagères des parisiens sont des biodéchets qui pourraient être compostés, soit entre 50 et 70 kg de déchets compostables par an, et par habitant ;

Considérant qu'actuellement ces biodéchets sont mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la Ville ;

Considérant le succès de la pratique comme en témoigne la saturation de beaucoup des dispositifs existants ainsi que les longues listes d'attente pour participer aux composts collectifs de quartier ; à la distribution de lombri-compost gratuit dans les arrondissements ;

Considérant que la présence d'un compost collectif est un important générateur de lien social dans un quartier ;

Considérant le potentiel de Paris en terme de production de compost, ressource qui pourrait alimenter des filières bénéfiques à l'essor d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé de tous ;

Considérant l'impact carbone de l'épandage du compost qui transforme ce qui était une source d'émission (les déchets organiques enfouis ou incinérés) en source de réduction des émissions de CO₂, avec un bénéfice net de cette pratique, en termes d'économies d'émissions de gaz à effet de serre qui est aujourd'hui établi par les recherches ;

Considérant la dimension pédagogique forte que revêt le compostage pour faire évoluer les mentalités quant aux habitudes de consommation, mais aussi de réduction des déchets, de mieux les trier voire de les valoriser ;

Considérant que Paris a mis en place des outils (information, accompagnement, formation, mis à disposition de matériel) pour favoriser le développement des diverses pratiques de compostage ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu.e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU QUE:

- Avant fin 2018, soit communiqué par la Ville de Paris, l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public et sur voirie et l'accompagnement offert par la Ville pour le grand public ;
- Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif de quartier ;
- Soit organisées des formations gratuites pour le grand public sur la pratique du compostage avec un maître composteur ;
- Soit favorisé le développement de liens entre les jardiniers et les producteurs de compost en particulier par la plateforme Végétalisons Paris et les réseaux gérés par arrondissement ;
- Soit favorisé le développement de liens entre les producteurs de compost et les services de la Ville afin de récupérer le broyat produit lors d'élagages des végétaux de la ville en particulier par la plateforme Végétalisons Paris.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201831 Vœu relatif à la politique de l'arbre à Paris

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL va présenter ce vœu. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Une relation particulière relie les humains aux arbres. Dans la ville, cette relation est, peut-être, encore plus forte car nous souffrons de la densification et du nombre restreint d'arbres. De plus, l'intervention attentionnée du Service de l'Arbre nous rappelle régulièrement que ceux-ci sont fragiles et qu'ils peuvent être malades comme nous. Mais au lieu de les laisser mourir tranquillement, ils sont souvent abattus car ils

peuvent être parfois dangereux pour la sécurité des citoyens. Une fois coupés, pour de bonnes raisons, il est parfois encore insupportable, pour certains d'entre nous, de voir les souches d'arbres abandonnées pendant plusieurs années sur un trottoir ou sur une place. Il est aussi parfois incompréhensible, une fois la souche retirée, que l'espace reste vide sans qu'aucune nouvelle plantation ne soit programmée pendant plusieurs années.

Les objectifs de notre mandature, fixés par la Ville, sont ambitieux, comme la plantation de 20 000 arbres supplémentaires d'ici à 2020. À ce jour, plus de 9 000 ont été plantés. Chaque année, 1 500 arbres sont abattus à Paris.

C'est pour toutes ces raisons que nous, Écologistes, peut-être plus sensibles que d'autres à la vie des arbres et aux bienfaits qu'ils nous apportent, nous formulons le vœu, déposé simultanément dans plusieurs arrondissements, à propos de la politique de l'arbre.

Aussi, nous demandons qu'un bilan d'étape par arrondissement soit communiqué concernant le dispositif des 20 000 arbres avec une cartographie des arbres abattus, des souches existantes, des arbres remplacés, une cartographie des nouveaux emplacements de plantation d'arbres, une cartographie d'un verger dans mon école, la liste des copropriétés qui ont bénéficié d'un arbre dans mon jardin.

Nous demandons également que la projection des emplacements des 10 000 prochaines plantations d'arbres d'ici la fin de la mandature nous soit présentée avant la fin de l'année. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Vous avez présenté un vœu amendé et je vous en remercie. Cela vous permet d'avoir d'emblée un avis favorable de l'exécutif. M. SAINT-ÉTIENNE souhaite intervenir. »

M. SAINT-ÉTIENNE : « Je vais être très bref et dire que nous soutenons totalement la proposition de Mme Joëlle MOREL. »

M. le Maire : « Quel talent ! M. LEFORT, est-ce que vous soutenez la proposition ? »

M. LEFORT : « J'apporte un complément : qui dit politique de l'arbre dit aussi annonce, notamment aux riverains, lorsqu'un arbre est abattu. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un Conseil d'arrondissement en octobre 2014 où nous avons fait un vœu dans lequel nous demandions que les personnes en charge d'abattre un arbre puissent donner aux riverains un document expliquant pourquoi cet arbre est supprimé.

Nous avons assisté à un certain nombre d'abattages, notamment place de la Nation, qui n'avaient pas été annoncés aux riverains. Cela a engendré un très fort émoi. Nous avons aussi vécu l'arrachage des arbustes le long du mur du Père Lachaise, sans aucune information préalable, à part un petit écriteau à la fin de l'opération. Cela avait là aussi provoqué une très forte réaction des habitants.

Nous réitérons donc notre demande formulée en son temps que les riverains soient pleinement informés avant et pendant les opérations d'abattage de ce type d'arbres. Des explications claires et données à temps apaiseront les esprits. »

M. le Maire : « Pour contribuer à calmer les esprits, je dirais que nous souscrivons totalement à ce souhait d'informer les riverains en amont, et nous le faisons. Je ne vais pas dire qu'il n'y a pas de loups, mais nous sommes particulièrement vigilants avec Mme Joëlle MOREL.

Je note, sans esprit polémique, que les deux exemples que vous avez cités sont respectivement localisés dans le 20^e et le 12^e arrondissement. Pour ce dernier, il s'agit d'arbres abattus non pas par la Ville, mais par la RATP.

Je vous propose de passer au vote sur le vœu qui a été présenté et bien défendu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'importance de la présence des arbres pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant le souhait exprimé à plusieurs reprises par les Parisiennes et les Parisiens, lors du budget participatif ou encore lors des réunions de conseil de quartier, de plus de nature près de chez eux ;

Considérant l'importance des arbres comme source de fraîcheur mais aussi de lutte contre la pollution de l'air ;

Considérant les objectifs fixés par la ville de 20 000 arbres supplémentaires d'ici à 2020 (année de référence 2014) ;

Considérant que 1500 arbres sont abattus chaque année à Paris et que ceux-ci doivent être systématiquement remplacés ;

Considérant les arbres abattus en urgence (en raison des tempêtes de plus en plus fréquentes) ;

Considérant les dispositifs « Un verger dans mon école » et « Un arbre dans ma co pro » ;

Considérant l'action 23 du nouveau plan biodiversité « Renforcer la place des arbres dans la biodiversité parisienne » dont les objectifs sont d'augmenter « l'indice de Canopée » parisien, de planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales, d'aménager et entretenir les pieds d'arbres pour la biodiversité et enfin de développer les dispositifs d'incitation à la plantation d'arbres ;

Considérant la présence sur le site internet de la ville d'un tableau hebdomadaire listant l'emplacement des arbres sur la voirie, listant également les dates et les adresses des travaux de plantations, élagages et abattages ;

Considérant l'importance qu'élu·e·s d'arrondissement, comme riverains, soient informés de toutes les opérations concernant les arbres respectivement de leur arrondissement et de leur quartier ;

Considérant le nombre important de souches d'arbre sur la voirie dans le 11^e ;

Considérant pour les riverains l'importance de savoir à l'avance qu'un arbre de leur quartier va être planté ou qu'un arbre va être enlevé ou élagué ;

Considérant que le choix de l'essence de l'arbre est un choix important pour les riverains ;

Considérant que les jardiniers citoyens, détenteurs d'un permis de végétaliser pied d'arbre sont demandeurs de conseils et d'aide de jardiniers professionnels ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Qu'un bilan d'étape par arrondissement soit communiqué en 3^e commission avant la fin de l'année concernant les dispositifs 20 000 arbres : cartographie des arbres abattus, des souches existantes, des arbres remplacés, cartographie des nouveaux emplacements de plantation d'arbres, cartographie un verger dans mon école, liste des copropriétés qui ont bénéficié d'un arbre dans ma co-propriété ;
- Que la projection des 10 000 prochains arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature soit présentée également avant la fin de l'année ou dès que possible.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201832 Vœu relatif à l'application du principe d'universalité pour l'accessibilité des logements aux personnes handicapées *(retiré en séance)*

M. le Maire : « Ce vœu est retiré car la Maire de Paris a d'ores et déjà apporté la meilleure des réponses : elle a dit que la Ville continuerait à construire des logements 100 % accessibles aux personnes handicapées. Merci en tout cas de la préoccupation dont vous témoignez par la préparation de ce vœu. »

V11201833 Vœu relatif à la résolution des difficultés de l'école Sainte-Marguerite en matière de sécurité, sport et cantine

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va présenter le vœu. »

M. LEFORT : « Chers collègues, je me fais ici l'écho des préoccupations exprimées à plusieurs reprises par la direction et les parents de l'école Sainte-Marguerite qui se trouve rue Basfroi et qui a, depuis de longues années, interpellé la Mairie sur un certain nombre de difficultés qu'elle avait rencontrées, notamment sur des sujets liés à la sécurité, à l'accès aux piscines et à la cantine.

Premier point : la sécurité. Il faut savoir qu'il y a eu des travaux rue Basfroi qui ont consisté à relever le niveau de la chaussée, et qui ont conduit à ce qu'il n'y ait plus de séparation entre le trottoir et la chaussée. Par ailleurs, des potelets qui empêchaient un certain nombre de véhicules de se garer sur les trottoirs ont été retirés. Lorsqu'ils obstruent les trottoirs, ces véhicules conduisent les enfants à emprunter la chaussée, leur faisant ainsi courir des risques certains.

L'absence de grilles en face de la porte d'entrée de l'école Sainte-Marguerite a par ailleurs pour conséquence que, lorsque les enfants sortent de l'école, ils se retrouvent sur la chaussée. On pourrait imaginer avoir un portail coulissant empêchant les enfants d'aller sur la rue, et permettant en même temps aux livraisons de pouvoir se faire à l'intérieur de l'école.

Ces sujets de sécurité ont fait l'objet d'une pétition cette semaine qui a recueilli 220 signatures, sans compter l'ensemble des pétitions déposées chez les commerçants. C'est un nombre tout à fait conséquent eu égard à la population de l'école. Je vous incite donc à prendre en compte ces

remarques, notamment celles qui concernent le changement de circulation de la rue Basfroi. A ce sujet, il est important que les professeurs des écoles soient prévenus lorsqu'il y a ce type de changement dans la voirie parisienne pour que les enfants puissent être sensibilisés à temps, et n'oublient pas de tourner la tête du bon côté au moment de traverser, lorsqu'ils sortent de l'école.

Venons-en au sujet sportif. Actuellement, les élèves de cette école sont obligés d'aller dans une piscine du 20^e arrondissement pour apprendre à nager. C'est extrêmement loin et cela coûte cher à l'école. Or dans la convention passée entre cette école et la Ville de Paris, cette dernière doit mettre à la disposition des élèves un certain nombre d'heures, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les enfants bénéficient de 9 heures de natation sur leur scolarité alors qu'ils devraient en avoir 72, faute de créneaux suffisants affectés par la Mairie.

Dernier point : la cantine. L'accès à la cantine du centre de loisirs du mercredi a été retiré à l'école. Cela occasionne des coûts supplémentaires pour les parents qui doivent payer 13,50 € le repas alors que, en fonction du coefficient familial, dans une cantine classique ils paieraient entre 13 centimes et 7 €. L'accès à la cantine fait normalement partie des conventions qui peuvent lier la Mairie avec l'école. Il s'agit là d'un vrai coût porté par l'école et par les parents. Il me paraît tout à fait essentiel que la Mairie entende ces doléances et prenne des mesures adéquates.

Nous demandons donc :

- sur la sécurité aux abords de l'école :
 - que des aménagements de chaussée empêchent ces parkings qui conduisent les enfants à emprunter la chaussée ;
 - qu'une grille de sécurité coulissante soit installée à la sortie de l'école ;
 - que l'école soit informée de l'éventuel changement de circulation dans la rue Basfroi, lorsque l'expérimentation rue de Charonne sera achevée. De façon plus générale, que les directeurs d'école soient informés lorsqu'un changement de voie de circulation à proximité des écoles du 11^e arrondissement va avoir lieu.
- sur l'accès à la piscine :
 - que soit étudiée la possibilité de permuter les créneaux de piscine avec une école hors 11^e qui fréquenterait la piscine du 20^e où va l'école Sainte-Marguerite de façon à ce que ces piscines entre le 20^e et le 11^e soient mieux organisées. »

M. le Maire : « Merci. Je vous demanderais de rassembler votre intervention. C'est le premier vœu de la série que vous avez déposée, il faut donc être plus synthétique. »

M. LEFORT : « Je reprends. Sur l'accès aux piscines, nous avons aussi l'écho que des créneaux sont affectés à certaines écoles publiques mais que celles-ci ne les occupent pas. Il y aurait donc un certain nombre de points d'amélioration à prendre en compte.

- sur la cantine du mercredi :
 - que l'accès à la cantine du centre de loisirs soit rétabli ;
 - que dans le cas contraire la Mairie contribue à rétablir l'écart de prix payé par les parents. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole aux différents élus compétents sur les sujets évoqués. Je commence par M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, et aux parents d'élèves car je pense que ce sont eux qui nous filment dans l'assemblée. Je vais répondre très rapidement sur le sujet de l'aménagement de la rue Basfroi, les autres sujets ne concernant pas ma délégation.

Vous avez raison, la rue Basfroi a fait l'objet d'une attention toute particulière depuis le début de la mandature. Nous avons créé ce plateau piétonnier pour faire ralentir les véhicules. Cela a permis d'apaiser globalement le trafic dans la rue, mais cela a eu un effet collatéral pervers : à cause de l'incivisme d'un certain nombre de conducteurs, nous avons des personnes garées au niveau du plateau ou peu après, au niveau de l'école, sur le trottoir, et il faut prendre cela en compte. Vous avez totalement raison.

Il est d'ores et déjà prévu que l'on ait une phase n° 2 de cet aménagement visant à lutter contre ce stationnement sur le trottoir en remettant l'aménagement adapté. Nous verrons s'il s'agira de potelets ou de barrières. Tout cela sera étudié par les services techniques. Mais en l'occurrence, c'est bien prévu. De la même manière, il est bien prévu de recréer le marquage d'un passage piéton en amont ou en aval - cela dépend dans quel sens on se place - du plateau à peu près au niveau de l'école.

Vous avez totalement raison concernant l'information de la communauté scolaire en cas d'évolution du plan de circulation. J'avais personnellement fait un mail à la directrice pour l'informer de ce changement de sens de circulation lié à la mise en place de l'alternat, qui aura globalement comme effet de diminuer la circulation dans la rue Basfroi. Nous allons donc poursuivre cette stratégie d'apaisement. À ma très grande faute, je dois confesser que je n'ai pas indiqué à la directrice la date précise de la mise en place cet alternat dans mes mails. Je présente à la communauté scolaire dans son ensemble mes excuses pour cette information incomplète que j'avais pu transmettre à la directrice. »

M. le Maire : « Merci. Est-ce que M. Pierre JAPHET veut compléter ? »

M. JAPHET : « La réponse de M. HUBERT était très bien. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va répondre pour l'aspect cantine. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je voulais d'abord vous dire que le temps de réunir les différents éléments, notamment au niveau de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), le Maire avait déjà répondu à la directrice par un courrier daté du 7 juin.

L'accès à la restauration scolaire des enfants scolarisés dans les écoles privées le mercredi midi était auparavant autorisé dans la mesure où le centre de loisirs commençait dès la fin des classes. Or, depuis la réforme des rythmes scolaires, le temps du mercredi midi est considéré comme du temps périscolaire. En revanche, le centre de loisirs n'est autorisé qu'après le temps du déjeuner.

Néanmoins, si la Mairie et la Caisse des écoles étudient la possibilité d'accueillir les enfants de l'école Sainte-Marguerite au groupe scolaire Godefroy Cavaignac le mercredi midi, cet accueil aurait cependant nécessité le passage d'une convention entre la Caisse des écoles et Sainte-Marguerite. Or, les Caisses des écoles parisiennes ne peuvent pas passer de convention pour faire déjeuner les enfants n'étant pas scolarisés dans les écoles publiques de l'arrondissement.

Bien sûr, les enfants y déjeunent pendant l'été en journée complète en centre de loisirs. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci. Il faut que vous sachiez que les créneaux sportifs, en général, et les créneaux piscine, en particulier, ne sont pas attribués ni par la Mairie d'arrondissement ni par la Mairie de Paris, mais par un service qui se trouve entre la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et le rectorat. Juste un petit exemple : nous avons appris un jour que quelqu'un avait décidé que l'école Alexandre Dumas n'irait plus au TEP (*Terrain d'Éducation Physique*) de l'avenue Philippe Auguste qui lui avait toujours servi de cour de récréation. C'est une décision qui est tombée par surprise. Ce n'est pas la Mairie qui attribue les créneaux. »

M. le Maire : « C'est effectivement le rectorat qui le fait. D'ailleurs, dans la réponse que j'ai envoyée à la directrice, je lui rappelais ces éléments : les créneaux qui lui avaient été attribués pour l'année scolaire 2015-2016 puis 2016-2017 portaient sur la piscine Oberkampf, située dans le 11^e. Pour 2017-2018, c'est elle qui a souhaité un créneau supplémentaire et qui a accepté cette proposition à la piscine Vitruve. »

Pour compléter la réponse de Mme Liliane CAPELLE, cette attribution de créneaux, notamment dans les piscines, se fait dans une logique territoriale qui est pilotée par le rectorat. Celle-ci conduit à ce que nous accueillons dans des établissements sportifs du 11^e certaines écoles venant d'arrondissements voisins, et les nôtres vont parfois à côté. Quand on regarde la cartographie, elle est généralement pas mal faite parce que le rectorat a aussi une échelle métrique dans la tête et sait ce que représente une distance. Il n'est pas possible d'analyser la qualité de ce travail du rectorat en regardant uniquement une école donnée. L'attribution est faite en fonction du besoin et des possibilités. Certains établissements sportifs peuvent accueillir beaucoup de créneaux et d'autres moins, selon leurs capacités. Il n'est donc pas toujours possible d'avoir l'équipement le plus proche. Chacun comprendra ces raisons.

Je vous propose de retirer ce vœu, étant donné les réponses qui ont été apportées par écrit à la directrice, et celles qui viennent de vous être apportées montrent qu'il est sans objet. »

M. LEFORT : « Merci pour ces éléments d'appréciation techniques. Je pense que même si c'est le rectorat qui décide des créneaux des équipements sportifs ou de leur affectation, il est important que la Mairie se mette en relation avec lui pour que les choses se fassent de façon plus optimale. C'est un vrai problème et l'ensemble de ces coûts cumulés peut mettre l'école en difficulté financière. »

Sur le sujet des cantines, je pense qu'il y a là aussi une lecture des textes qui permettrait de régler un certain nombre de sujets. Si jamais la Mairie voulait faire preuve d'un peu de bienveillance vis-à-vis de l'école, on pourrait arriver à trouver une solution.

Concernant la sécurité, les propos que j'ai entendus me paraissent de bon aloi. Il est en effet important que les choses soient revues de façon à limiter ces stationnements anarchiques. Mais il faudrait peut-être aussi un petit budget pour la grille coulissante, de façon à éviter que les enfants se retrouvent sur la chaussée quel que soit son sens de circulation.

Pour conclure, je vous remets cette pétition que les parents ont signée cette semaine à la sortie de l'école. »

M. le Maire : « Bien. Donc vous ne retirez pas le vœu. Je précise – et je l'ai indiqué dans mon courrier à la directrice Mme LAMBERT – que c'est au rectorat qu'elle doit porter sa demande. La Ville n'est pas l'intermédiaire entre la directrice et le rectorat. La directrice fait partie du personnel

de l'Éducation nationale et doit s'adresser à sa hiérarchie dans le cadre de l'organisation du service. Il ne faut pas faire rentrer la Ville dans toutes les difficultés qui existent au sein d'une autre institution. Nous assumons tout ce qui relève de notre responsabilité, mais pas ce qui relève de celle de l'État, et dans ce cas, de l'Éducation nationale. Je vous propose de passer au vote puisque le vœu est maintenu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les difficultés nombreuses, parfois inquiétantes, rencontrées par l'école Sainte Marguerite, située au 16 rue Basfoi, que celles-ci ont fait l'objet de demandes anciennes et répétées, qui n'ont rencontré jusqu'ici qu'un écho très faible auprès de la mairie,

Considérant que cette école est privée sous contrat d'association avec l'Etat, ce qui confère un certain nombre d'obligations à la mairie en échange du respect du programme scolaire national, notamment en matière d'allocation gratuite de créneaux dans les gymnases et piscines,

Considérant que ces difficultés visent trois sujets importants pour les enfants du 11^e : la sécurité surtout, mais aussi l'accès au sport et aux repas :

1 - sécurité

a) La réfection de la rue au droit de l'école a conduit à surélever de la chaussée, à supprimer les traces au sol du passage piéton, ainsi que les potelets empêchant de se garer sur la chaussée. Il s'en suit des occupations anarchiques des trottoirs par les véhicules, conduisant les enfants à devoir emprunter la rue.

b) L'absence de grille de séparation entre chaussée et trottoir au droit du portail de sortie de l'école, conduit les enfants à risquer de se retrouver sur la chaussée aux heures d'affluence. Il semble pourtant que bon nombre d'écoles sont équipées de ce type de grille haute, qui pourrait éventuellement être coulissante.

c) Le changement de sens de circulation de la rue Basfoi, à l'occasion des tests sur la rue de Charonne, a eu lieu du jour au lendemain sans que l'école ne soit prévenue. Il paraît utile de faire attention à ce que ce genre de changement soit anticipé, de sorte que les professeurs puissent informer les enfants et leur demander de faire preuve d'une attention particulière en traversant la chaussée. Ils sont en effet habitués à regarder dans un seul sens de circulation, l'ancien, au moment de traverser.

2 - sport

Les créneaux de piscine sont affectés à cette école dans le 20^e arrondissement, à la piscine Vitruve, métro Porte de Bagnolet, ce qui est fort loin. Il s'en suit à la fois une perte de temps, de la fatigue, mais aussi 1700 € de frais de transport supporté par les familles, auxquels s'ajoutent les coûts des maîtres-nageurs. Il semblerait que des écoles hors 11^e bénéficient de créneaux dans des piscines du 11^e. Il résulte de cette organisation que chaque élève de l'école n'a que 9 heures de natation sur sa scolarité, alors qu'il devrait en avoir 72 heures, faute de créneaux suffisants affectés par la mairie.

3 – cantine

L'accès à la cantine du centre de loisir du mercredi a été retiré à l'école. Cela a forcé l'école à mettre en place un service de cantine propre et un accompagnement pour les enfants qui vont au centre de loisir. Là aussi cela engendre un coût supporté par les familles, s'élevant à 13,50 € par jour et par enfant, alors qu'auparavant les parents ne payaient que la cantine municipale (en fonction du coefficient familial : entre 13 centimes et 7 €) ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- sur la sécurité aux abords de l'école :
 - a) que des aménagements de chaussée empêchent les parkings anarchiques contraignant les enfants à marcher sur la route,
 - b) qu'une grille de sécurité soit installée à la sortie de l'école,
 - c) que tout changement de circulation dans les rues où se trouvent des écoles face l'objet d'une information préalable aux responsables d'établissements, de sorte que les enfants puissent être prévenus.
- sur l'accès à la piscine :
 - a) que soit étudiée la possibilité de permuter les créneaux de piscine avec une école hors 11^e qui fréquente les bassins du 11^e,
 - b) que la mairie prenne en charge les coûts de transport jusqu'à la piscine Vitruve, fréquentée actuellement porte de Bagnolet.
- sur la cantine du mercredi :
 - a) que l'accès à la cantine du centre de loisirs soit rétabli,
 - b) que dans le cas contraire la mairie contribue à rétablir l'écart de prix payé par les parents.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. Merci. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201834 Vœu relatif à l'abandon du projet de transformer de façon pérenne la rue du Général Renault en « rue aux enfants »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va présenter le vœu. »

M. LEFORT : « Ce vœu fait référence à un projet que nous avons découvert assez tardivement, le 5 juin dernier lors d'une réunion publique. Nous y avons appris que le projet de la Ville de Paris, qui consistait à créer une « rue aux enfants » une fois par mois dans la rue du Général Renault, et éventuellement ailleurs dans l'arrondissement, allait devenir un projet pérenne. Cela aura pour conséquence de transformer cette « rue aux enfants » en cour de récréation à ciel ouvert de façon peu acceptable pour les riverains étant donné qu'ils sont déjà victimes de l'usage non régulé du square Gardette le soir. Si en plus, ils ont le bruit des enfants qui courent sous leurs fenêtres la journée, cela peut vite devenir un enfer pour ces riverains.

La réunion du 5 juin s'est mal passée. Elle fut particulièrement houleuse. Je pense qu'il est tout à fait essentiel qu'on ne mette pas les habitants devant le fait accompli sur ce type de projet. D'autant plus, qu'en face de la rue du Général Renault, il y a des lieux dans le square Gardette où les enfants peuvent jouer.

Si on veut créer cette « rue aux enfants » de façon ponctuelle, on peut déjà essayer de le faire à un endroit plus adapté que la rue du Général Renault. Lors du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017, nous vous avons proposé de le faire avenue de Bouvines qui est extrêmement large. De plus, il y a une école et la place de la Nation de part et d'autre, donc les enfants ne gêneront personne. Ils auront de grands espaces pour pouvoir s'élancer à vélo et apprendre d'autres types de jeu. Mais, de grâce, préservons la rue du Général Renault. Ne la transformons pas en cour de récréation à ciel ouvert le jour, et en place où il y aurait des fêtes du type de celles que l'on connaît continuellement rue Oberkampf la nuit. Les habitants qui ont choisi d'habiter là depuis de longues années n'ont pas choisi d'habiter dans un lieu éternellement bruyant et festif. »

M. le Maire : « Merci. Je vais passer la parole à M. Florent HUBERT qui aura peut-être mieux perçu que moi le lien entre une cour de récréation à ciel ouvert – pour reprendre vos mots – et la rue Oberkampf et les dysfonctionnements qu'on y connaît la nuit. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Merci M. LEFORT pour votre question car si nous n'avions pas eu de vœu, on se serait dit que notre projet manquait d'ambition.

Je tiens tout d'abord à vous répondre sur le fait que le projet aurait été découvert et sorti ex nihilo. Je rappelle que nous discutons de la piétonnisation de cette rue depuis 2015 et que les habitants eux-mêmes en discutent depuis longtemps puisqu'il y a quand même des projets soumis au Budget Participatif et des votes sur le sujet.

Je vous rappelle la philosophie du projet : le mandat qui nous a été donné par la Mairie de Paris – car il s'agit d'un projet d'envergure parisienne – c'est de trouver des rues pour les enfants à Paris. Oui M. LEFORT, il y a quelques décennies, les enfants jouaient dans les rues à Paris. Ce n'est plus le cas car l'évolution sociétale fait que les gens mettent moins volontiers leurs enfants dans la rue, sans doute par peur mais aussi parce que les enfants n'ont plus d'endroit pour jouer. En effet, la voiture a accaparé une immense partie de l'espace public. À partir des années 50, on connaît très bien le rééquilibrage qui s'est produit en la matière.

Nous assumons clairement de porter des projets de rues aux enfants dans l'arrondissement. Pour nous, cela participe aux nouveaux usages que nous voulons développer. Oui, nous voulons retrouver cette image du Paris populaire et joyeux. Il suffit de regarder les photos de Robert Doisneau ou de Willy Ronis pour voir ce qu'était Paris lorsque les enfants jouaient dans la rue. C'était effectivement autre chose qu'aujourd'hui. Notre ville avait une âme et une joie de vivre que l'on ne retrouve pas actuellement dans les rues parisiennes. C'est ce que nous essayons de recréer en rééquilibrant nos espaces publics et en y créant de nouveaux usages. Les enfants ne sont qu'une petite partie de ces nouveaux usages que nous souhaitons y créer car nous voulons que tous les Parisiens puissent se retrouver dans l'espace public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Vous nous dites qu'il faut faire attention aux nuisances. Je ne sais pas si vous étiez à la réunion publique comme mon collègue Stéphane MARTINET, adjoint à la sécurité, et Monsieur le Maire. En notre nom collectif, je peux vous dire que nous avons entendu les inquiétudes des riverains et leur colère sur la situation qu'ils vivent. Ce que j'ai essayé d'expliquer, avec peu de succès – je dois le reconnaître avec une certaine humilité –, c'est qu'il faut arriver à décorrélérer les deux sujets. À mon sens, on pourrait avoir une rue qu'on ne piétonnise pas et qui continue à être porteuse de nuisances, et on pourrait tout à fait avoir une rue que l'on piétonnise et dans laquelle les nuisances diminuent. Mon objectif est précisément celui-là : qu'on arrive à démontrer qu'il n'y a pas de lien de causalité entre une piétonnisation, une reconquête de l'espace public pour tous les usages, pour tous les Parisiens, et les nuisances.

C'est ce que l'on fait partout. À chaque fois, on reconquiert les espaces. On élargit les trottoirs, on rétrécit les chaussées, on supprime du stationnement. En règle générale, il y a une phase d'inquiétude tout à fait légitime et compréhensible de la part des riverains et des habitants. Puis une fois que les travaux sont terminés, les gens se rendent compte, à l'usage, qu'il n'y a pas de lien de causalité entre la reconquête de l'espace public et les nuisances, bien au contraire.

En tout cas, c'est clairement notre ambition collective – et je pense que vous devriez la partager – que de faire la démonstration que piétonisation ne signifie pas nuisances. Il y a effectivement des nuisances mais la Mairie et le commissariat sont à pied d'œuvre pour essayer de les réduire dans cet espace.

Vous nous avez aussi interrogés sur le coût de la réversibilité. Je tiens à dire que ce qui coûte cher dans cette opération, qui a pourtant un budget très limité, c'est la végétalisation. Encore une fois je le dis avec humilité, nous sommes dans une phase d'expérimentation et donc de réversibilité. Ce ne sont pas quelques potelets ou des croix de Saint-André qui vont coûter cher. Le coût, le budget de l'opération ne se situe pas dans ce changement de statut de la voie.

En tout état de cause, ce que je veux vous dire, c'est qu'à chaque fois que nous faisons une opération d'espace public, vous faites un vœu pour vous faire le porte-parole des inquiétudes de certains habitants. Encore une fois, je pense que l'adversité au changement est anthropologique et que les inquiétudes des riverains sont parfaitement légitimes. Mais attention, car ce patchwork de petites récupérations et de petites instrumentalisation d'inquiétudes qui méritent d'être entendues ne font pas projet, ne font pas société, et ne portent pas de valeurs. Vous ne définissez absolument pas l'intérêt général en faisant cela. Je vous interpelle : faites attention, quand vous faites cela, vous ne portez pas de projet.

Par ailleurs, je pense que vous dites des âneries car je ne considère pas que l'on peut se présenter au Conseil du 11^e arrondissement et expliquer que les enfants sont une nuisance. C'est une question éthique, philosophique et politique fondamentale. Il faut qu'on se le dise entre nous clairement. Les 17 000 enfants de cet arrondissement ne sont pas une nuisance, ils sont notre avenir. Il n'y a rien de plus beau que la joie de vivre et le rire d'un enfant. Si jamais cette municipalité arrive à apporter un tout petit peu plus de joie et de jeu dans la vie des enfants de cet arrondissement, je serai très fier d'en avoir fait partie. »

M. le Maire : « Parfait. Bravo. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « J'étais aussi à la réunion publique évoquée tout à l'heure. J'ai entendu effectivement ceux qui parlent plus fort que les autres, ceux qui sont plus vulgaires que les autres, ceux qui sont prompts à proférer des quasi-insultes. Et il y avait tout ceux qui étaient pour et qui, devant la débauche de mots de certains, n'ont pas osé prendre la parole. Ça aussi, il faut le savoir. Heureusement, il y a les votes, et les Parisiens ont voté pour ce projet. Nous avons rappelé, en réunion publique, que ce projet était la première pierre d'un projet voté l'année dernière au Budget Participatif, qui concerne l'ensemble du quartier autour du square Gardette.

Nous n'allons pas revenir sur tous les considérants de votre vœu, mais je voudrais pointer quelques contradictions. Vous faites le parallèle entre la rue du Général Renault et la rue Oberkampf. Avez-vous vu beaucoup d'enfants rue Oberkampf ? Est-ce que la rue Oberkampf est piétonne ? Comment pouvez-vous faire le parallèle entre les deux ?

Ensuite, il n'est pas du tout question de faire une cour de récréation. Vous savez très bien que le projet de la « rue aux enfants » est d'avoir un espace apaisé que l'on peut de temps en temps dédier à des animations consacrées aux enfants. Il ne s'agit pas d'avoir en permanence une cour de récréation.

Je regrette d'avoir à le rappeler : nous entendons bien sûr leurs inquiétudes, mais les riverains ne sont pas propriétaires de la rue du Général Renault. C'est un espace public. Il appartient donc à l'ensemble des habitants du 11^e arrondissement, voire des Parisiens, de décider de son usage et c'est ce qu'ils ont fait. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Je suis assez étonné par la virulence de ces propos. J'entends que je n'aime pas les enfants, que ce projet a été voté au Budget Participatif, que tout va bien rue Oberkampf. J'entends moi aussi un certain nombre de contrevérités et j'aimerais tout de même les souligner. D'abord M. HUBERT, vous dites qu'il n'y a pas de cause à effet entre la piétonisation et les nuisances, mais je vous invite à aller autour du square Gardette et vous verrez ce qu'est un usage non régulé de l'espace public... »

M. HUBERT : « Ce n'est pas piétonnier justement. »

M. LEFORT : « Quand ce n'est pas piétonnier, la Mairie a déjà du mal à expliquer aux gens qu'il ne faut plus y aller... Imaginez le jour où cette rue deviendra une place avec tous les bars qui l'encadrent ! Elle deviendra un lieu comme la rue Oberkampf. Quand je fais le lien entre la rue Oberkampf et la rue du Général Renault, ce n'est pas par rapport aux enfants, mais à l'usage du soir. Lorsque cette place sera complètement piétonne, ce sera certainement un lieu sympathique, mais extrêmement bruyant pour les riverains alors qu'ils ne l'ont pas choisi. Quand ils s'installent rue Oberkampf, on peut leur expliquer qu'ils choisissent un quartier festif. Là, ils ne l'ont pas choisi. Ils sont là depuis des années. Ils vivent déjà actuellement un certain nombre de nuisances et vous allez leur en imposer de nouvelles. Il y a bien un lien de cause à effet entre piétonisation et nuisances.

Vous dites que nous faisons un vœu à chaque fois qu'il y a un projet sur l'espace public, et que c'est une récupération politicienne de la part du groupe d'Union de la Droite et du Centre. Excusez-moi, mais quand sur le projet de rénovation du Faubourg Saint Antoine, nous n'avons pas fait de vœu, nous ne nous sommes pas opposés au Conseil d'arrondissement. Nous ne nous sommes pas non plus opposés sur la rénovation de la place en face de l'Église Saint-Joseph des Nations, ou sur le jardin Truillot. Et sur les places Nation et Bastille, nous avons fait des propositions. Nous nous opposons lorsqu'il y a un vrai sujet politique. Nous sommes une opposition constructive.

Bien sûr que je ne considère pas les enfants comme des nuisances. J'ai moi-même un enfant. Mais, habitez au-dessus d'une cour d'école et vous verrez ce que c'est que cinq minutes de récréation toutes les deux heures... Supporter ce même bruit en continu, si jamais cette rue est occupée toute la journée par les enfants, deviendra infernal quand bien même vous aimez les enfants.

M. JAPHET, sur le sujet des Parisiens qui ont voté pour ce projet, je crois que vous faites totalement erreur. Le projet du Budget Participatif de 2014 intitulé « Rendre la rue aux enfants rue du Général-Renault » était prévu comme ponctuel, une fois par mois. Ce n'était pas en continu. La Mairie elle-même a fait retirer la rue du Général Renault du projet de 2017 de

piétonisation de l'ensemble des rues autour du square de la Roquette. Vous voyez bien qu'à aucun moment les habitants, et les Parisiens en général, ont voté pour une piétonisation pérenne de la rue du Général Renault.

Je pense qu'il faut être un peu plus calme quand on aborde ce genre de débat. Vous pouvez voter ce vœu qui me paraît tout à fait pertinent eu égard aux volontés exprimées par les riverains et les habitants en général sur ce projet. »

M. le Maire : « Bien. Pourquoi y-a-t-il une certaine forme d'incompréhension dans les interventions ? Quand on ne veut voir que les effets négatifs d'un projet positif, pour expliquer qu'il n'est pas bon, on ne fait plus rien. Tout projet porte potentiellement en lui un risque que son objet ou son usage soit détourné.

Je reviens sur les nuisances actuelles que nous connaissons à l'intérieur du square Maurice Gardette la nuit. Pour être factuel et précis, il s'agit de bandes de jeunes qui ne peuvent plus exercer autour du square de la Roquette suite à l'action conjointe du commissariat et de la Mairie, avec la complicité du Parquet, qui a conduit un certain nombre de jeunes à être frappés d'interdiction de paraître autour du square de la Roquette. Du coup, ils vont ailleurs. Ils sautent sur les grilles du square Maurice Gardette. C'est évidemment plus compliqué pour la police d'aller les déloger. Elle le fait quand même, mais c'est plus compliqué, c'est plus long et cela demande des moyens différents.

Donc je me demande quel est le rapport avec ce projet de rue aux enfants. Cela reste un espace public dans lequel les patrouilles de police pourront circuler et qui pourra être régulé si, en dehors des horaires des usages décents réservés pour les enfants, des mésusages devaient survenir. N'imaginons pas, parce qu'il y a ailleurs des difficultés spécifiques, particulières, ponctuelles qui s'expliquent par l'action que nous conduisons sur les bancs de la Roquette, que le pire est toujours certain, sans quoi nous ne faisons plus rien. C'est pour cela qu'il y a une incompréhension dans nos expressions diverses.

Il me semble important de faire le constat qu'il n'y a pas suffisamment d'équipements pour les enfants, et du coup, de leur proposer des endroits qui seront végétalisés, et avec des dispositifs de jeu.

J'ajoute que chacun évoque une réunion de concertation qui a eu lieu la semaine dernière au cours de laquelle des riverains se sont exprimés de façon assez virulente contre le projet. Je tiens à souligner le fait que de nombreux participants sont partis, ne se reconnaissant pas dans la teneur des propos tenus lors cette réunion, qui ne laissaient aucune place pour un propos fût-il un tantinet favorable au projet. Je l'indique parce que je le sais, je l'ai vu et on me l'a rapporté. De nombreux participants sont partis alors qu'ils étaient favorables au projet. Ils se sont trouvés face à un tel déferlement de fureur qu'ils ont considéré qu'ils avaient mieux à faire de leur soirée. J'ai reçu de nombreux courriers, mails et appels téléphoniques depuis cette réunion, de personnes tenant à me signaler qu'elles soutiennent fortement ce projet et qu'elles ne se reconnaissent pas dans les propos qui ont été proférés.

Je l'avais indiqué lors de cette réunion, nous avons autant de monde la veille dans cette salle mais avec uniquement des gens qui étaient favorables. C'est le Conseil des enfants qui s'est investi pendant toute l'année pour porter ce projet et pour en définir le contenu. Je considère que, à leur égard aussi, nous avons le devoir d'apporter des réponses à leurs attentes. Elles ne valent pas moins que celles de riverains qui aspirent, légitimement aussi, à la tranquillité. C'est d'ailleurs le rôle des élus : arriver à concilier des éléments contradictoires, et ne pas avoir de propos trop

manichéens en proclamant que ce sera le début de la fin du monde pour les riverains si on mène tel ou tel projet. Je pense que nous sommes dans une ville qui a l'habitude de concilier différents usages. Nous y arriverons aussi sur la rue du Général Renault. Je vous propose de passer au vote puisque le vœu est maintenu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de piétonisation de la rue du Général Renault (située face au square Gardette) qui serait transformée de façon pérenne en « rue aux enfants », projet qui a été présenté lors d'une réunion publique qui a dégénéré ce mardi 5 juin,

Considérant qu'un projet avait été voté au budget participatif de 2014, intitulé "*Rendre la rue aux enfants - rue du Général Renault*", et que ce projet consistait en une mise à disposition provisoire, au sein d'une même journée, de la rue pour permettre aux enfants d'y jouer,

Considérant que face au refus de la Préfecture de Police de prolonger cette expérience ponctuelle, la mairie envisage de réserver la totalité de la rue, et de façon durable, aux enfants,

Considérant qu'en 2016 cette piétonisation totale de la rue avait été proposée au budget participatif, et que ce projet n'avait pas été élu par les parisiens,

Considérant qu'en 2017 un projet de piétonisation de l'ensemble des quatre rues entourant le square Gardette a été proposé par un particulier du nom de *BiodiverCité* (un parisien prolix dont la vision et les moyens de mobilisation semblent dépasser ceux des habitants du 11^e, ayant déposé pas moins de 152 projets en 2 ans...), projet qui sera élu avec 1 546 votes après que la mairie a pris soin d'en retirer la rue du Général Renault,

Considérant que ce projet de piétonisation totale de la rue du Général Renault n'a donc jamais été accepté par les habitants,

Considérant les causes évidentes de ce refus :

- les lieux où les enfants peuvent jouer toute la journée sont les parcs, et ceux-ci sont conçus en conséquence : ils sont éloignés des immeubles par des rues, ils sont entourés de grilles qui protègent les enfants du trafic de ces rues, et leur bruit est atténué par des massifs végétaux en bordure de parc,
- de ce fait, une rue transformée en cour de récréation, avec les enfants jouant en continu au pied des immeubles, est contraire aux principes élémentaires de conception de la ville, et deviendra une source de nuisances sonores difficilement supportable,
- les nuisances nocturnes actuelles aux abords du square Gardette peinent à être régulées par la mairie et la préfecture, or il est fort à parier que ce projet créant une nouvelle place piétonne drainera une population encore plus nombreuse dans cette zone en soirée. De ce fait le bruit des enfants en journée sera remplacé par celui des adultes le soir : un supplice continu pour les riverains,

Considérant que les parisiens qui habitent depuis des dizaines d'années dans cette rue ne sont pas prêts à subir d'un seul coup des nuisances imposées par la mairie, telles qu'on les connaît déjà trop bien dans la rue Oberkampf,

Considérant dès lors que, face à la volonté de la Mairie d'imposer cette piétonisation pérenne lors de la réunion publique du mardi 5 juin, il fallait s'attendre à ce que les débats dégénèrent ;

Considérant qu'à la fin de cette réunion le maire a indiqué accepter de limiter la piétonisation à une expérimentation d'un an, ce qui va en outre provoquer des investissements inutiles de plusieurs dizaines de milliers d'euros,

Considérant le débat très houleux du mardi 5 juin n'a pas réellement permis un débat constructif avec la majorité municipale, et qu'il semble nécessaire que ces échanges aient lieu de façon sereine en conseil d'arrondissement,

Considérant que nous, élus Les Républicains, avons proposé lors du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017, de réaliser une « rue aux enfants » une fois par mois avenue de Bouvines, avenue très large entourée de la place de la Nation et d'une école, et donc ne générant aucune nuisance de voisinage, que cette proposition avait été refusée par la majorité municipale (qui avait tout de même indiqué en séance qu'elle allait la réaliser...),

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu.e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que la Mairie abandonne son projet de transformation pérenne en « rue aux enfants » de la rue du Général Renault,
- que la Mairie n'y réalise pas d'expérimentation d'un an,
- que la Mairie revienne à l'idée initiale votée par les Parisiens au Budget participatif de 2014 : celle d'une piétonisation ponctuelle d'une « rue aux enfants », choisie dans l'arrondissement de façon à minimiser les impacts de l'opération sur le voisinage.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201835 Vœu relatif à un graph à la mémoire du jeune Hismaël DIABLEY au square de la Roquette *(retiré en séance)*

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT nous présente ce vœu. »

M. LEFORT : « Un certain nombre de jeunes qui fréquentent le square de la Roquette m'ont fait part de leur souhait que la mémoire de leur ami Hismaël DIABLEY, décédé le 13 janvier dernier en essayant de s'opposer à une rixe rue de la Roquette, puisse être honorée dans le square. Ce projet me paraît tout à fait pertinent compte tenu du fait que les jeunes demandent que le graph soit de qualité et durable. C'est pour cette raison qu'ils préfèrent que ce soit la Mairie qui s'en charge plutôt qu'eux-mêmes, par des biais peut-être moins réglementaires... C'est pour cela que je vous suggère, chères et chers collègues, d'accéder à leur demande.

J'ai exprimé dans le vœu une proposition d'emplacement qui se trouve proche de ce mini-stade dans lequel ces jeunes ont l'habitude de jouer. Il s'agit du mur qui longe le mini-stade et qui a un petit renfoncement, et qui se prête particulièrement bien à un graph de qualité représentant leur jeune ami. »

M. le Maire : « Merci. Après la mort d'Hismaël DIABLEY le 13 janvier dernier, nous avons travaillé avec les jeunes du quartier, les partenaires jeunesse, notamment les associations, et la famille pour permettre l'apaisement. Ainsi, nous avons accompagné l'association Paris Est Mouvement

dans la mise en place de l'atelier graff sur ce TEP. Après plusieurs ateliers, ceux-ci ont souhaité travailler à la réalisation d'une fresque représentant une photo d'Hismaël DIABLEY.

Nous travaillons donc en lien avec ces structures jeunesse pour la réalisation de cette fresque depuis le mois de mars. D'ailleurs, la création de cette fresque a été annoncée publiquement depuis plusieurs semaines. C'est un travail patient et long, puisqu'il ne s'agit pas seulement de répondre à une demande de ces jeunes, mais de faire un véritable travail pédagogique qui leur permette de progresser et, espérons-le, de faire en sorte que le calme revienne dans les esprits afin qu'il revienne dans le quartier.

C'est pour cela que nous avons organisé un chantier jeune afin d'apprêter le mur pour le rendre graffable. Il se déroulera dans le cadre du Festival des Cultures Urbaines, du 2 au 7 juillet prochain, organisé par Mme Delphine TERLIZZI dans le cadre d'un Été à la Roquette.

La MJC Mercœur et le club de prévention Olga Spitzer sont en lien avec la famille d'Hismaël DIABLEY. Ceux-ci doivent nous faire part de leur choix de photo. Cette fresque sera réalisée sur ce TEP, sur le mur ou près de la passerelle, qui présente l'avantage d'être épargnée par les intempéries et d'être symbolique puisqu'elle représente, dans les usages du square, le passage de l'enfance à l'adolescence quand on regarde les différents équipements se trouvant de chaque côté de la passerelle.

Nous avons des contacts avec des artistes spécialistes du photoréalisme qui pourraient ainsi réaliser cette fresque avec les jeunes à la rentrée à l'issue du chantier jeune que j'ai évoqué.

Ce vœu est satisfait. Tout à l'heure, M. Pierre JAPHET a retiré son vœu sur l'accessibilité des logements aux personnes handicapées constatant qu'il était satisfait. Je vous invite donc à faire la même chose. »

M. LEFORT : « Nous sommes d'accord pour retirer ce vœu et heureux de constater cette convergence entre la majorité et l'opposition sur un sujet tout à fait important pour notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. J'indique que M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF m'a donné son pouvoir. »

V11201836 Vœu relatif à l'annulation des concerts du rappeur Médine au Bataclan

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER va présenter ce vœu. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire.

Considérant les deux concerts, programmés en octobre 2018 au Bataclan, du rappeur havrais Médine qui avait suscité une polémique en janvier 2015 en publiant un album intitulé « *Don't Laïk* » où il déclarait notamment une semaine avant les attentats de Charlie Hebdo : « *Crucifions les laïcards comme à Golgotha* » ;

Considérant que l'artiste s'est présenté depuis comme un caricaturiste des fondamentalismes, mais qu'à force de flirter, par provocation peut-être, avec la ligne de la subversivité, il entretient toujours la confusion ;

Considérant que le Bataclan a été le théâtre d'un drame indicible coûtant la vie à 90 personnes victimes de la barbarie islamiste et provoquant des dizaines de blessés physiques et psychologiques ;

Considérant que les plaies des victimes, de leurs familles et des habitants du 11^e arrondissement sont loin d'être refermées ;

Considérant que les victimes et leurs familles ont droit au plus grand respect et n'ont pas à être témoins de polémiques, quels que soient leurs fondements, sur les lieux même du martyre de leurs enfants, parents et amis ;

Considérant que la tenue de ces deux concerts au Bataclan est susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public ;

Nous émettons le vœu :

- que la Mairie de Paris intervienne auprès des dirigeants du Bataclan pour que la programmation de ces deux concerts soit annulée afin de respecter la mémoire des victimes et d'éviter tout trouble à l'ordre public de ce type dans le 11^e arrondissement,
- qu'un cahier des charges de la programmation culturelle de ce type de salles soit proposé par la Mairie de Paris, dans le respect à la fois de la liberté de création et de la mémoire des victimes. »

M. le Maire : « Merci. C'est un vœu qui s'inscrit malheureusement dans l'actualité de notre arrondissement. Le deuxième tiret de ce vœu, « *qu'un cahier des charges de la programmation culturelle de ce type de salles soit proposé par la Mairie de Paris* », est une proposition qui n'est évidemment pas souhaitable. Il n'est pas acceptable qu'un politique instaure une ingérence constante dans la programmation culturelle de salles de Paris. En tout cas, cela révèle une conception profondément différente entre la majorité et l'opposition sur la politique culturelle d'une municipalité, et du pouvoir public plus généralement. Nous avons déjà eu le débat ici.

Je voudrais dire ensuite ma gêne par rapport à ce vœu qui interpelle la Mairie alors qu'il s'agit potentiellement d'un sujet d'ordre public, qui relève donc des compétences de la Préfecture. En pareille matière, il me semble nécessaire avant tout de faire respecter le droit car le droit est aussi le garant des libertés. La liberté est l'une des valeurs fondatrices de la République.

Il ne s'agit donc pas d'un vœu anodin. Il ne s'agit pas d'une question banale. Il s'agit de savoir si, face à l'histoire récente de notre arrondissement et de notre pays, nous restons solides sur nos valeurs ou, au contraire, nous nous refermons comme une huître pour abandonner petit à petit un certain nombre de ces valeurs.

Je pense qu'il est essentiel que ce soit la loi, rien que la loi, qui s'applique et cela à travers les compétences de la Préfecture. Il faut que nous cessions toute instrumentalisation de ce genre d'actualité. Ces instrumentalisation ont d'ailleurs été fort justement dénoncées par les associations de victimes qui, malgré des positions quelques fois divergentes, ont dit qu'elles n'ont

pas besoin de porte-parole et qu'elles considèrent que la liberté d'expression doit être avant tout préservée.

Je ne souhaite pas rentrer dans le débat auquel vous nous invitez une deuxième fois en deux conseils d'arrondissement. Quelque part, le vœu sur le colonel Arnaud BELTRAME à la dernière séance procédait d'une même utilisation politique de l'actualité. Je voterai personnellement contre le vœu et je m'en remets à la sagesse de l'assemblée quant à la suite à donner à ce vœu. Qui demande la parole ? M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Comme vous l'avez rappelé, il y a quand même une certaine obsession chez vous à vouloir contrôler la liberté artistique. En effet, vous aviez déjà voulu sélectionner les artistes présents sur le marché de la création à Bastille au nom, déjà à l'époque, d'un bon goût français assez douteux.

Quoi que l'on pense de la prestation de Médine au Bataclan, il ne revient pas aux élus de faire de la programmation artistique et de s'immiscer dans la création, et encore moins de vouloir censurer des œuvres.

Il y a effectivement quelque chose de très malsain dans votre démarche. Vous n'ignorez pas que cette affaire donne lieu à des récupérations extrêmement douteuses qui ont beaucoup indigné les associations de victimes, comme l'a rappelé Monsieur le Maire. On ne peut que regretter que vous ayez souhaité vous mêler à ce processus de récupération une nouvelle fois. Moi aussi j'avais été assez mal à l'aise lors du dernier Conseil d'arrondissement, quand vous vous étiez mis en scène pour rendre hommage au sacrifice du colonel BELTRAME. Vous n'avez pas le monopole du narcissisme, mais je n'avais jamais vu d'élus se filmer lors d'un vœu. Je trouve que cela n'honorait pas la mémoire d'Arnaud BELTRAME. Par respect pour votre mandat, par respect pour l'assemblée, et surtout par respect pour les victimes, vous vous honoreriez à retirer votre vœu. Merci »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je me retrouve totalement dans vos propos ainsi que dans ceux de mon collègue Luc LEBON.

J'ai deux oppositions un peu fondamentales sur votre vœu. D'abord, vous dites que les victimes et leurs familles n'ont pas à être témoins de polémiques. Mais votre vœu n'alimente-t-il pas lui-même la polémique ? N'est-il pas tout simplement le prolongement de la demande d'une responsable politique d'extrême-droite ? Connaissant notre assemblée et l'histoire personnelle de certains d'entre nous, n'est-ce pas tout simplement un manque de tact ? La question se pose.

Vous parlez de martyr, mais quel est ce vocabulaire ? Ce vocabulaire ne peut pas tous nous réunir. C'est un problème quand même. Monsieur le Maire l'a dit, la liberté d'expression ne s'arrête pas quand on est en désaccord. Je pourrais vous citer de nombreuses paroles de Georges BRASSENS qui vous poseraient problème, mais je vous en épargne. Vous n'avez jamais fait d'histoires avec les chansons de Georges BRASSENS, enfin pas que je sache.

Par exemple, je ne partage pas une partie des textes du rappeur en question – je m'y suis penché par nécessité - mais jamais je ne demanderai à une salle privée de changer sa programmation. De quel droit le ferais-je ? Pas moi, pas en tant que collectivité et surtout pas en tant qu' élu. Nous avons une responsabilité particulière. Que des associations de victimes demandent quelque chose à une salle privée, c'est très bien. Mais nous, en tant que collectivité publique, cela signifierait que

nous sautons à pieds joints sur la liberté d'expression et sur la liberté de programmation des salles. Monsieur le Maire l'a rappelé, il y a un droit dans ce pays. La Préfecture de police a l'obligation de s'assurer que les lois sont respectées dans les propos tenus, y compris dans des salles privées.

Donc, ce vœu ne sert à rien, à part rajouter du malheur à une situation qui l'est déjà. Les élus communistes voteront évidemment contre. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. David BELLARD. »

M. BELLARD : « Merci Monsieur le Maire. Je souhaite dire que notre groupe votera contre ce vœu, sur une position de principe que vous avez d'ailleurs rappelée : il n'est pas dans la prérogative des élus, ni dans notre intention, de s'immiscer dans la programmation d'une salle de spectacle privée. Au nom de la liberté d'expression, nous nous opposerons bien évidemment à ce vœu. »

M. le Maire : « Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? »

Mme SPINNEWEBER : « Oui Monsieur le Maire. Je suis d'accord sur le fait que la liberté d'expression est une grande valeur de la démocratie qui doit être appliquée. Ce n'est pas remettre en cause la liberté d'expression que de souligner le fait que les propriétaires de la salle du Bataclan, également propriétaires de deux autres salles à Paris (Bobino et les Folies Bergères), ont été, au minimum, maladroits de choisir le Bataclan pour programmer ce spectacle.

Deuxièmement, je relève que vous êtes en train de dire que nous intervenons sur ce sujet simplement parce que nous soutenons le discours de l'extrême-droite. Je vous renvoie sur beaucoup d'extraits d'articles dans les journaux. En effet, l'extrême-droite est apparemment très large puisque j'ai même vu des interventions du Parti Socialiste : la notion d'extrême-droite devient maintenant très extensible... Mais ce n'est pas ce qui est intéressant dans ce sujet.

Enfin, je voudrais revenir sur la déclaration de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, M. Gérard COLLOMB, le mercredi 13 juin lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale : *« Nous ne sommes pas maîtres de la programmation du Bataclan, mais comme vous le savez, tout ce qui peut amener un trouble à l'ordre public peut, dans les limites de la loi, pouvoir trouver une interdiction »*. Il a également ajouté : *« Nous verrons d'ici le mois d'octobre mais nous serons toujours avec le Premier ministre et le gouvernement pour prendre nos responsabilités »*.

Je pense que l'on peut quand même évoquer un peu les difficultés que peuvent présenter certains discours à certains endroits. Le Bataclan est tout de même un endroit tout à fait particulier, et c'est à ce titre-là que je pense qu'il a été au minimum maladroit de la part du propriétaire de la salle de programmer ce spectacle à cet endroit particulier. »

M. le Maire : « On peut être nombreux à considérer que c'est maladroit, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans votre vœu. Il porte des effets beaucoup plus graves. Par ailleurs, nous sommes ici en Conseil d'arrondissement et non à l'Assemblée Nationale. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je ne rajouterai que peu de choses. Je pense qu'il est raisonnable de retirer ce vœu parce que vous êtes des élus de la République, et parce qu'il est contraire à la loi dans sa formulation, tout simplement. Dans votre vœu, vous n'évoquez pas des risques de troubles à l'ordre public. Dans votre vœu, vous n'interpellez pas le Préfet de police de Paris, mais la Mairie

de Paris. Vous interpellez la Mairie de Paris pour qu'elle fasse ce que certains maires d'extrême-droite ont fait il y a quelques années, outrepassant leurs pouvoirs pour interdire des projections, des expositions ou des spectacles.

C'est la raison pour laquelle une loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine – que je connais particulièrement bien puisque j'en ai été le rapporteur – indique dans son article 1 « *La création artistique est libre* » et en son article 2 « *La diffusion de la création artistique est libre* ». Et la libre diffusion de la création artistique, c'est exactement le rôle qu'a le Bataclan. Je me permets, en pure amitié, de vous alerter sur la suite de cet article 2 qui dit que « *le fait d'entraver d'une manière concertée et à l'aide de menaces l'exercice de la liberté de création artistique ou de la liberté de la diffusion de la création artistique, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende* ». C'est la raison pour laquelle je pense que la demande du Maire de retirer ce vœu vise également à vous protéger. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Michel BILIS, puis je propose que nous arrêtions là le débat. »

M. BILIS : « Je ne connaissais pas le chanteur Médine jusqu'à ces jours derniers. Je ne peux pas dire que je le connais beaucoup plus depuis, mais je me permets simplement de citer une expression assez célèbre de Voltaire : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire* ». C'est, à mon avis, la quintessence de la liberté d'expression. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les deux concerts, programmés en octobre 2018 au Bataclan, du rappeur havrais Médine qui avait suscité une polémique en janvier 2015 en publiant un album intitulé « *Don't Laïk* » où il déclarait notamment une semaine avant les attentats de Charlie Hebdo : « *Crucifions les laïcards comme à Golgotha* » ;

Considérant que l'artiste s'est présenté depuis comme un caricaturiste des fondamentalismes, mais qu'à force de flirter, par provocation peut-être, avec la ligne de la subversivité, il entretient toujours la confusion ;

Considérant que le Bataclan a été le théâtre d'un drame indicible coutant la vie à 90 personnes victimes de la barbarie islamiste et provoquant des dizaines de blessés physiques et psychologiques ;

Considérant que les plaies des victimes, de leurs familles et des habitants du 11^e arrondissement sont loin d'être refermées ;

Considérant que les victimes et leurs familles ont droit au plus grand respect et n'ont pas à être témoins de polémiques, quelles que soient leurs fondements, sur les lieux même du martyr de leurs enfants, parents et amis ;

Considérant que la tenue de ces deux concerts au Bataclan est susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public ;

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élu.e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que la Mairie de Paris intervienne auprès des dirigeants du Bataclan pour que la programmation de ces deux concerts soit annulée afin de respecter la mémoire des victimes et d'éviter tout trouble à l'ordre public de ce type dans le 11^e arrondissement,
- qu'un cahier des charges de la programmation culturelle de ce type de salles soit proposé par la Mairie de Paris, dans le respect à la fois de la liberté de création et de la mémoire des victimes.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201837 Vœu relatif à la régulation des magasins de vente de substances dérivées du cannabis

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va présenter ce vœu. »

M. LEFORT : « En introduction, je voudrais répondre à M. LEBON. Vous avez cité une intervention des élus de la Droite et du Centre sur le marché de la création Bastille indiquant que nous avons proposé d'imposer les artistes. Je ne sais pas d'où vous sortez cela, mais ce ne sont absolument pas des choses que nous avons pu dire dans cette séance. Merci de ne pas caricaturer nos propos surtout deux ou trois ans plus tard.

Concernant le vœu relatif à la régulation des magasins de vente de substances dérivées du cannabis, il s'agit de la création récente, que nous avons découverte début juin au 140 rue Amelot, d'un coffee-shop où l'on vend du cannabidiol (CBD), un dérivé du cannabis dont le principe actif THC est dosé juste en dessous du seuil légal de 0,2 %, lui enlevant ses effets psychoactifs tout en conservant le goût du cannabis. C'est donc quelque chose de totalement neutre mais qui produit des files d'attente de plusieurs dizaines de mètres de long tellement il y a de clients pour ce type de substances.

Cela occasionne un certain nombre de troubles sur les trottoirs en question. Les terrasses ne peuvent plus être accessibles étant donné le nombre de personnes qui sont sagement alignées devant. De plus, on ne connaît pas la quantité de substance que les personnes vont consommer et peut-être les 0,2 % additionnés à plusieurs 0,2 % vont faire une quantité au bout d'un moment qui aura, elle, de vrais effets psychoactifs.

Je me suis d'ailleurs rendu sur place, au comptoir, pour discuter avec les tenanciers du lieu et je me suis aperçu de visu à quel point les personnes se ruinaient pour acheter ce type de produit. Je ne pensais pas que l'on pouvait dépenser autant d'argent pour acheter des produits verts...

Dernier point : on m'a rapporté qu'un certain nombre de personnes consommaient immédiatement leurs produits dans le hall des immeubles avoisinants ou sous les porches, et qu'il y avait de vrais dealers qui commençaient à arpenter la queue pour pouvoir proposer de la « bonne » aux personnes qui attendent sagement. Il faut savoir qu'à quelques mètres, il y a une école primaire et un collège. Je pense que nous avons là un sujet lié à la bonne régulation de l'espace public dans le 11^e arrondissement, d'autant plus que ce type de boutiques, connaissant un succès important, est en phase de se développer un peu partout à Paris.

Nous demandons donc, à court terme, que la Mairie s'organise avec ses propres services d'ordre ou avec ceux de la Préfecture, de façon à ce qu'il y ait une présence accrue au droit de ces commerces pour en éviter les effets collatéraux, et que nous puissions réfléchir ensemble, via une commission ad hoc composée d'élus de tous bords, à réguler l'implantation de ces nouveaux commerces. Et si jamais il s'avérait que cela devenait quelque chose de nocif pour la bonne gestion du vivre ensemble dans le 11^e arrondissement, que nous puissions saisir les députés pour clarifier le droit relatif à la vente de ces substances. »

M. le Maire : « Bien. Vous demandez, en interpellant la Mairie, que la présence de forces de l'ordre municipales ou préfectorales soit accrue au droit de ces commerces et que la Mairie de Paris réunisse sans tarder une commission composée d'élus de tous bords pour réfléchir à réguler l'implantation de ces nouveaux commerces. Je pense qu'il n'est pas possible de donner suite à ces éléments tout simplement parce que la liberté de commerce est une liberté constitutionnelle. Les élus municipaux n'ont pas le pouvoir de réguler les commerces et leur implantation. On peut le déplorer ou s'en réjouir. On le déplore – c'est une anecdote qui a souvent été racontée – quand M. Georges SARRE avait à l'époque tenté de réguler l'implantation des commerces grossistes textiles dans le quartier Sedaine Popincourt. Et on s'en réjouit quand on est entrepreneur, que l'on a envie de faire un commerce, et qu'il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation au Maire et de passer sous ses fourches caudines. La liberté de commerce fait donc partie de notre ordre institutionnel, même constitutionnel. Vous nous demandez donc une chose à laquelle, et vous le savez déjà, nous ne pouvons pas répondre favorablement.

Dès l'ouverture de cet établissement, nous avons constaté l'existence de longues files d'attente. Le commissariat de police, dont la mission est de maintenir l'ordre public, a renforcé ses passages aux abords de l'établissement. Je l'ai alerté suite au dernier conseil de quartier au cours duquel des habitants m'ont fait part de la présence, supposée par eux, d'individus qui s'adonnaient à un trafic de stupéfiants en marge de la file d'attente. J'ai eu un échange approfondi vendredi dernier avec le commissaire sur ce point. Il m'a indiqué que la légalité de l'activité avait été explorée en première approche sous un certain nombre d'angles, et qu'aucun angle d'irrégularité n'avait été identifié. À l'heure actuelle, rien n'interdit l'exercice de ce commerce.

Néanmoins, vous le savez comme moi, la brigade des stupéfiants a été saisie. Par ailleurs, nous avons vivement conseillé au gérant de mettre en place un dispositif de gestion de cette file d'attente. Il a embauché un vigile.

La Ministre de la Santé a indiqué récemment que ces coffee-shops se sont ouverts sur une zone grise du droit. Elle s'est dite favorable à ce que la loi soit clarifiée en la matière. Le dernier point de votre vœu est donc d'ores et déjà satisfait.

Elle a également dit qu'elle pensait qu'il s'agissait probablement d'un phénomène de mode dont nous n'entendrons probablement plus parler dans quelques semaines - est-elle optimiste ? – ou dans quelques mois. Le fait est qu'un deuxième établissement s'est ouvert dans le 11^e arrondissement, et beaucoup d'autres ailleurs à Paris et dans le reste de la France, sans que des désordres ne soient constatés. Cela montre qu'il s'agissait probablement d'un effet de mode, comme le connaissent certains commerces. Certaines fois, on voit des files d'attente devant des commerces au moment de la sortie de nouveaux produits, quels qu'ils soient. Et j'espère que l'on s'en tiendra là.

En l'occurrence, puisque nous ne pouvons pas voter quelque chose qui n'est pas conforme au droit, nous proposons de ne pas voter votre vœu. Est-ce que ces éléments de réponse vous permettent de le retirer ? »

M. LEFORT : « Nous aurions tendance à retirer le deuxième alinéa qui visiblement est contraire à la liberté constitutionnelle, et qui consistait à demander que la Mairie de Paris réunisse une commission pour réfléchir à l'implantation de ces commerces. Néanmoins, je pense que de toutes les façons vous n'avez pas l'intention de voter ce vœu. Nous allons le maintenir afin de marquer notre attention toute particulière sur le développement de ce type de commerce dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « M. Bastien RECHER m'a demandé la parole. »

M. RECHER : « Je vais juste constater que l'ensemble des vœux présentés par M. LEFORT marquent peut-être une forme d'incompréhension sur la fonction d'élu. Je l'incite donc à regarder les concours de la fonction publique concernant la Préfecture de police car cela a l'air de vous démanger de ce côté-là. Peut-être que vous pourriez satisfaire un certain nombre d'attentions auxquelles vous vous prêtez lorsque vous marchez dans la rue.

Quant à ces magasins, dont je découvre par ailleurs l'existence, je voudrais simplement rappeler que toutes les études sérieuses ont montré que la dépénalisation, puis la légalisation du cannabis était la voie la plus sensée en matière de troubles à l'ordre public et aussi en matière de santé publique. Je voterai donc contre ce vœu qui est stigmatisant et, par ailleurs, assez peu constructif. Merci. »

M. le Maire : « M. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Je vais m'inscrire dans les propos de mon collègue. Vous l'avez rappelé, le vœu est décalé par rapport à ce que nous, en tant qu'élus locaux, nous pouvons faire. Il y a un problème dans les considérants parce qu'il mélange énormément de choses. Il fait notamment le lien avec le travail qui est fait par des associations de santé publique, comme Gaïa, et les salles de consommation à moindre risque dans le 10^e arrondissement, ce qui n'a absolument rien à voir. Je ne comprends donc pas ce que ces considérants viennent faire là-dedans, ou plutôt, je ne le comprends que trop bien.

Ensuite, il y a derrière un débat plus large qui est celui de la légalisation ou non du cannabis. Notre groupe et notre mouvement politique luttent et militent depuis de nombreuses années pour la légalisation du cannabis parce que c'est, à notre sens, la meilleure façon d'en limiter les effets sur la santé, et même d'en diminuer la consommation et d'assécher les réseaux mafieux. »

M. le Maire : « Et de faire entrer des taxes qui permettent de financer des services publics. Le débat s'achève ici. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'ouverture le 6 juin d'un « cofy shop » au 140 rue Amelot, Paris 11^e, où l'on vend du cannabidiol (CBD), un dérivé du cannabis dont le principe actif THC est dosé juste en dessous du seuil légal de 0,2%, lui enlevant ses effets psychoactifs tout en conservant le goût du cannabis ;
Considérant qu'en quelques jours trois premiers magasins de ce type ont ouvert en Ile-de-France dont deux à Paris, et que cet engouement fait suite à la décision prise par le gouvernement en novembre d'autoriser ce type de substance dans des produits de consommation, alors que jusqu'ici leur diffusion était limitée ;

Considérant les troubles initiaux constatés au 140 rue Amelot par cette vente libre :

- une file d'attente s'étalant sur plusieurs dizaines de mètres, occasionnant l'obstruction de vitrines et de terrasses,
- certains clients consommant leur substance sans attendre, dans les recoins de rue et sous les proches à proximité, créant un malaise évident parmi les habitants,
- quelques dealers profitant de cette clientèle sagement alignée pour proposer discrètement des produits non autorisés ;

Considérant deux éléments de risques rappelés notamment par des psychiatres :

- la teneur en THC est exprimée en pourcent : achetée par volumes importants, ses effets pourraient être plus offensifs,
- cet accès libre à de telles substances relaxantes peut être une porte ouverte à la consommation de stupéfiants, et les études manquent pour en caractériser le risque ;

Considérant que notre arrondissement est déjà bien impacté par les usages de drogues :

- implantation de l'association Gaïa d'aide aux toxicomanes dans la petite rue de la Pierre Levée, dont l'étroitesse rend la cohabitation avec les habitants compliquée,
- troubles sur les lieux de deal, notamment autour de certains squares comme à Roquette,
- salle de shoot dans le 10^e arrondissement proche ;

Considérant que le « succès » de cette première initiative appellera très certainement l'ouverture prochaine de nombreux autres points de vente similaires dans la capitale, dans des endroits où les effets indésirables précédemment cités pourraient être décuplés ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- Qu'à court terme la présence de forces de l'ordre, municipale ou préfectorale, soit accrue au droit de ces commerces pour limiter les effets collatéraux ci-dessous,
- Que la Mairie de Paris réunisse sans tarder une commission composée d'élus de tous bords pour réfléchir à réguler l'implantation de ces nouveaux commerces,
- Que nos députés soient saisis pour clarifier le droit relatif à la vente de ces substances.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201806 Question orale relative aux horaires des conseils d'école

Les conseils d'école sont un temps fort pour la vie de chaque école élémentaire. C'est l'occasion pour les parents d'élèves, les équipes enseignantes, les représentants de la DASCO et de la Ville de

Paris, de se réunir pour débattre des différents sujets de la vie scolaire et pour définir en particulier le projet d'école. Pour rassembler l'ensemble des personnes, ces réunions sont programmées le plus souvent en début de soirée (entre 18h30 et 21h) moment le plus propice en particulier pour les parents d'élèves.

Les parents d'élèves FCPE du 109 avenue Parmentier et l'équipe enseignante ont voté lors du dernier Conseil d'école du 31 mai 2018, une motion pour désapprouver le changement d'horaire des conseils d'école. Celui-ci était programmé entre 16h30 et 18h30. Ils demandent de revenir dès la rentrée de septembre 2018 aux anciens horaires.

Il est effectivement paradoxal de vouloir modifier les horaires des conseils d'école qui auraient pour conséquence la réduction des présences des parents. La participation des parents d'élèves est indispensable et est inscrit d'ailleurs dans les textes officiels.

Suite à l'application du code du travail, le nouveau règlement parisien du gardiennage des écoles a entraîné la réduction des astreintes des gardiens des écoles. Cette nouvelle contrainte doit être dépassée et des solutions doivent être envisagées pour les écoles qui souhaitent continuer à organiser les conseils d'école à partir de 18h30, soit par :

- le paiement d'heures supplémentaires aux gardiens lors des conseils d'école
- le recrutement de personnel pour assurer le gardiennage lors des conseils d'école.

Les élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts posent au Maire du 11^e arrondissement la question suivante :

La CASPE 11/12 a-t-elle la possibilité de d'envisager l'une ou l'autre des solutions ?

M. le Maire : « La question est posée par Mme Joëlle MOREL. Mme Sophie PRADINAS se prépare à répondre. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. En tant que membre du conseil d'école du 109 avenue Parmentier, je me permets de relayer la motion signée par les parents d'élèves FCPE qui ne comprennent pas le changement d'horaire des conseils d'école. Au lieu de 18h30, ceux-ci ont été programmés à 16h30 ou à 17 h. La participation des parents d'élèves est essentielle et ils craignent de ne pas pouvoir continuer à se libérer si l'horaire est maintenu.

Je demande si la Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) du 11^e peut prendre en charge les heures supplémentaires des gardiens ou recruter des personnes vacataires pour assurer la sécurité des conseils d'école, et que ceux-ci se déroulent à 18h30 comme on en avait l'habitude. »

M. le Maire : « Merci. Mme Sophie PRADINAS va répondre à cette question orale. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Dans un cadre général, le règlement des gardiens d'école a été revu en janvier. Vous avez dû avoir une note à cet effet. Il a été indiqué que les gardiens ne travaillent pas plus de 12 heures, c'est-à-dire de 7h à 19h. C'est dans le cadre de la réglementation du travail.

En revanche, la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), consciente des problèmes que cela pouvait occasionner, a envoyé une note à l'ensemble des directrices et directeurs d'école pour savoir dans quelles conditions un gardien vacataire s'avère nécessaire en cas d'occupation des locaux. Il s'agit d'événements organisés par l'école, des associations ou la municipalité, susceptibles d'accueillir un public nombreux et inconnu à l'avance et inhabituel (fêtes d'école, des

cours municipaux d'adultes et des conseils de quartier). Mais les conseils d'école accueillent un public habitué à l'école, relativement restreint et connu à l'avance, et qui ne rentre donc pas dans ce cadre.

Les gardiens terminent à 19h. Ils peuvent gérer en grande partie les arrivées tardives et les départs anticipés. Dans d'autres écoles, le directeur délègue un enseignant ou un agent habitué de l'école pour accompagner les personnes quittant la réunion en avance.

Pour le cas particulier du 109 Parmentier, l'horaire des conseils d'école ne relève pas de la Ville de Paris, elle est bien à la discrétion du directeur de l'établissement. Le directeur de l'école 109 Parmentier a fixé son conseil d'école à 16h30. Il n'a pas respecté la circulaire de 2006 sur la place des parents d'élèves au sein de la communauté éducative disposant que les réunions des conseils d'école sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves, c'est-à-dire en prenant en compte leurs contraintes notamment professionnelles. Il est à souligner que dans le 11^e arrondissement, d'autres écoles ont avancé le conseil d'école, mais jamais avant 17h30.

Pour répondre aux deux questions posées, les gardiens ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires puisqu'ils travaillent déjà 12 heures (de 7h à 19h). De plus, ils auraient beaucoup de difficulté pour affecter des gardiens aux 83 écoles des 11^e et 12^e arrondissements, d'autant qu'en général, les conseils d'école ont lieu le même jour. Mais bien entendu, c'est tout à fait possible dans le cadre de fêtes d'école ou d'événements un peu plus élargis, à condition que la CASPE arrive à trouver un gardien, ce qui n'est pas toujours facile. »

M. le Maire : « Merci. Toujours dans le cadre de la réponse de l'exécutif à cette question, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Mon propos complète la réponse très pertinente de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, qui a eu raison de rappeler qu'un directeur d'école est un personnel de l'Éducation Nationale qui a donc toute compétence pour fixer la date et l'heure et l'ordre du jour des conseils d'école. C'est complètement en dehors, si j'ose dire, de la Mairie de Paris et notamment de la Direction des Affaires Scolaires.

Je voulais tout simplement dire que le nouveau règlement des gardiens s'applique depuis le 1^{er} janvier. C'est un grand progrès social qui devrait permettre logiquement - mais il faut peut-être une évolution culturelle - à ce qu'on ne considère plus les gardiens d'école comme du personnel de maison mais comme un personnel de service.

Il y a 656 écoles à Paris. Il y a eu deux conseils d'école depuis le 1^{er} janvier. C'est le seul cas où il y a eu un problème sur 656 écoles. Comme quoi, le pouvoir d'adaptation a été parfait. Je dis ça pour relativiser la portée de ce qui a été exprimé dans la question orale. »

M. le Maire : « Absolument. Voici qui conclut notre Conseil d'arrondissement. Je vous souhaite à tous une très bonne nuit et un très bon été. Nous nous retrouvons à la rentrée. »

À 23h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.